L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1453 - VENDREDI 1er DÉCEMBRE 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Installations photovoltaïques
Professionnels & particuliers
« Bâtiment + Centrale Solaire Clef en Main »

Tassement des sols

Menace sur les systèmes de culture intensifs…



Photo: Réussir

Le tassement correspond à une perte de porosité des sols sous l'effet du poids des machines. On estime que ce phénomène concerne plus de 33 millions d'hectares en Europe et provoque une perte de marge brute de l'ordre de 5 %. La résistance des sols qui diminue avec l'humidité, le poids des machines et le type de pneumatiques interviennent dans le tassement des sols. Et le risque a beaucoup augmenté depuis les années 2000 avec des machines de plus en plus lourdes. Depuis les années 1970, les chercheurs de l'Inra s'intéressent à la problématique du tassement des sols. Le point Hubert Boizard, agronome spécialisé en dynamique des structures du sol est aujourd'hui, chargé de mission à l'Inra, sur le site d'Estrées-Mons dans la Somme. Il répond à nos questions. *P. 3*

Encart: Catalogue Beiser SA

Côte d'Or

› Production laitière

Des économies en vue



Nièvre

› Motion

Unanimité syndicale face au loup



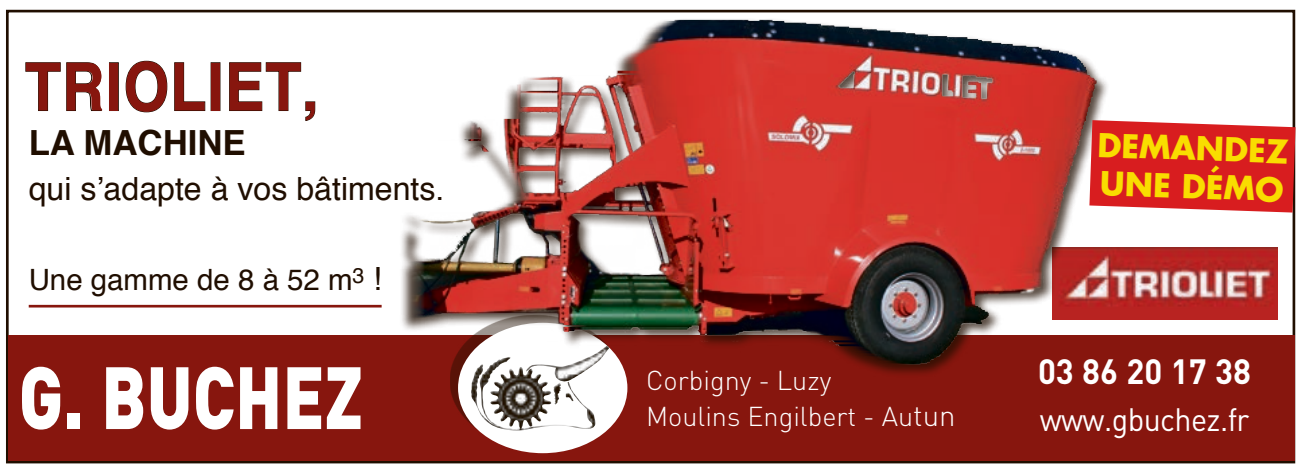
Yonne

› Filière avicole

Un nouveau modèle économique pour le site Duc à Chailley



Photo: Duc





Sommaire

Côte d'Or
04 • Chambre d'agriculture: Des dossiers «inacceptables»
05 • Production laitière: Des économies en vue
06 • Assemblée de sections Dijon Céréales : Des projets pour l'avenir
07 • Syndicalisme: *«Le loup en Bourgogne Franche-Comté: un dossier à ne pas négliger»*
08 • Concours: Élisez l'animal de l'année

Nièvre
09 • Session de la Chambre: Budget initial et filière viticole à l'ordre du jour
10 • Palmarès bâtiment agricole bois: L'initiative officiellement lancée
11 • Loup: Unanimité syndicale
12 • Traditions: L'Élysée et le sapin du Morvan

Yonne
13 • Chambre d'agriculture: Un calendrier de paiement très attendu
14 • GDS 89: Bilan de la dernière campagne
15 • Filière avicole: Un nouveau modèle économique pour le site Duc à Chailley
16 • Cialyn / Sicarev: Augmentation du nombre de jeunes bovins engraissés et d'ovins abattus
17 • MSA Bourgogne: OSER faire le premier pas…

France - Europe - Monde
18 • Soutiens à la bio: la balle dans le camp de la région
19 • Interporc Bourgogne: Une production régionale «efficace», à préserver

Filières
20 • Cultures 2016-2017 : l'improbable réussite du colza
21 • Cultures Colza-blé-orge: Des marges nettes plombées de 80% !
22 • Élevage CIL Grand-Est: 95% de la population ne sont pas prêts à devenir végan

Infos Services
24-25 • Marchés
26-27 • Petites annonces
28-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Formation

Optimiser les réglages de sa moissonneuse batteuse

Bio Bourgogne a le plaisir de vous inviter aux formations :

Optimiser les réglages de sa moissonneuse-batteuse (de 9h à 17h30)

Intervention de Nicolas Thibaud, expert sur tous modèles de moissonneuses batteuses et sur plus de 120 espèces

Le **jeudi 7 décembre** à Pouilly-en-Auxois (Côte d'Or) : perfectionnement
Programme :
Optimiser les réglages de sa moissonneuse batteuse : retours d'expériences
- Succès, échecs et difficultés rencontrés pour mettre en œuvre les réglages
- Effets de quelques réglages précis sur le résultat lié aux pertes et à la qualité du grain
- Évaluer l'intérêt des nouveaux types de moissonneuses (hybrides)
- Réglages de deux types de moissonneuses-batteuses sur le terrain
- Discussion et échange sur les échantillons présentés par les stagiaires et autres
- Débits objectifs et réalité
Inscription et renseignements complémentaires : Stéphane Grippon, Bio Bourgogne : 03 80 28 80 45 ; stephane.grippon@biobourgogne.org.

Le **vendredi 8 décembre** à Senan dans l'Yonne : tous publics
Programme :
- Caractéristiques détaillées des moissonneuses-batteuses
- Analyser rapidement visuellement la qualité des lots bruts et les pertes : observation d'échantillons
- Démonstration de réglages sur deux types de moissonneuses-batteuses

Inscription et renseignements complémentaires : Hélène Levieil, Bio Bourgogne : 06 77 30 78 82 ; helene.levieil@biobourgogne.org.

PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?
Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

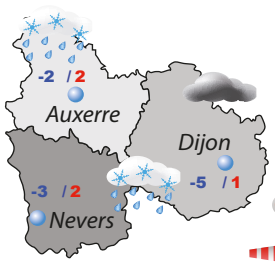
Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 99.

Saône-et-Loire Trouver un repreneur ou un associé
Vous souhaitez arrêter votre activité et la transmettre à un jeune ? Vous souhaitez trouver un associé pour gagner en qualité de vie ou remplacer un associé sortant ? La Chambre d'agriculture facilite vos recherches grâce à un service unique en son genre : le Répertoire Départ Installation (RDI). Son principe est simple: vous mettre en contact avec des candidats qui correspondent à votre profil et vous accompagner pendant toute la durée d'essai avant l'installation effective. N'hésitez pas à contacter Gaël Pellenz au 03 85 29 57 33.

Yonne Le Point Info Transmission Association
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet (Chambre d'agriculture) au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 01 Décembre

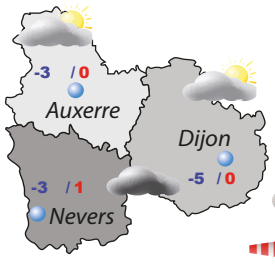


Perturbé
Un ciel nuageux à couvert s'annonce, avec des précipitations de pluies et neige mêlées localement.

T° mini : -6 à -4 °C
T° maxi : 1 à 3 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

Ste Florence
Soleil : 08:14 - 16:58
Lune : 15:59 - 04:58

Samedi 02 Décembre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : -6 à -4 °C
T° maxi : 0 à 2 °C
Vents : Nord 20 km/h

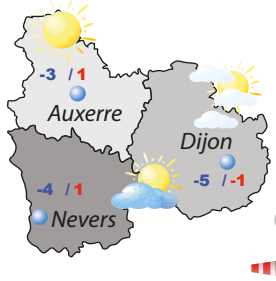
Ste Viviane
Soleil : 08:15 - 16:57
Lune : 16:36 - 06:15

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 03 Décembre



Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : -6 à -4 °C
T° maxi : 0 à 2 °C
Vents : Nord 20 km/h

St Xavier
Soleil : 08:16 - 16:57
Lune : 17:20 - 07:33

Prévisions à 7 jours

Lundi 04 au Mercredi 06 Décembre :

Un temps couvert s'annonce, avec quelques précipitations.

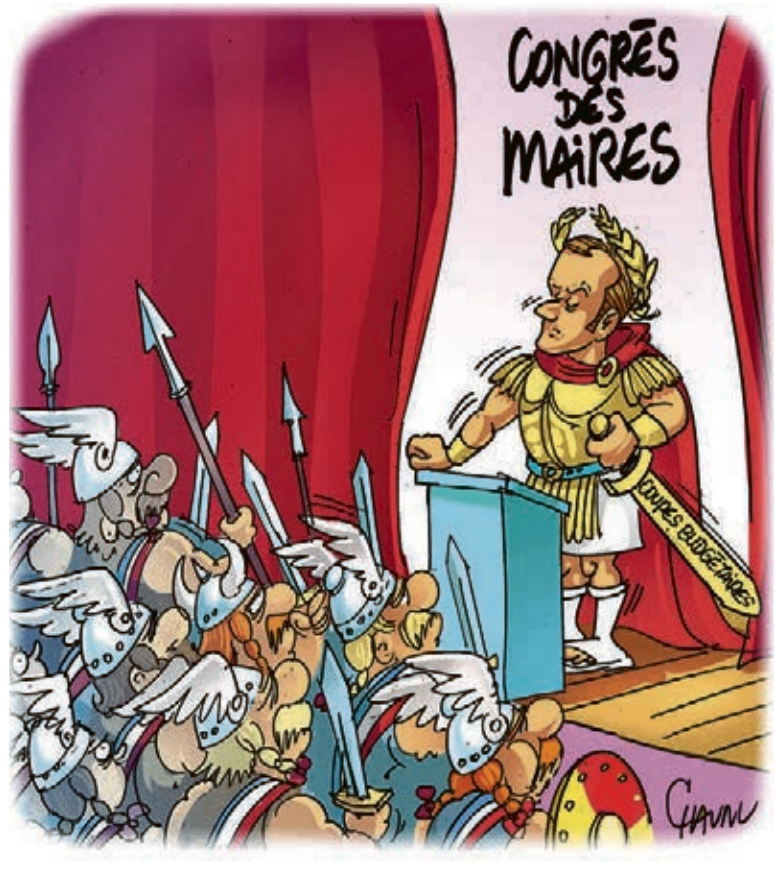
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : -3 à 5 °C T° maxi. : 5 à 7 °C

Jeudi 07 au Dimanche 10 Décembre :

De nombreuses précipitations sont attendues pour cette période.

Vents : Sud-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 3 à 6 °C T° maxi. : 5 à 7 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Cultures

«Le tassement des sols est une menace sur les systèmes de culture intensifs»

Hubert Boizard est agronome, spécialisé en dynamique des structures du sol. Il est, aujourd'hui, chargé de mission à l'Inra, sur le site d'Estrées-Mons (80).


Photo: Action Agricole Picarde

Hubert Boizard, agronome, spécialisé en dynamique des structures du sol et chargé de mission à l'Inra.

Quand la problématique du tassement des sols est-elle apparue et a fait l'objet de recherches scientifiques ?
«Le tassement correspond à une perte de porosité des sols sous l'effet du poids des machines. Les chercheurs de l'Inra se sont intéressés à la problématique du tassement des sols dans les systèmes avec labour dès les années 1970. Les premiers travaux dans l'unité ont porté sur la dynamique de la structure du sol en fonction des systèmes de culture (céréales, betteraves, récoltes tardives, etc.). Ces essais ont fait l'objet d'une publication en 2002 sur la régénération des sols suite à des tassements sévères. Ce que nous avons constaté, c'est que la régénération des sols en système avec labour était rapide, de l'ordre de dix-huit mois. Par contre, de nouvelles publications en 2012-2013 ont révélé que le processus était beaucoup plus lent en non travail sous les seuls effets de l'activité biologique (vers de terre) et de la fissuration par le climat.
À la même période, des chercheurs de l'Europe du Nord (Pays-Bas, Suède et Danemark) ont montré l'importance des tassements profonds, question à laquelle nous n'avions pas prêté attention. C'est une question clé que nous avons intégrée par la suite. Des observations réalisées dans les systèmes de culture intensifs du Santerre ont révélé que l'enracinement de la pomme de terre était réduit dans une parcelle sur deux suite à ces tassements profonds. C'est aussi à partir des années 2000 qu'une véritable prise de conscience de la fragilité des sols s'est faite en lien avec l'émergence de l'agro-écologie».

Quels sont les facteurs de risques du tassement du sol ?
«Plusieurs facteurs interviennent: la résistance des sols qui diminue avec l'humidité, le poids des machines et le type de pneumatiques. Le risque a beaucoup augmenté depuis les années 2000 avec des machines de plus en plus lourdes, en particulier lors des récoltes de betteraves et de pommes de terre».

Quelles sont les conséquences du tassement du sol ?
«Les tassements sévères transforment la structure du sol en blocs compacts. Ces blocs ont des propriétés particulières : résistance élevée à la pénétration et circulation réduite de l'oxygène. Les cultures suivantes sont handicapées : le lit de semences sera plus grossier et l'enracinement souvent plus faible, en particulier pour les cultures de printemps comme la pomme de terre ou le maïs. Autre conséquence : l'infiltration de l'eau est ralentie et peut se traduire par des ruissellements et de l'érosion».

Peut-on en conclure que le tassement des sols est grave ?
«Il faut, au préalable, dire qu'il n'y a pas de relations directes entre tassement et chute des rendements : cela dépend de nombreux facteurs, dont la pluviométrie pendant la croissance des plantes. Toutefois, même si la relation n'est pas systématique, elle existe. En termes de gravité, les tassements profonds représentent la plus grande menace : la capacité du sol à se régénérer sous l'effet du climat et de l'activité biologique est plus faible, en particulier pour les sables et limons sableux. Une fois cela dit, c'est un sujet sur lequel nous manquons encore de références. Il nous faut mieux typer les sols afin de déterminer quels sont les systèmes de culture en danger».

Quelles sont les régions les plus touchées ?
«Cela touche toutes les régions au climat océanique avec des risques de récolte en conditions humides, soit toute l'Europe septentrionale. En France, les régions du Nord et de l'Ouest sont particulièrement concernées. Mais c'est la région des Hauts-de-France qui est la plus touchée en raison de la présence importante de systèmes de culture avec betteraves et légumes. Le tassement des sols est une vraie menace sur les systèmes intensifs. A contrario, des régions comme la Champagne sont moins touchées du fait de leurs sols crayeux, moins sensibles au tassement. Le centre de la France, comme le Sud, sont également peu touchés avec des systèmes plutôt céréaliers, sauf dans des zones irriguées (Sud-Ouest)».

Quelles sont les solutions pour éviter le tassement des sols ?
«Il y a des solutions à l'échelle de l'exploitation agricole, comme le choix des règles d'intervention, l'organisation des chantiers ou la modification des assolements. Mais on récoltera toujours certaines cultures en conditions humides en fin d'automne dans la région... Aussi, une solution complémentaire est d'alléger le poids des machines ou de mieux répartir les charges à la récolte entre arrachage et transport, parce que c'est bien la charge qui induit les tassements en profondeur».

Quels sont les enjeux ?
«Un premier enjeu porte sur la bonne gestion des sols dans les exploitations agricoles. Avec l'accroissement des surfaces et la baisse continue du nombre d'UTH (unité de travail humain, ndlr), ma crainte est que le sol ne soit plus qu'un support.
Le second enjeu porte sur la réduction du travail du sol, qui favorise un bon fonctionnement biologique des sols. Mais jusqu'où aller ? Il faut donc trouver le bon équilibre entre travail du sol et risque de compactage, sans oublier le contrôle des adventices.
Enfin, un troisième enjeu est de donner aux agriculteurs les outils d'aide à la décision pour mieux gérer la structure du sol. Le projet Sol-D'Phy, animé par Agro-Transfert, en partenariat avec les chambres et les instituts, montre que des réponses existent, que ce soit en termes d'outils de diagnostic ou d'outils de simulation».

PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENCE GUILHEM, L'ACTION AGRICOLE PICARDE

Les dates clés

1990 mise en place de l'essai «*systèmes de cultures et structure du sol*» à l'Inra d'Estrées-Mons. Cet essai, installé sur une parcelle de 15 ha, s'est achevé en 2008.
2000 mise en place de collaborations à l'échelle européenne sur les tassements des sols.
2016 adaptation de la méthode d'observation de la structure du sol «*le profil cultural*» au non travail du sol dans le cadre d'une coopération entre la France, l'Argentine et le Brésil.

Le Sima 2017 s'est penché sur la question

On estime que le tassement du sol concerne plus de 33 millions d'hectares en Europe et provoque une perte de marge brute de l'ordre de 5 %. Lors du Sima 2017, le RMT Agroetica a organisé une conférence sur «*Les agroéquipements, des leviers pour limiter le tassement du sol*» ou comment limiter le tassement du sol et utiliser les agroéquipements et technologies de l'information et communication comme leviers. «*Les matériels agricoles sont de plus en lourds, les interventions se font souvent dans des conditions inadaptées (pluie, boue...), le tout dans un contexte de production agricole de plus en plus intensive*» pouvait-on lire dans la présentation de cette conférence. Résultat : tous ces éléments entraînent plus de compaction des sols, avec des conséquences non négligeables pour la productivité et l'environnement : dégradation du sol (structure, porosité, activité biologique), perturbation de l'enracinement, pertes de rendement (quantité et qualité), augmentation des émissions de gaz à effet de serres (GES) et du ruissellement.
Pour les organisateurs de cette conférence, plusieurs solutions existent: réduire le nombre de passages, éviter l'entrée des remorques au moment de la récolte, adapter les dates de récoltes par exemple récolter les betteraves plus tôt dans des périodes plus sèches, limiter le travail du sol et les interventions, implanter des couverts végétaux entre les cultures d'hiver et d'été et diminuer la pression de gonflage des pneus.
La conférence a porté plus particulièrement sur le levier «*pneumatique*». Certains équipementiers passent par le télé-gonflage des pneus (grâce à l'utilisation de pneus basse pression, il est possible de diminuer de 40 % le tassement du sol), d'autres proposent un pneu évolutif qui permet de passer d'un usage champ à un usage route sans compromis.

en bref

Droit à l'erreur
La FNSEA regrette sa portée limitée

La FNSEA regrette la portée «*limitée*» pour l'agriculture du droit à l'erreur dans les relations avec l'administration, tel que présenté par le gouvernement la veille. En effet, comme prévu, ce droit ne s'appliquerait pas aux erreurs «*qui portent atteinte à la santé publique*», ou qui conduisent «*à contrevenir à nos engagements européens*», précise Bercy. «*Il aura donc une portée limitée*», conclut la FNSEA. Selon le député En Marche Jean-Baptiste Moreau, qui a conduit de nombreuses auditions sur le sujet, l'application du droit à l'erreur aux aides Pac «*demande des négociations plus longues*» à l'échelle européenne, et ne devrait pas figurer dans le texte. Il souhaite cependant introduire des «*souplesses*» existant dans d'autres pays, comme la Belgique.

Glyphosate Interdit en France «*au plus tard dans trois ans*»

Le Président de la République a demandé, dans un tweet posté le 27 novembre, «au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que l'utilisation du glyphosate soit interdite en France dès que des alternatives auront été trouvées, et au plus tard dans trois ans». Le même jour, les États membres de l'Union européenne se sont mis d'accord pour un renouvellement de l'autorisation de l'herbicide pour cinq ans.
La FNSEA a qualifié «*d'incompréhensible*» la position d'Emmanuel Macron sur le glyphosate. Les agriculteurs, dit la FNSEA, reçoivent cette position comme un «*reniement*», alors que l'élection d'Emmanuel Macron s'est «*largement faite sur l'adhésion au projet européen*».

MSA Une étude sur la santé des agriculteurs

Une étude nationale sur les liens entre l'activité professionnelle agricole et la santé des agriculteurs vient d'être lancée à l'initiative de Santé publique France et de la MSA. L'étude portera sur 180 000 adhérents de la MSA, tirés au sort. Ils seront suivis pendant plusieurs années. L'objectif est «*d'observer les liens entre l'apparition de problèmes de santé et les conditions de travail inhérentes au secteur agricole*». Les adhérents MSA tirés au sort reçoivent en ce moment même des questionnaires relatifs à leur état de santé. «*L'analyse des données commencera dès 2018 (et) les premiers résultats seront disponibles à partir de 2019*».

Chambre d'agriculture

Des dossiers «inacceptables»

La tournure des évènements ne convient pas à la profession qui l'a bien fait comprendre lundi matin à plusieurs politiques et représentants de l'État.



Vincent Lavier, au micro, entouré de François Depuydt, Joël Bourgeot, Jean-Luc Iemmolo et Éric Dumoulin.

Dans la lignée des précédentes sessions, le rendez-vous du 27 novembre a été très riche en revendications. Le président Vincent Lavier a notamment regretté la récente gestion de la FCO qui a aussitôt placé la Côte-d'Or en zone de surveillance. Les mesures imposées par l'État via la DGAL sont *«insupportables et incompréhensibles pour les éleveurs»* . Vincent Lavier déplore les conséquences économiques de l'arrêté pris il y a plusieurs semaines : *«les pertes seront lourdes et ne pourront être rattrapées. Je pense à la filière génétique, mais aussi aux broutards et à toutes les bêtes de viande. Cet événement pèsera sur l'économie des exploitations. Il faudra beaucoup de temps pour récupérer les centimes perdus de manière brutale. Une fois de plus, on continue d'appuyer sur la tête des éleveurs qui sont déjà dans une situation chaotique. Nous le dénonçons fermement. Nous pouvons comprendre le principe de précaution mais dans un cas comme celui-ci, le risque de contamination était extrêmement faible et il aurait fallu commencer par des analyses avant de prendre des décisions de la sorte».*


La session s'est déroulée au lycée de Plombières-lès-Dijon.

Le président de la Chambre d'agriculture a également rebondi sur les propos de Fabrice Faivre sur les marchés extérieurs (voir encadré) : *«ces mouvements sont insupportables pour le monde agricole et susceptibles de tuer nos filières. Importer des produits sur lesquels il n'y a aucune maîtrise ni connaissance sur les modes de production est quelque chose de scandaleux par rapport aux contraintes de nos agriculteurs. Le biodiesel nous avait permis de diminuer de moitié notre indépendance en protéines. Si l'on venait à importer du soja, ce serait du soja OGM. Nous marchons sur la tête, il va falloir faire des choix car ce n'est plus vivable».*

La non-venue du ministre de l'Agriculture cet automne en Côte-d'Or a également été abordée -et déplorée- par le président de la Chambre d'agriculture : *«Stéphane Travert s'était pourtant engagé à venir sur le terrain. Aujourd'hui, les problèmes ne sont pas réglés, les attentes sont extrêmement fortes sur le terrain, d'autant que le Ministre devait également visiter l'usine de déshydratation de Baigneux-les-Juifs qui connaît des difficultés. Cet outil industriel important, plus grand employeur de l'ancien canton de Baigneux, souffre des aléas climatiques et de la concurrence avec de grandes usines d'autres territoires beaucoup plus favorisés. La luzerne est pourtant à la base de la logique défendue par le gouvernement».*

Les États généraux de l'alimentation ont ensuite été évoqués. Les propos d'Emmanuel Macron *«sont de nature à rassurer car pour la première fois dans ce pays, il est dit que les agriculteurs ont le droit de gagner leur vie». «Ces discours sont positifs mais aujourd'hui, nous avons du mal à percevoir les déclinaisons possibles dans nos grandes filières, avec des marchés mondialisés et des industriels qui vont aller chercher des prix les plus bas possibles»* s'interroge Vincent Lavier.

Après la signature d'une charte départementale pour l'installation-transmission et d'autres débats sur les dégâts de gibier, le parc national des forêts de Champagne Bourgogne et sur l'irrigation, deux rendez-vous ont été donnés à l'issue de cette session. La conférence départementale de l'agriculture se déroulera le 11 décembre à Chenôve. Les trophées de l'agriculture fêteront quant à eux leur deuxième édition le 22 janvier au Palais des Congrès.

AURÉLIEN GENEST

▸ Intervention de Fabrice Faivre

«Arrêter ce double jeu»

Le président de la FDSEA a interpellé les députés et représentants de l'État sur l'évolution de plusieurs dossiers à l'échelle internationale: *«Les décisions qui se profilent aux niveaux français et européens peuvent avoir des conséquences très négatives sur nos exploitations. Une chose est sûre : nous ne pourrons pas continuer ce double jeu qui consiste à contraindre, interdire, limiter, taxer, prélever et fragiliser nos entreprises agricoles pour, dans le même temps, ouvrir nos frontières à des pays aux pratiques frauduleuses, aux relations sociales douteuses et aux produits contenant des molécules interdites chez nous. La Russie, elle, vient d'interdire l'importation de viandes bovines et de volailles d'Amérique du Sud. Nous, nous ouvrons les vannes et autorisons l'importation de ces viandes avec des tonnages conséquents, c'est inacceptable ! Le biodiesel argentin est une réelle menace car nous risquons de voir un million de tonnes débarquer en France. L'usine du Mériot triture un million de tonnes de colza et risque de fermer. Pour être concurrent face au biodiesel argentin, il faudrait que le prix du colza baisse de 50 euros/t et passe à 320 euros/t ! Nous sommes également inquiets avec Total, qui prévoit de faire du biocarburant avec de l'huile de palme, notamment sur site de La Mède. Avec toutes ces interrogations, l'hiver risque d'être chaud, nous ne pouvons pas accepter ces orientations».*



Internet **Il va falloir s'y mettre**

Déjà *«connecté»* dans l'acte de production, le monde agricole va devoir se *«digitaliser»* dans bien d'autres domaines, et rapidement. David Barthe, maître de conférences et directeur de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, l'a bien souligné lors d'un exposé dédié à l'évolution des modes de consommation. L'intervenant a insisté sur l'importance et la vitesse *«grand V»* des nouvelles technologies : *«Les consommateurs sont désormais tous connectés sur leur smartphone et sont très influencés. L'agriculture doit être capable de créer des passerelles, identifier des personnes avec de fortes influences et travailler avec eux. Il est important de parler de son métier et mettre en avant son savoir-faire. Les consommateurs ont de plus en plus besoin d'être rassurés».* David Barthe a rappelé que l'association de protection animale L214 comptait plus de 600 000 fans sur Facebook, quand la FNSEA n'en atteignait pas 20 000.



Production laitière

Des économies en vue

Côte-d'Or Conseil Élevage vient d'organiser ses journées d'échanges autour de l'alimentation.



La visite du Gaec de la Tille, chez Christian Girard et Florence Pelletier à Til-Châtel, était proposée mercredi 15 novembre.

Une cinquantaine d'éleveurs laitiers ont récemment participé aux journées « Galacsy/Bouts de silos » proposées par Côte-d'Or Conseil Élevage. Les rendez-vous étaient donnés à l'EARL Jacquin (Chamblanc), au lycée La Barotte (Châtillon-sur-Seine), au Gaec de la Tille (Til-Châtel) et au Gaec de Jugny (Bligny-le-Sec). Des échanges technico-économiques en salle et en matinée ont précédé une visite des exploitations l'après-midi. La qualité des fourrages 2017 -et notamment celle du maïs- a alimenté les discussions.

Une bonne nouvelle

Le maïs récolté ces dernières semaines serait crédité d'une bonne note. *«Sa qualité apparaît meilleure que l'an passé, fort heureusement»* fait remarquer le technicien Franck Lavédrine. Les récoltes 2016 n'avaient pas été propices à une bonne production laitière. Une digestibilité *«très modeste»* du maïs, couplée à des fourrages d'herbe *«déplorables»*, avaient engendré des chutes de production de 500 kg/lait en moyenne par vache sur l'ensemble de la campagne. Une meilleure digestibilité annoncée pour le nouveau maïs laisse augurer des économies en compléments alimentaires. Les fourrages d'herbe n'ont également rien à voir avec ceux de la précédente récolte. *«La production du mois d'octobre retrouve déjà des couleurs et pourra être directement liée à ces meilleures récoltes»* poursuit le technicien de Côte-d'Or Conseil Élevage, *«nous sommes revenus au niveau de 2015, qui est en quelque sorte notre référence. Entre l'été 2016 et juillet/août de cette année, la production quotidienne avait fléchi de 1,5 à 2kg/lait par vache. Depuis l'automne, nous regagnons ce volume perdu»*.

Du mieux à confirmer

Ces réunions ont permis d'évoquer la conjoncture. Les prix se ressaisissent avec une hausse d'environ 30 euros les 1 000 litres par rapport à la précédente campagne. La hausse de la production accompagnée d'un niveau de prix plus acceptable devrait permettre aux éleveurs de se *«refaire une santé»*, *«même si un seul exercice ne sera pas suffisant pour combler les pertes accumulées lors des trois dernières campagnes»*. Un regain de motivation doit permettre une *«remise en question»*, selon Franck Lavédrine : *«l'expérience passée des déficits fourragers doit nous faire réfléchir, nous devons viser une meilleure sécurisation des systèmes»*. La conjoncture peu favorable des productions céréalières devrait inciter les éleveurs à consacrer davantage de surfaces fourragères dans leur assolement. Si la qualité du lait s'est nettement améliorée lors de la dernière décennie, un léger *«tassement»* est à déplorer ces derniers mois et le technicien invite à *«bien conserver le bon niveau actuel»*. Autre idée développée par Franck Lavédrine : *«la volonté de produire plus doit s'accompagner par un raisonnement sur la maîtrise des coûts. Nous ne pouvons pas produire à n'importe quel prix. Les éleveurs du Gaec de la Tille, avec une problématique de fourrages de qualité modeste, se sont récemment tournés vers le tourteau de soja. Acheter des matières premières est un moyen comme un autre pour limiter ses coûts. Cet exemple concret, présenté lors de notre journée à Til-Châtel, peut donner des idées»*.

Aurélien Genest

Le début du renouveau ?

Guy Buntz, président de Côte-d'Or Conseil Élevage, voit forcément d'un bon œil la dernière récolte de fourrages et la hausse du prix du lait : *«Tout n'est pourtant pas parfait dans le maïs et nous sommes encore loin du compte pour les prix. La situation tend malgré tout à s'améliorer et cela doit nous remotiver. Est-ce le début du renouveau, la fin de cette longue crise ? Nous l'espérons tous. Les difficultés durent depuis trop longtemps. Quoiqu'il arrive, il faudra bien plus d'une année correcte pour pouvoir boucher les trous de ces trois dernières campagnes»*. Le président se réjouit de la tenue de ces quatre journées *«Galacsy/Au bout du silo»* : *«tout le monde se connaît, chaque rendez-vous est instructif et très convivial. Nous comparons nos propres chiffres et avançons ensemble. Nous ne repartons jamais bredouilles de ce genre de réunions»*. Invité à donner son avis sur la pénurie de beurre dans la grande distribution, Guy Buntz dément d'emblée certaines idées : *«ce que je lis ou j'entends ne me laisse pas indifférent car il n'y a pas de pénurie de beurre. Le seul problème vient des grandes surfaces qui ne veulent pas mettre le prix pour remplir leurs rayons. En conséquence, les industriels exportent leur beurre, voilà tout. Le consommateur ne comprend pas grand chose dans tout ça»*.

▸ Formations

04/12, 30/01 et 13/02
Créancey - Coûts de production (bovins allaitants)
Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

05-06/12 Éthologie bovine
Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

07/12, 25/01 et 09/02
Pratiques alternatives dans la conduite du troupeau
Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

13-14/12 et 25-26/01
Kinésiologie animale
Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

11/01 St Rémy (21)
Valorisation des effluents d'élevage
Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr



Assemblées de sections Dijon Céréales

Des projets pour l'avenir

Dijon Céréales vient de réunir ses trois assemblées de section en Côte d'Or. Au-delà du bilan de l'exercice 2016-2017, les responsables de la coopérative ont tracé les grandes lignes du développement futur et identifié les moyens à mettre en œuvre pour relever les défis économiques et techniques des prochaines années.



Plusieurs centaines d'agriculteurs ont participé aux trois assemblées de section de Dijon Céréales. L'occasion de tirer un trait sur les résultats décevants de la moisson 2016 et d'envisager l'avenir de façon constructive et positive.

En préalable à l'assemblée générale qui se déroulera le 5 décembre prochain à Saint-Apollinaire, Dijon Céréales vient d'organiser les trois assemblées des sections Plaine dijonnaise, Tilles-Vingeanne-Bèze et Auxois-Morvan-Châtillonnais. Trois assemblées de section pour un même constat : 2016 reste dans les annales pour *«sa moisson catastrophique»* sur fond d'année calamiteuse.

Cette moisson *«de la triple peine»* comme la définit Pascal Demay, directeur terrain "céréales", avec des rendements, une qualité et des prix en berne, aurait pu dynamiter les résultats mais, en dépit d'une *«campagne difficile et décevante»* avec en toile de fonds des stocks énormes à gérer, les efforts de tous ont permis de sauver les meubles. Les pertes sur la collecte ont heureusement été amorties par quelques prouesses logistiques et commerciales et compensées par les autres activités et métiers de la coopérative. Le président de Dijon céréales, Marc Patriat, a ainsi rappelé le plan déclenché par la coopérative lors du dernier exercice, pour soutenir les trésoreries des exploitations adhérentes avec à la clé, 30,5M€ de reports d'échéances et des compléments de prix, ainsi que l'accompagnement spécifique dont bénéficient les adhérents en situation critique.

Depuis, la moisson 2017 a redonné quelques perspectives en terme de volumes et de qualité sur la plaine dijonnaise notamment. Sur l'ensemble de la zone de collecte de Dijon Céréales, la moisson qui vient d'être engrangée *«se situe dans la moyenne des dix dernières années»*. Elle se caractérise en revanche par de fortes disparités entre les territoires, certaines zones de plateaux s'étant encore une fois retrouvées exposées à des aléas climatiques qui ont aggravé des situations déjà difficiles.

Même si les temps sont durs, Dijon Céréales poursuit ses investissements pour la modernisation des silos et des installations. 500 000 euros ont été consacrés à des travaux concernant la qualité des réception et du stockage sur les sites de Saint-Julien, Aiserey, Bretenière et Nuits-Saint-Georges. Même engagement et même montant sur les sites d'Occey, Is-sur-Tille, Lux, Mirebeau, La Villeneuve et Pontailler. Enfin, Montbard a vu au printemps 2017 l'inauguration d'un tout nouveau point de collecte de 900 tonnes de capacités, en parallèle à l'ouverture d'un nouveau magasin Gamm Vert implanté à proximité.

Les constats faits, restent l'action et la recherche de solutions. A l'échelle de la coopérative, cela se traduit par la mise en route, en janvier 2018, d'une nouvelle union de moyens, Alliance-BFC, réalisée avec les coopératives Bourgogne du Sud, pour la Saône-et-Loire, et Terre Comtoise, pour le Doubs. Une entité à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté qui doit *«contribuer aux développement de nouvelles filières, de nouvelles technologies et de l'innovation du champ à l'assiette, au service de la valeur ajoutée sur les exploitations»* a exposé Pierre Guez, actuel président de Dijon Céréales, qui passera le témoin à son successeur, au 1er juillet 2018. Christophe Richardot, actuel directeur général d'Aréa, est appelé à lui succéder. Il s'est présenté à l'occasion des assemblées de section, comme *«un homme de la région, un homme de coopérative qui connaît les équipes et les hommes»* et qui *«croit aux solutions»*. Un discours, pour Marc Patriat qui sonnent comme un engagement et *«reflète bien l'état d'esprit dans lequel Alliance-BFC va travailler pour se donner toutes les chances de gagner»*.

L'un des enjeux majeurs des prochaines années nécessitera *«de se projeter»* comme l'a indiqué Pascal Demay, *«afin de trouver des solutions permettant d'améliorer l'EBE sur les exploitations et d'atténuer la variabilité des résultats entre exploitations de même nature»*. Une variabilité qui s'évalue quand même à plus ou moins 500€/ha. Un chiffre qui mérite d'être analysé et précisé, pour en limiter les effets et améliorer les performances des exploitations. Quitte à faire évoluer les modèles de production actuelles, car *«aucune orientation ne doit être écartée»*. Ce qui compte, pour Dijon Céréales c'est *«d'être demain en capacité d'accompagner tous les modes de production assurant une augmentation de la valeur sur les exploitations»*. Ce qui suppose de lever les facteurs agronomiques limitants, en termes de fertilité et de potentiel, et d'accompagner des projets qui favorisent l'économie circulaire (méthanisation), tout en se fixant comme une obligation de résultat, la capacité de répondre aux nouvelles attentes sociétales et aux attentes des clients du groupe.

AMK



Ces assemblées de section ont été l'occasion de rendre hommage à certains piliers de la coopérative qui sont sur le départ, notamment François Pautet et Jean-Paul Nieutin (ci-dessous entouré de Pierre Guez et Marc Patriat).



▸ Repères

Un accompagnement des exploitations et des filières

Concernant les filières animales, Dijon Céréales développe son accompagnement technique et stratégique pour un élevage compétitif et durable. La complémentarité des productions animales et végétales constitue le socle de ces nouveaux projets. C'est le cas ainsi de deux groupements d'intérêt économique (GIEE), dont Dijon Céréales est partenaire : le GIEE Envilait (36 exploitations laitières sont impliquées en Côte d'Or et sur le plateau Langrois) et le GIEE Fourrages, qui mise sur le diversification des exploitations en grandes cultures, avec la création d'un atelier d'engraissement collectif de jeunes bovins (9 exploitations impliquées pour le moment). En parallèle, le groupe poursuit sa collaboration avec Soréal et LDC, pour contribuer au développemet des ateliers volailles dans la région et répondre aux attentes de consommation en hausse sur le marché national.

La demande bio en hausse

La structuration de la filière bio se poursuit (accompagnement réglementaire et technique des producteurs, approvisionnements, mise en marché...) avec un responsable technico-commercial dédié et un responsable expérimentation). La campagne 2016-2017 a été marquée par de nombreuses conversions à la bio dans le département. La Côte d'Or totalise 18 000 ha en bio, avec des exploitations de toutes tailles et près de 130 agriculteurs bio qui collaborent avec Dijon Céréales. En dépit des aléas climatiques de 2016, la collecte bio de Dijon Céréales (5000 tonnes) a progressé, en lien avec la hausse des surfaces. Les prévisions tablent sur un doublement de la collecte d'ici à deux ans. Un projet d'agrandissement du stockage bio d'Aiserey est dans les cartons.

L'agro-écologie en marche

L'agroécologie est désormais une réalité et Dijon Céréales entend accompagner cette évolution de l'agriculture. Les clubs Pixae (agriculture de précision), AgroEcos (agriculture de conservation des sols), l'offre de service In Vivo be Api, le développement des outils de suivi technico-économiques et d'aide à la décision, Agronov, etc. vont dans ce sens. 150 agriculteurs sont aujourd'hui engagés directement dans des démarches de progrès auxquelles le groupe participe ou qu'il anime.

Syndicalisme

«Le loup en Bourgogne Franche-Comté: un dossier à ne pas négliger»

Hubert Coucheney, président de la commission ovins de la FDSEA, livre les revendications de la profession sur le dossier «Loup».



«Notre département a, pour l'instant, été épargné par les attaques de loups sur les troupeaux. Cependant, c'est un risque que l'on ne peut pas occulter et qui préoccupe particulièrement les éleveurs ovins. En effet, nous sommes sur le front de colonisation du loup qui passe des Alpes françaises à la Suisse et aux Vosges ou encore par le Massif Central. Des attaques avérées ont été constatées en Haute-Saône et dans le Doubs. Le loup est également présent dans plusieurs autres départements limitrophes, notamment dans la Nièvre et le Jura. La mise en œuvre des mesures de protection, impliquant de nombreuses contraintes et une charge financière croissante, ne s'est pas traduite par une réduction des attaques de loups. Les mesures de protection et d'indemnisation ont coûté plus de 25 millions d'euros en 2016 et jamais autant de troupeaux n'ont été attaqués par des loups. Le plan loup, actuellement en vigueur, est en renégociation pour la programmation 2018/2023. Dans ce nouveau projet, les possibilités offertes aux éleveurs seront fortement réduites : tirs de prélèvement limités, conditionnalité des indemnisations, territorialisation des dérogations de tirs sous la seule tutelle du Préfet coordonnateur. Notre syndicat ne peut accepter un tel scénario. L'élevage à l'herbe en plein air serait, à terme, condamné dans les zones aujourd'hui conquises par le loup mais aussi dans les futures zones qu'il colonisera. L'implantation progressive des loups menace la pérennité des élevages basés sur le pâturage. La FNO et la FRSEA travaillent depuis longtemps sur ce sujet. La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté a, dès le mois d'octobre, alerté les parlementaires de la région afin qu'ils transmettent au Premier ministre les propositions que nous défendons en partant du principe d'un droit permanent des éleveurs à protéger leurs troupeaux. Nous avons d'ores et déjà reçu de nombreux soutiens. Pour aller plus loin dans la démarche et montrer que la profession ne laissera rien passer, la FDSEA de Côte-d'Or portera ces revendications dans un document porté par l'ensemble des syndicats et qui sera transmis aux acteurs du dossier».

Hubert Coucheney,
président de la commission Ovins de la Fdsea 21

▸ Zoom sur...

Demandes portées par la FRSEA BFC auprès de l'État

- **Faciliter les tirs de défense renforcée et de prélèvement en fonction de la réalité des attaques, afin que la pression baisse réellement sur l'élevage.**
- **Avoir la possibilité de recourir à des tirs de défense par les éleveurs sans autorisation préalable.**
- **Assurer le paiement, en temps et heure, des aides liées à la mise en place des mesures de protection.**
- **Retenir l'absence de responsabilité des éleveurs lors d'accidents avec des randonneurs liés à l'usage de chiens de protection des troupeaux contre le loup.**
- **Prendre en charge, par les services de l'État, l'euthanasie des animaux attaqués par les prédateurs qui ne peuvent être sauvés.**
- **Ne pas imposer la conditionnalité des indemnisations à la mise en place préalable de mesures de protection.**
- **Prévoir une brigade d'intervention dans toutes les régions concernées, y compris celles en voie de colonisation.**
- **Avoir une complète transparence de la part de l'État, sur le nombre effectif de loups sur le territoire national.**
- **Assurer une large diffusion des résultats des analyses ADN faites sur les loups prélevés, afin de connaître leur origine.**
- **Évaluer l'apport des pratiques traditionnelles d'élevage à la vitalité des territoires, à la biodiversité et les conséquences, à moyen et long terme, en matière économique et environnementale de leur modification ou disparition en raison de la prédation.**
- **Arrêter de demander aux éleveurs d'assumer toute charge administrative dans la gestion du loup.**
- **Avoir la possibilité de prélever des meutes entières pour faire baisser la pression de la prédation sur les troupeaux et avoir une réelle efficacité dans le temps.**
- **Prendre en charge le budget de protection des troupeaux et l'indemnisation des bêtes tuées par le budget de l'Environnement, et non par celui de l'Agriculture.**
- **Traduire rapidement l'engagement pris par la France de demander à l'Union Européenne et à la Convention de Berne la modification du statut du loup dans lesdits textes, en tant qu'espèce strictement protégée.**

▸ Agenda

Assemblées cantonales GDS

Les assemblées cantonales du GDS se poursuivent avec des rendez-vous le 1er décembre à 9h30 à la salle des fêtes de Poiseul-la-Ville, le 1er décembre à 14h30 à la mairie de Mauvilly, le 4 décembre à 9h30 à la mairie de Précy-sous-Thil, le 4 décembre à 14h30 l'ancien lycée agricole de Semur, le 6 décembre à 9h30 à la salle communale de Saint-Bernard, le 6 décembre à 14h30 à la coopérative de Seurre, le 7 décembre à 14 heures la mairie de Fontaine-Française, le 12 décembre à 14 heure à la salle du conseil municipal de Nolay.

06-12 Conférence de CER FRANCE BFC

CERFRANCE BFC organise une conférence-débat sur le thème du financement participatif (crowdfunding) mercredi 6 décembre à 16 heures à la salle La Colline de Quetigny. Intervention : Alice Lauriot (responsable des partenariats du premier site de crowdfunding de proximité : Tudigo). Entrée libre. Renseignements au 03 84 77 77 13 00 ou contact@bfc.cerfrance.fr

07-12 et 08-12 Marché de Noël à Dijon

Un marché de Noël de produits fermiers 100% Côte-d'Or se tiendra jeudi 7 décembre de 14 heures à 21 heures et vendredi 8 décembre de 10 heures à 21 heures à Dijon, dans les Jardins du Département situés au 53 bis, rue de la Préfecture. Entrée libre et gratuite. Restauration et animations. Informations : cotedor.fr

13-01 Forum des MFR à Dijon

Les Maisons familiales rurales de Côte d'Or préparent un forum des métiers qui se tiendra samedi 13 janvier à Dijon, de 9h30 à 17 heures dans la salle de la grande orangerie au Jardin des sciences de l'Arquebuse. Ce forum, ouvert aux jeunes, familles, enseignants et toutes personnes concernées par l'orientation des jeunes, vise à présenter les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4ème et 3ème, du CAP au BTS.

Publi-Reportage

Une nouvelle vie avec un atelier volailles de chair

Après des années de travail dans la grande distribution, Roger MARPAUX et sa femme Corinne ont choisi de changer de vie en 2002, en devenant éleveurs de volailles de chair pour le groupe LDC, avec 2 bâtiments de 1500 m2. Depuis la construction des bâtiments en 2005 à FRESNES (canton de Montbard en Côte-d'Or), ils ne regrettent pas leur choix.

Comment vous êtes-vous lancés dans ce projet avec votre femme ?

«Issus du milieu agricole, nous avons toujours été intéressés par l'élevage. L'idée de la volaille est venue assez rapidement, car s'installer sur d'autres productions est très compliqué quand on part de zéro et sans surface.

A l'origine, nous pensions plutôt aux poules pondeuses mais les possibilités sur la région étaient minimes. Après avoir pris contact avec SOREAL, le technicien a évoqué la possibilité de faire des volailles de chair pour le groupe LDC. Après une visite chez un éleveur, nous avons été emballés par ce type d'élevage et décidé de nous lancer rapidement. Nous avons suivi une formation agricole en vue de l'installation, tout en menant en parallèle les démarches administratives pour la construction des deux bâtiments».

Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

«Pendant les huit premières années, nous avons surtout élevé des dindes. Puis en accord avec le groupe LDC et afin de répondre au marché, nous nous sommes orientés sur l'élevage de poulets, et nous sommes satisfaits de ce choix. L'avantage du poulet, c'est sa durée d'élevage moins longue. Les résultats financiers sont bons. La production est sécurisante, pour nous qui n'avons que les volailles pour vivre.

La conduite d'élevage est diversifiée et varie en fonction de l'âge des animaux, ce n'est pas monotone. Nous avons de la souplesse dans le travail, il faut toujours une personne d'astreinte cependant en cas de problème.

Le groupe LDC est à nos côtés pour faciliter notre travail, comme par exemple avec l'équipe de ramassage des volailles. De plus, par l'intermédiaire du bureau des éleveurs, élus par nous-mêmes, nous avons la possibilité de discuter avec les responsables de notre organisation de production et donc de faire remonter les problèmes s'il y en a. Dans cette filière intégrée, on ne se sent jamais tout seul, nous sommes bien accompagnés, notamment avec le suivi technique très régulier de l'élevage, ainsi que des sessions de formations.

«Après 13 ans d'activité, nous sommes au-dessus du prévisionnel économique établi au départ, avec la possibilité de prélever une rémunération correcte, mais aussi de maintenir notre outil de production à un niveau performant. Nous pouvons donc dire que notre exploitation est viable».



DIJON CÉRÉALES SOREAL SBP

Pour tous renseignements, et réalisation d'étude technico-économique,
votre contact SOREAL
Nutrition Animale : **Jérémy LORNE**
(Technico-commercial Avicole)
06 07 03 67 44 / jeremy.lorne@groupe-soreal.fr
Ou Dijon Céréales à Darcey : 03 80 96 26 00

Concours bovins, ovins, équins

Élisez l'animal de l'année

L'année a été exceptionnelle pour les Côte-d'oriens qui se sont déplacés en concours. Retour sur les meilleurs résultats 2017 et invitation à voter pour celui ou ceux de votre choix sur internet



À vos claviers ! Il sera possible de voter pour l'animal ou les animaux de votre choix à partir de ce vendredi 1er décembre sur la page Facebook de Terres de Bourgogne. L'éleveur dont la photo recueillera le plus de «*j'aime*» remportera un bon d'achat chez Gamm Vert. Les votes seront comptabilisés vendredi 8 décembre à 12 heures. Vingt-sept animaux font partie de la liste (quatre équins, cinq ovins et 18 bovins avec six laitiers, sept reproducteurs et cinq de boucherie).

La Côte-d'Or n'avait peut-être jamais fait mieux qu'en 2017. L'année qui tournera sa page dans un mois a été excellente en termes de performances, aussi bien sur des concours à «*domicile*» (Créancey, Semur-en-Auxois, Châtillon-sur-Seine, Saulieu, Arnay-le-Duc) qu'à «*l'extérieur*» (Paris, Épinal, Sedan, Rennes, Avallon, Autun, Nevers).

Équins

Arnaud Dupaquier, de Posanges, avait «*donné le la*» en remportant le concours général agricole Trait Auxois le 28 février à Paris. De 2017, on retiendra également le titre de championne nationale adulte de la jument de Florian Renon, de Lacour-d'Arcenay le 10 septembre à Semur. Lors du concours de poulains de Saulieu le 21 octobre, les champions mâle et femelle appartenaient respectivement à Arnaud Dupaquier et Françoise Masson de Vitteaux.

Ovins

Le 28 février à Paris, le Gaec Poillot de Thoisy-la-Berchère remportait deux prix de championnat dans les races Suffolk et Southdown. Les meilleurs agneaux de l'année des trois concours côte-d'oriens sont également retenus dans cette sélection, dans la race la plus présente de chaque rendez-vous. L'EARL Joubert, de Coulmier-le-Sec, s'est distingué lors des Journées châtillonnaises le 3 juin. L'EARL de Roche Fontaine, de Sainte-Colombe-en-Auxois, brillait dans le cadre de la Fête du Charolais le 19 août. Six jours plus tard, le Gaec du moulin de Jonchery, de Diancey, remportait la mise en race Charollaise à Arnay.

Bovins laitiers

À Eurogénétique le 6 avril à Épinal, une Simmental du Gaec Aubry de Jours-lès-Baigneux décrochait le titre de championne adulte. En race Brune, le championnat jeune revenait au Gaec Loosli. Avec le même animal, l'élevage de Chazeuil remportait le championnat espoir (miss BGS Est) le 3 juin aux journées châtillonnaises. À ce même rendez-vous de Châtillon, l'EARL des Corveottes de Villers Patras repartait avec le titre adulte, le Gaec Chevalier-Jacoillot de Mauvilly avec le championnat jeune et le Gaec Colson de Frénois avec le titre miss BGS junior. Au Space à Rennes le 6 septembre, une vache du Gaec Magnière de Chazeuil terminait grande championne du concours européen Simmental.

Bovins allaitants reproducteurs

Cinq Charolais se sont qualifiés cette année pour la finale nationale de Moulins, actuellement en cours. Les cinq élevages concernés sont forcément retenus dans notre sélection : le Gaec Saint Roch (Recey-sur-Ource, championnat junior au National le 6 septembre à Nevers), François Lucand (Molphey, grand prix d'honneur mâles à Avallon le 20 octobre), l'EARL Guenot Nicolas (Allerey, premier prix d'honneur veaux femelles à Semur le 15 novembre), le Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux, grand prix d'honneur femelles à Semur) et le Gaec Noireaut (prix d'honneur veaux mâles à Autun). Cet élevage de Meilly-sur-Rouvres apparaît deux fois dans notre sélection suite au grand prix d'honneur jeunes mâles remporté le 28 octobre à l'Auxois-Sud avec un autre animal.

Dans la race Blonde d'Aquitaine, un premier prix de section était remporté par le Gaec Debeaupuis de Montberthault, lors du concours national le 7 septembre à Sedan.

Bovins de boucherie

À la Fête du bœuf le 22 avril à Créancey, le prix Vallée était remporté par le Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan, à quelques centaines de mètres de la Côte-d'Or). Le Grand prix d'excellence femelle était glané par Pierre Desloire, de Maligny. Les 19 et 20 août à la Fête du Charolais à Saulieu, le Gaec Renon remportait le prix de la ville de Saulieu. Frédéric Chevalier (Barnay, village très proche de la Côte-d'Or) gagnait pour sa part le prix du comice agricole. Pierre Desloire repartait avec le prix de l'excellence bouchère.

AURÉLIEN GENEST



Session de la Chambre d'agriculture au Marault

Budget initial et filière viticole à l'ordre du jour

Un ordre du jour qui a fait l'objet de présentations dans le détail et de discussions mais... pas de vote. En effet, Éric Bertrand s'est vu dans l'obligation de reconvoquer une nouvelle session. Le quorum n'étant hélas pas atteint.


Un vote reporté sous huitaine.

Les travaux ont eu lieu malgré tout, avec vingt-et-un présents sur vingt-quatre. De fait, et comme le stipule l'article R.511-55 du code rural, la session a été renvoyée de plein droit à huitaine. La matinée s'est donc déroulée comme prévu afin que ce prochain rendez-vous soit le plus efficient possible. Eric Bertrand a ouvert cette session en présence de Robert Martin, président du Comité d'Orientation Régional BFC viticole, de Bernard Croguennec, directeur de la DDT, et Didier Ramet, secrétaire général de la Chambre d'agriculture de Nevers.

Ils ont été rejoints en milieu de matinée par le préfet Joël Mathurin. L'approbation du procès-verbal du 21 septembre était le premier point évoqué mais n'a donc pas été mis aux voix. Sans remarque particulière, il doit être approuvé sans difficulté. Puis, a suivi l'examen du budget initial 2018. Un budget qualifié non pas de bénéficiaire mais à l'équilibre, avec une balance positive prévisionnelle d'environ 10 000 euros. Concernant les territoires et environnements, il a été souligné que le pédologue a été retenu pour l'étude des sols de l'Aveyron et que la géomaticienne travaille pour la Chambre de Bourgogne sur une définition plus précise de la zone montagne Morvan.

Un travail qui n'aura d'incidence que pour les collectivités mais pas, ou peu, pour les agriculteurs. Certains projets de forages sont en cours ainsi que la mise en œuvre d'une deuxième SAS si les conditions le permettent. Côté grandes cultures, on note un développement du nombre d'adhérents, preuve que le travail de terrain des animateurs porte ses fruits. Ce qui n'est pas le cas de l'action pour fédérer les éleveurs en groupe dont le développement ne produit pas encore d'effet. A noter que pour la première fois depuis des années, le nombre de bovins est en baisse, tout comme le nombre des vêlages. Il a aussi été déploré que le nombre de candidats à l'installation reste très faible avec seulement une trentaine de JA aidés. Côté formation, animation, diversification, l'offre semble continuer de séduire et le conseil d'entreprises reste lui très sollicité. Après ces explications, quelques questions et précisions ont été posées sans remarque particulière. Mais la hausse de 1% des tarifs a suscité quant à elle quelques réactions. Eric Bertrand a souligné que les tarifs de 2017 n'avaient pas été augmentés par rapport à 2016 : *«La Chambre fait des efforts régulièrement mais on n'a pas le choix. On a choisi d'évoluer doucement au lieu d'attendre et de monter d'un coup»*. Et Didier Ramet d'ajouter : *«On a cherché la solution la plus pertinente»*.

Des questionnements et deux motions

Ont été listées ensuite les subventions qui, là encore, n'ont pas pu être votées immédiatement. Dominique Thibault - vice-président de la caisse régionale du Crédit Agricole Centre-Loire - a d'ailleurs réagi en soulignant qu'il était *«dommage qu'il n'y ait pas plus de monde à une session de cette importance»*. Benoît Roumet, directeur du BIVC, a ensuite pris la parole pour un exposé détaillé de la filière viticole dans la Nièvre (voir encart). En fin de séance, plusieurs points ont été rapidement abordés comme l'avancée du réseau tuteurs, le FCO ou encore sur le Marault qui accueillait justement cette session de la Chambre. Plusieurs pistes sont évoquées autour de l'accueil, la restauration mais surtout autour de l' *«Agritech»* pour faire du lieu - en collaboration avec l'Inkub - un site d'applications pratiques pour des start-up. Pour Eric Bertrand : *«Le Marault ne doit pas être qu'un outil événementiel. Il faut arriver à écrire un projet et pour cela il faut l'implication des producteurs qui doivent s'emparer du sujet»*. En conclusion de cette séance, le président de la Chambre a mis en avant de nouveau - profitant de la présence du préfet - *«le gros souci des revenus dans l'agriculture. Car avec des rendements dans la moyenne, on a des résultats économiques dramatiquement bas et des prix de vente en dessous des prix de revient»* et d'ajouter *«l'ambiance n'est pas au beau fixe. Et alors que les États Généraux de l'Alimentation peuvent nous laisser augurer d'un avenir moins mauvais, on commence à être impatients de voir du revenu dans la ferme Nièvre»*.

Joël Mathurin convenant que même *«si notre dispositif défensif apporte des réponses et gère l'urgence»*, il est clair que *«le système est durablement fragilisé et qu'il va falloir avoir une logique plus offensive»*. À noter que lors de cette réunion, deux motions ont été présentées : une par la section départementale des anciens exploitants souhaitant attirer l'attention des élus sur la situation préoccupante et dégradée que génère le faible niveau des pensions agricole. L'autre mention collégiale, portant sur la menace que le plan loup - jugé inefficace - fait peser sur le devenir de l'élevage herbager du département.

FABIENNE DESSEUX

La filière viticole dans la Nièvre

Un portrait dessiné par le BIVC

Benoît Roumet - directeur du Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre - est intervenu longuement lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture afin de présenter l'économie des vignobles.

Les vins de Centre-Loire, c'est huit AOC, deux IGP et 0,37 % des surfaces agricoles de la région - soit 5.743 hectares de vignes recensés - 6% de la valeur de la production agricole et 5% des exploitations. Ce qui représente dans la Nièvre 0,4% des SAU, 9% de la valeur de la production pour 195 exploitations. La Nièvre - avec le Cher - étant les deux premiers départements viticoles les plus créateurs de richesse par hectare au sein du Val-de-Loire. Benoît Ramet s'est attaché à être le plus exhaustif possible, détaillant une filière très organisée, exportatrice, qui génère 2 100 emplois directs ou indirects, qui comprend 420 structures commercialisant en bouteilles, 60 viti-négociants, deux coopératives, un laboratoire interprofessionnel (Sicavac), un centre de production et de sélection de greffons (Ceps Sicavac) ainsi qu'un lycée viticole.

Il est aussi revenu sur l'histoire du Bivc, son budget, ses missions d'aide au développement et d'accompagnement. Benoît Ramet a rassuré quant aux sujets des emplois, soulignant qu'ils ne sont guère délocalisables du fait de l'origine contrôlée des vins. Côté mécanisation, il a levé là aussi les inquiétudes concernant la robotisation car la qualité vient de *«l'œil du tailleur»* et la tendance actuelle fait que la main-d'œuvre a tendance à augmenter. *«On peine même parfois à trouver ici des gens fiables»*, la formation étant au cœur de la qualité du travail. Seule réelle inquiétude - partagée avec la salle - la transmission des vignobles qui pose de plus en plus problème.

FABIENNE DESSEUX


Filière viticole : Benoît Roumet lors de sa présentation.

▸ Agenda

02/12 - Cosne Wine Tour
De 9h30 à 17h au lycée agricole viticole de Cosne-sur-Loire, le Cosne Wine Tour réunira les vins de 24 lycées viticoles de France. En parallèle, un marché du terroir et des animations (notamment un espace enfants) seront proposés. Une journée pédagogique et conviviale. Entrée 3 euros, restauration sur place.

05/12 - Information sur les contrôles des aides européennes
La direction départementale des territoires (service économie agricole) met en place, pour la 2ème fois de l'année, à destination de tous les exploitants agricoles et organismes en lien avec l'agriculture, une demi-journée d'information sur les contrôles des aides agricoles européennes. Inscription préalable conseillée par téléphone au 03 86 71 52 87 ou par mail à : christine.bonnot@nievre.gouv.fr. Cette demi-journée se déroulera sur deux ateliers :
- une démonstration de contrôles identification et éligibilité sur les cheptels ovins et bovins, effectuée par l'Agence de Services et de Paiement de Dijon, une démonstration de contrôles protection animale et paquet hygiène (substances interdites et autres mesures santé) sur les cheptels ovins et bovins, effectuée par un contrôleur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations de Nevers.
8h30 à 12h00 au GAEC DES RUES à Montigny sur Canne

06 et 14/12 - Rallye Portes ouvertes Chambre d'agriculture
Organisé par la Chambre d'agriculture ces portes ouvertes ont pour thème «*Repousse de broutards privilégiants la réduction de concentré et l'adaptation des performances*» Au programme : présentation de l'exploitation par les éleveurs ; quelles sont les espèces de légumineuses utilisées dans les rations pour la repousse des broutards ; présentation des différentes rations (complémentaires azoté bloqué et sans complémentaire protéique) ainsi que le mode de distribution ; quelles sont les performances obtenues sur la durée de repousse ; échanges.
Le 06/12 à 14h chez Emmanuel Fenayon à Flety (lieu-dit Recoulon).
Le 14/12 à 14h au Gaec du Passou à Chougny (lieu-dit Louvrault)
Renseignements : Christophe Dagouneau conseiller élevage 06 33 63 91 32

Premier palmarès bâtiment agricole bois

L'initiative officiellement lancée

C'est au Legta de Challuy que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a décidé de lancer officiellement son initiative. L'objectif, à travers ce concours, étant de valoriser la démarche de développement durable dans la construction agricole. Une manière d'aborder différemment un sujet environnemental.

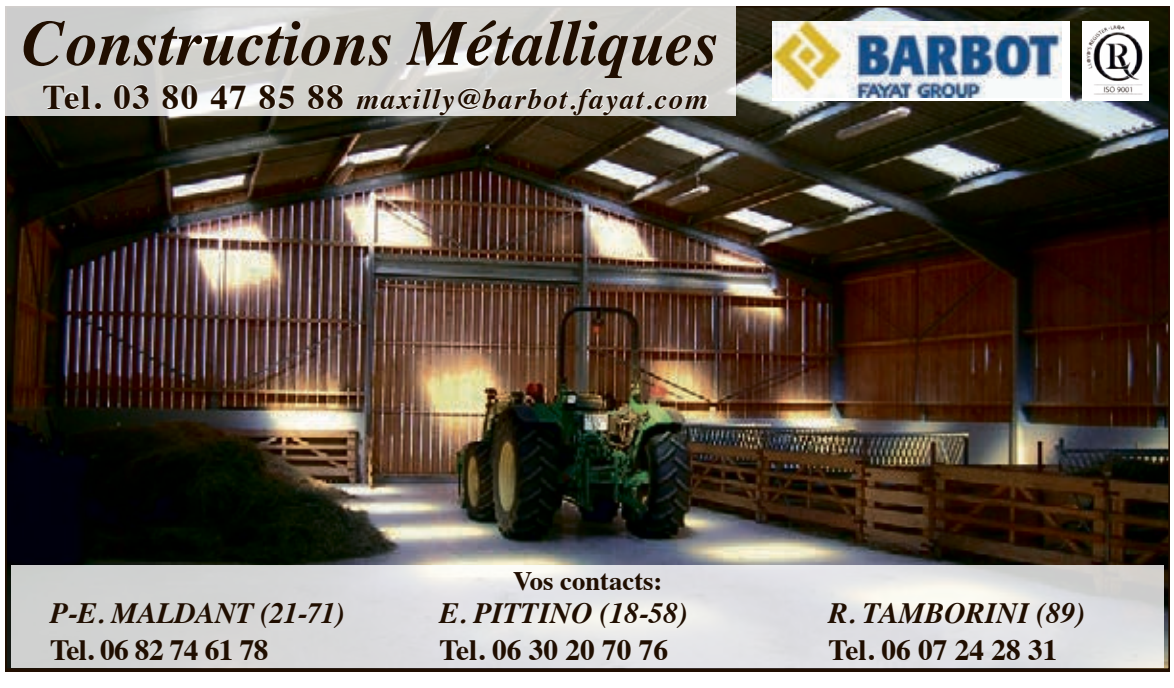

Un concours dont les enjeux sont nombreux.

Dans la salle, étaient présents des agriculteurs, des élèves du Legta mais aussi plusieurs élus comme la députée Perrine Goulet, la maire de Varennes-Vauzelles, Isabelle Bonnicel, ou le conseiller départemental Éric Barbier. Preuve que ce palmarès n'est pas une simple compétition mais bel est bien une manière de traiter un sujet environnemental majeur aux enjeux multiples. Sur la scène, Christophe Joly, architecte au CAUE, Jacques Legrain son président, mais aussi Stéphane Costaglioli le secrétaire général de la préfecture et Isabelle Chopin, présidente FDCL de Groupama. Un partenaire essentiel de l'initiative. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Nièvre accompagne des agriculteurs dans leurs projets de construction de bâtiments ou d'aménagement paysager depuis quatre décennies. Ce «*1er Palmarès Agricole en Bois dans la Nièvre*» a officiellement été lancé le 23 novembre. Il est ouvert aux agriculteurs, propriétaires, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages ou architectes pour des réalisations agricoles nivernaises qui doivent avoir été livrées entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2016 et concernent les bâtiments de stockage et des bâtiments d'élevage. L'appel à candidatures dure jusqu'au 23 janvier, les participants doivent s'inscrire sur le site du CAUE où ils devront envoyer trois photos du bâtiment proposé. Une prise de loin, puis un plan rapproché et enfin un détail de la construction. Les inscriptions sont bien évidemment gratuites. Les lauréats seront récompensés par un prix du public et un second par vote sur Internet. De son côté, un jury de professionnels délibérera pour décerner un ou plusieurs prix de la qualité architecturale et qui seront récompensés par des nuitées au Château de Pizay offertes par Groupama.

Un palmarès pour une démarche durable

Durant la soirée de lancement, Christophe Joly a expliqué qu'elle était, quelle est, et quelle pourrait être la politique d'intégration des bâtiments agricoles. Comment améliorer la qualité paysagère de la campagne nivernaise tout en s'engageant dans une démarche durable en s'appuyant sur une filière essentielle du département : celle du bois. Et de souligner : «*l'anticipation est souvent bafouée par l'urgence, mais la question environnementale est là*». L'idée est donc de construire en bois en réduisant «*l'énergie grise*», le bois du Morvan présentant l'avantage de la proximité du matériau. Le bois -régulateur de chaleur pérenne avec un bon rapport qualité/prix- donnant la possibilité de baisser son bilan carbone. Pour lui, miser sur le bois, c'est «*miser sur l'avenir*» l'élément de base étant possiblement la planche de Douglas qui a pour point fort de la durabilité. Lors des interventions du public, il a été souligné que le Douglas est une essence principalement en monoculture dans la région, alors qu'il faudrait tendre vers des forêts mixtes mêlant différentes essences. Notamment pour une meilleure adaptation aux sols, et pour une plus grande variété des essences (avantage aussi en termes d'usage et d'adaptation dans la construction grâce à leurs caractéristiques spécifiques). Sur ce sujet, il y a bien un effort à faire comme l'a souligné la paysagiste-conseil et l'architecte des bâtiments de France. La soirée s'est ensuite prolongée autour d'une conférence de Pierre Janin, architecte Conseil de l'État qui exerce à Lyon et qui a présenté cinq projets agricoles «*bois*» exemplaires. Des constructions aux effets positifs d'une conception fine, qui s'inspire de la sobriété et des techniques des bâtiments agricoles, avec de nombreux avantages à la fois au niveau du paysage, des usages, de l'économie du projet, et en terme d'implication des entreprises locales. Ce premier palmarès va donc permettre de réfléchir autour d'un sujet qui englobe des enjeux économiques, écologiques mais aussi esthétiques. Les résultats seront dévoilés au mois de mai prochain.
Pratique : Règlement et inscription jusqu'au 23 janvier 2018 sur le site du CAUE : caue58.com

FABIENNE DESSEUX




Une salle aux multiples visages preuve de l'intérêt apporté sur ce sujet environnemental.

Unanimité syndicale face au loup

Une motion commune est présentée par les syndicats

Comme l'a souligné Éric Bertrand - président de la Chambre d'agriculture, lors de la dernière session de la chambre : *«le mode de gestion actuel va envenimer les relations entre pro et anti-loups»*. La motion est donc présentée alors que le 12 décembre se tiendra la prochaine réunion nationale «*Loup*».

Une réunion en charge de préparer l'avis que devra rendre ensuite le Comité National de protection de la Nature sur le plan loup 2018-2022. D'où cette motion signée par la Confédération Paysanne, la FDSEA, les JA et la Coordination Rurale de la Nièvre et dont voici le contenu : «*A cet égard, la Chambre d'agriculture de la Nièvre tient à rappeler que le département a fait l'objet fin 2016 et début 2017 de trois attaques successives de loups sur des cheptels ovins. Traumatisantes pour les éleveurs et facteurs de pertes économiques importantes, ces attaques ne sont que la suite logique des modalités de gestion des populations de loups en France, inopérantes et favorables à son développement.*
En conséquence, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, tient à alerter de la menace réelle qu'un plan loup inefficace fait peser sur le devenir de l'élevage herbager de notre département.
Elle demande :
Que les prélèvements de loups puissent s'effectuer efficacement, sous la responsabilité de l'État et en fonction des dégâts aux troupeaux (pas dans un cadre de gestion de l'espèce), ce qui implique notamment :
- le retrait du Loup de la Directive Habitat et de la Convention de Berne (ou au moins son passage d'espèce strictement protégée de l'annexe II à espèce protégée de l'annexe III) ;
- la création d'une ou plusieurs brigade(s) loup de l'ONCFS pour pouvoir intervenir dans toute la région ;
- l'attribution de moyens plus conséquents à l'ONCFS et à la louveterie
- par défaut, la possibilité de recourir à des tirs de défense sans autorisation préalable ;
L'anticipation de la colonisation, avec un déblocage dès à présent des aides au financement à 100% des moyens de protection et de leur entretien dans l'ensemble de la région pour les éleveurs volontaires ;
Une transmission transparente et réactive à tous les paysans des données sur les populations et attaques de loups ;
Une indemnisation des pertes directes et indirectes financée dans son intégralité par le ministère de la Transition écologique et solidaire.
Elle s'oppose à :
Toute forme de zonage ou de gestion différenciée qui conduirait à une inégalité de traitement selon les territoires, et notamment la suppression du zonage cercle 1/ cercle 2 pour l'accès aux aides à la protection ;
La mise en place d'une conditionnalité entre moyens de protection et indemnisation.
Le meilleur moyen de contenir la prédation passe impérativement par une accentuation de la gestion du loup. En tout état de cause, la présence de ce prédateur sur les territoires d'élevage est incompatible avec le maintien de l'élevage herbager et extensif et de plein air, pourtant appelé de ses vœux par la société».

FABIENNE DESSEUX


Décembre 2016 : une attaque chez Philippe et Christian Laporte qui exploitent en Gaec 204 hectares d'herbes au Petit Massé (130 brebis et 150 vaches).

Fièvre catarrhale ovine

L'impact sur les marchés au cadran nivernais

Alors que la Nièvre n'est pas directement impactée par la FCO, elle en subit malgré tout les conséquences. Mais pas de la même manière sur les deux marchés du département.


Le zonage du périmètre interdit n'avait pas été modifié, dans l'attente d'autres résultats de l'Anses et d'une réunion du CNOPSAV qui se déroulait mardi.

Le marché de Moulins-Engilbert et son homologue de Corbigny n'accueillent pas forcément des éleveurs des mêmes zones géographiques. Résultat, le premier perçoit de plein fouet les mesures veillant à endiguer une possible épidémie alors que le second n'est quasiment pas concerné. En effet, la Sicafome, qui voit transiter en moyenne 23 000 ovins chaque année, est fortement touchée par les zones de restriction. Lundi dernier, le marché au cadran de Moulins-Engilbert a déjà refusé près de 500 moutons. Des bêtes issues de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

A l'heure où nous publions ces lignes, il est difficile pour Philippe Martin, président de la Sicafome, de savoir comment la situation va évoluer… D'autant qu'après la découverte de deux nouveaux foyers en Haute-Savoie le 24 novembre, une réunion devait se tenir mardi concernant le zonage. Une réunion dont les préconisations n'étaient pas connues à l'heure d'imprimer cette édition. Pour le marché de Corbigny, les choses se présentent différemment. En effet, comme l'explique Alexandre Lorré, président de la Sicagemac : «*on est seulement impactés car on a des clients de Côte-d'Or. Ça complexifie leur travail de commerçant et d'exportateur*». Corbigny n'est donc pas autant touché que Moulins-Engilbert. Au total, 155 élevages français et 33 départements sont concernés par les mesures de précautions actuellement mises en place.
Pour mémoire, hormis la Haute-Savoie, le ministère de l'Agriculture a imposé le 8 novembre dernier la vaccination dans quatre autres départements de l'Est : la Savoie, l'Ain, le Doubs et le Jura. Sept autres départements sont placés quant à eux en «*zone de surveillance*»: les Hautes-Alpes, la Côte-d'Or, l'Isère, le Rhône, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort. Tandis que la Corse reste le département le plus touché par les sérotypes. A la fin de la semaine dernière, la Nièvre était toujours en zone réglementée BTV 8.

FABIENNE DESSEUX

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Les traditions ne se perdent pas

L'Élysée et le sapin du Morvan

Comme régulièrement, c'est sur l'exploitation de Jean-Christophe Bonoron à Brassy que le responsable parcs et jardins des résidences présidentielles à l'Elysée est venu chercher le Nordmann qui trônera dans quelques jours dans la cour d'honneur.



Préfecture de la Nièvre

Une fierté pour l'exploitation de Brassy

C'est mardi 21 novembre que cet achat traditionnel, et pourtant pas comme les autres, a eu lieu. Un choix esthétique mais aussi pratique puisque le transport est un paramètre essentiel. En effet le sapin de Noël, après avoir rejoint Auxerre par la route, prendra le chemin de l'Élysée par voie fluviale. Jean-Christophe Bonoron avait donc choisi trois sapins répondant aux critères du responsable, venu accompagné des jardiniers de l'Élysée. Le choix final se faisant de visu. Pas trop large, bien touffu, élancé, le sapin doit former un cône régulier, les épines devant être de belle couleur. Puis avoir trois sapins permet aussi d'anticiper un éventuel problème au moment de la coupe et avoir une solution de rechange. Mais cette année encore, pas de souci. Et c'est un arbre âgé de 25 ans et haut de 13 mètres qui est en route pour la cour du palais présidentiel. D'autres conifères, plus petits, sont aussi coupés pour décorer d'autres salles de l'Élysée. Ces types de sapins ne sont pas commercialisés pour les particuliers mais réservés à une clientèle bien spécifique. Ainsi Jean-Christophe Bonoron explique dans le Journal du Centre qu'il fournit aussi l'Opéra de Paris.

Le sapin sera installé le week-end du 9 et 10 décembre

Comme l'a expliqué sur France Bleu Pierre Bonnaure, le responsable des parcs et jardins, *«le sapin choisi va désormais être retravaillé pour l'adapter précisément à la cour d'honneur de l'Élysée. Il doit faire impérativement onze mètres lorsqu'il sera en place»*. Une taille sera donc effectuée. En ce qui concerne le choix d'une exploitation ou d'une autres pour cette commande bien particulière, Frédéric Naudet, président de l'association française du sapin de Noël naturel, explique – toujours dans les colonnes du JDC – qu'il n'y a pas d'appel d'offres : *«On demande à nos adhérents s'il y a des producteurs qui ont des sapins qui répondent aux critères de l'Élysée. Mais ça ne se bouscule pas. Et puis, on sait qu'il ne faut pas être loin de Paris. C'est toujours*



Préfecture de la Nièvre

Le moment du choix sur la sapinière de Jean-Christophe Bonoron

Jean-Christophe qui répond positivement à la demande de l'association. Ça coûte plus que ça ne rapporte. L'Élysée est ravie. Nous aussi». Le sapin, offert par l'association et Val'hor (l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage), partira mardi en péniche direction la capitale où il arrivera trois jours plus tard. C'est le week-end du 9 et 10 décembre qu'il prendra place, décoré, sous les ors de la république. C'est la cinquième année que ce sapin est coupé sur l'exploitation de Brassy.

FABIENNE DESSEUX

▸ Formations

06/12 Préparer l'alimentation hivernale

Formation de deux jours en salle et sur une exploitation
Le public : éleveurs ou futurs éleveurs
L'objectif : Organiser et prévoir l'alimentation hivernale adaptée à son troupeau et à son exploitation
Intervenante : Amélie Brisson conseillère élevage à la Chambre d'agriculture de la Nièvre
Contact : Responsable de stage Amélie Brisson, conseillère élevage bovin 06 31 81 73

COSNE-D'ALLIER > Marché couvert
Mardi 12 décembre 2017, de 9 h 30 à 13 h
Vente de REPRODUCTEURS
LIMOUSINS
Association des Éleveurs Bovins Limousins de l'Allier
Restauration sur place avec viande Limousine
Renseignements : 06 28 02 04 05 - 06 17 07 57 30 - 06 31 19 61 05

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET
VENTE et POSE
de panneaux préfabriqués pour silos d'ensilage ou stockage des grains
58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
metal.construction58@gmail.com - metalconstruction.fr

Mesure pelvienne

Améliorer les conditions de naissance

Alsoni a récemment fait des démonstrations de son service de mesures d'ouverture pelvienne. Une technique d'aide à la décision, aux répercussions multiples, déjà bien implantée dans l'Allier et en Saône-et-Loire mais pas encore dans la Nièvre.

Pas vraiment démocratisée dans la Nièvre, la mesure pelvienne a ses impératifs mais offre un panel d'informations très large qui peuvent s'avérer précieuses pour les éleveurs. Effectuée sur des génisses âgées de 14 à 24 mois, elle nécessite en effet la présence obligatoire d'un vétérinaire qui effectue une épidurale afin de détendre l'animal et faciliter les mesures qui sont au nombre de trois : la hauteur et la largeur «*scaro-pubienne*» puis la largeur «*bis-iliaque médiane*». Un résultat qui viendra s'ajouter à d'autres caractéristiques afin d'orienter les éleveurs au mieux quant aux choix d'accouplement et de tri des génisses. Car cet outil d'aide à la sélection donne des éléments importants sur la survie du veau, sur la fertilité de la mère et sur la lactation, et permet «*d'influer*» sur les conditions de vêlage que l'on considère au nombre de cinq : le vêlage seul ; avec intervention facile de l'éleveur ; avec une extraction forcée ; une césarienne et le pire l'embryotomie. Afin d'optimiser l'intérêt de cette mesure pelvienne, il faut l'utiliser en le mettant en corrélation avec le poids et l'âge de l'animal afin de choisir au mieux le taureau avec lequel l'accoupler. Là encore, en fonction de critères de taille ou de poids. Cet outil n'est donc pas à négliger lorsque l'on sait qu'après une extraction forcée ou une césarienne, les chances de survie du veau sont plus faibles. Ainsi, suite à une extraction, son taux de survie n'est que de 76%.

Maintenir un bon IVV

Et au-delà de la naissance, pouvoir compter avec un vêlage facilité permet aussi de maintenir un bon IVV. Pour les charolais, il est en moyenne de 380 à 383 jours en fonction des années. En cas de césarienne, cela peut ajouter plus de quarante-trois jours à l'IVV. Dans certains cas, l'animal peut même sauter une année entière. Or, un vêlage facilité est aussi un vêlage régulier. Même chose avec la lactation qui peut être altérée voire coupée suite à une naissance difficile. À noter encore que la mesure permet également de relever les génisses qui ont des crêtes osseuses très marquées, ce qui influence, là aussi, les conditions de vêlage. En trois ans, Alsoni a pratiqué plus de 4 500 mesures sur les deux départements voisins mais commence peu à peu à le faire connaître dans la Nièvre même si les débuts restent timides. On dénombrait en 2016 en charolais – concernant les adhérents à la certification de parenté bovine – près de 23 000 vêlages dont 7 à 8% de difficiles ou par césarienne. Le procédé peut donc trouver un écho car une bonne sortie du veau reste un élément central pour les éleveurs. C'est pour cette raison que les dernières démonstrations et ateliers ont été réalisés au lycée de Challuy en présence d'une centaine d'élèves venant de BTS, PA1, PA2, ACSE2 et Terminale. Avec pour objectif de sensibiliser maintenant ces jeunes qui seront les éleveurs de demain et d'ajouter une corde à la valorisation de leurs animaux. Ce service est proposé à tous, qu'ils soient adhérents ou non au réseau.

FABIENNE DESSEUX

Chambre d'agriculture

Un calendrier de paiement très attendu

Après 21 mois d'absence suite à la rénovation du bâtiment, c'est dans des locaux flambant neufs que les administrateurs de la Chambre d'agriculture se sont réunis en session le 23 novembre dernier.



Didier Roussel directeur de la DDT 89, le préfet de l'Yonne, Patrice Latron et le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot (de gauche à droite).

C'est bien sûr par un moment de recueillement à l'attention de Marcel Huré, membre élu de la Chambre d'agriculture et figure de l'agriculture icaunaise, récemment disparu, qu'a débuté cette dernière session de l'année. Une session à laquelle participait pour la première fois, le préfet de l'Yonne, Patrice Latron, qui est revenu dans son intervention, sur le calendrier d'apurement des aides Pac non encore versées à ce jour.

Mais, comme chaque trimestre, c'est par un tour d'horizon des différentes productions départementales, qu'a débuté l'intervention du président de la Chambre, Etienne Henriot.

Si la volatilité des cours céréaliers semble marquer le pas, la tendance sur les marchés est baissière, du fait notamment d'un niveau de stock important. Avec un blé icaunais départ de ferme vendu actuellement à 135 €/t, l'orge brassicole de printemps, 180 €/t et celle d'hiver, 140 €/t. Perturbations à attendre pour ce qui est du colza, compte-tenu des nouvelles règles régissant les biocarburants, avec des graines au départ de l'Yonne à 360 €/t. *«Année à peu près normale, hormis les secteurs gelés»*, pour la viticulture, même si les rendements sont encore en retrait de 20 à 30%. Avec pour conséquence une flambée des prix, notamment dans le chablisien, où la feuillette de premier Cru s'échange à 1 240€ (contre 850 € habituellement) et celle de chablis à près de 900 € (600 €).
Et le risque de voir les acheteurs traditionnels se tourner vers d'autres cépages. D'une manière générale, les vendanges 2017 auront permis aux viticulteurs icaunais de compenser une partie du manque à gagner généré par l'année catastrophique vécue en 2016.

La petite embellie constatée par la filière lait n'aura été que de courte durée et ce dernier trimestre semble marquer le pas avec une base de prix de 330 à 340 € les 1 000 litres. La France bénéficiant peu de la collecte européenne en progression, avec seulement 3,6% de hausse (contre 13,2% en Italie).

Côté élevage, la consommation de viande reste à la baisse et le retour des allaitantes sur le marché pèse sur les cours. Les prix restent bon toutefois concernant les broutards, compte tenu de disponibilités limitées et d'une forte demande italienne. Déception en revanche pour ce qui est du porc, avec une chute rapide des prix. Le prix moyen annuel pour l'Yonne s'établit à 1,41 €/kg, pour une marge restant intéressante, du fait du faible prix des céréales. Bonne récolte pour la betterave icaunaise, avec des prix qui devraient se situer à 27 €/t et pourraient encourager de nouveaux producteurs à rejoindre la filière, après une année marquée par le retour d'une cinquantaine de planteurs dans le migennois.


C'est dans une salle d'assemblée entièrement rénovée (même si quelques retouches sont encore à effectuer…), que s'est tenue cette dernière session de l'année.

Phytosanitaires : l'arrêté préfectoral en passe d'être signé

Revenant sur les soupçons de maltraitance animale ayant touché récemment un élevage bovin du département, le président Henriot a rappelé les prérogatives de la Chambre en la matière : *«c'est un drame humain bien sûr, mais dans le cas présent, qui était connu de nos services. Plusieurs contacts avaient été pris avec l'exploitant mais toujours sans lendemain et la situation était compliquée. Je vous rappelle que nous n'avons pas vocation à obliger les personnes, mais à susciter chez eux, l'envie de réagir et trouver des solutions, même si elles peuvent être difficiles à prendre. Néanmoins, nous sommes là pour accompagner…»*

L'occasion d'évoquer la cellule Réagir 89 qui, en dépit d'une conjoncture peu favorable, n'aura été sollicitée que par 9 agriculteurs depuis le 1er juillet dernier. Concernant les audits d'exploitation financés par le Conseil régional, 7 demandes supplémentaires ont été enregistrées, portant à 18 le nombre d'audits engagés.

Concernant l'apurement des aides Pac, *«feuilleton un peu douloureux vécu pour certains depuis plusieurs mois»*, selon le président de la Chambre, plusieurs dates ont été précisées par le préfet Latron lors de son intervention : *«s'agissant des paiements du 1er pilier, les ATR ont été versées massivement mi octobre 2017 puis par vagues successives tous les 15 jours. Au total, 2 610 exploitations concernées dans l'Yonne pour un montant total d'un peu plus de 87 M€, soit une moyenne de 32 K€ par exploitation. Le solde devant être versé en février/mars 2018»*.
Une surprise toutefois, avec plus de 500 exploitations manquant à l'appel. Pour ce qui est du retard pris dans le paiement des aides au 2e pilier, Patrice Latron dit comprendre *«parfaitement la colère exprimée par un certain nombre d'entre vous, mais le sujet s'améliore»* : Début novembre, ont commencé à être versés les soldes 2015 et à ce jour, 260 dossiers ont été budgétés, pour un total de 3 M€, une partie ayant déjà été versée sous forme d'ATR. S'agissant des Maec Bio 2016 et 2017, *«le début de paiement des soldes 2016 est annoncé pour mars 2018 et celui des soldes 2017 pour juillet 2018. Les aides MAEC 2018 devant être versées sans retard en 2019»*.

Rappelé à l'ordre par le gouvernement il y a un mois, comme les autres départements de BFC, pour ne pas encore avoir pris d'arrêté concernant l'utilisation de produits phytos sanitaires, le préfet de l'Yonne s'apprête à le faire, mais a-t-il affirmé, *«en préservant l'esprit de coopération et de partenariat de la charte signée l'an passé par mon prédécesseur, avec l'ensemble des acteurs locaux et en continuant à la faire fonctionner»*.

Dominique Bernerd
(éléments techniques fournis par la Chambre d'agriculture 89)

▸Agenda

Nouvelle formule pour la réunion technique d'hiver de la Chambre d'agriculture

Chaque année, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une réunion technique à Joigny en décembre, avec les instituts Terers Inovia et Arvalis. ce rendez-vous prend une nouvelle forme au plus près du contexte phytosanitaire et agronomique avec une journée au champ en mai 2018. Le programme de cette journée est en cours d'élaboration et vous sera communiqué en temps utile. En revanche, la réunion Maïs avec Arvalis en janvier est maintenue. la date retenue est le 12 janvier après-midi (points variétés, protection aux semis, nouveautés herbicides, nouveautés engrais…), avec Yann Flodrops (Arvalis)
Si vous le souhaitez, des réunions d'hiver sont prévues dans les départements voisins : 30/11 à Amilly (45) ; 1/12 au Mée sur Seine (77); 1/12 à Prémery (58) ; le 7/12 à Sainte-Maure (10). Voir détail sur le site ci-après :
https://www.evenements-arvalis.fr/view-878-category.html?menuid=&&page=2&forms-tri=&forms-ordre=&forms-nombre

07/12 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 07 décembre à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : dijon@apecita.com

08/12 Optimiser les réglages de sa moissonneuse batteuse

Bio Bourgogne a le plaisir de vous inviter à une formation tous publics sur le thème «*Optimiser les réglages de sa moissonneuse batteuse*», de 9 h à 17 h 30, vendredi 8 décembre à Senan. Au programme :
Caractéristiques détaillées des moissonneuses-batteuses
Analyser rapidement et visuellement la qualité des lots bruts et les pertes : observation d'échantillons
Démonstration de réglages sur 2 types de moissonneuses batteuses.
Inscriptions et renseignements complémentaires :
Hélène Levieil au 06 77 30 78 82 - helene.levieil@biobourgogne.org

03/12 Marché de Noël à la ferme

Marché de Noël à la ferme, avec le réseau Bienvenue à la Ferme de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dimanche 3 décembre, de 10h à 18h, chez Julien Henry, apiculteur récoltant, 15 rue des Maisons Brûlées, à Villiers Louis (près de Sens). Présence de nombreux producteurs, sous bâtiment chauffé : foie gras, escargots, vins, fromages, miel, pain d'épices… Présence des producteurs du Drive fermier du Sénonais.
Balade à poney, visite d'exploitation à 15 h.
Renseignement au : 03 86 88 24 23
et sur www.apiculteur-henry-julien.com

01/12 Artisans du monde à Sens

Vendredi 1er décembre, de 15 h à 18 h, samedi 2 et dimanche 3 décembre, de 10 h à 18 h, la Salle de la Poterne, 19 boulevard du 14 juillet à Sens, accueille une exposition vente d'œuvres réalisées par des artisans du monde et produits du commertce équitable. Large gamme de produits alimentaires (thé, café, épices, confitures…), artisanat de l'Inde, d'Afrique ou d'Amérique du Sud (jouets, instruments de musique, foulards, cuir, poterie, vaisselles, bougies, paniers…) et nombreux produits pour Noel (chocolats, thé, crèches, bougies, etc.)
Entrée gratuite

01/12 Assemblée Générale de la coopérative 110 Bourgogne

L'Assemblée Générale de la coopérative 110 Bourgogne se tiendra vendredi 1er décembre, à partir de 15h30, au Manoir d'Hauterive,1 rue de l'Eglise à Hauterive. Avec la participation de François Cazals, sur le thème : «*Big data, internet des objets, modèles numériques : quels enjeux pour le monde agricole ?*»

01/12 Assemblée Générale de la coopérative Ynovae

L'Assemblée Générale de la coopérative Ynovae se tiendra vendredi 8 décembre, à partir de 15h30, Salle Claude Debussy, 61 rue Saint-Jacques à Joigny. Avec les interventions de Sébastien Abis et Christophe Dequidt, sur le thème : «*Le blé sera-t-il un jour plus précieux que le pétrole ?*»

02/12 Visite guidée de la préfecture

Visite guidée de la préfecture de l'Yonne, ancien palais des évêques, samedi 2 décembre. Rendez-vous à 15 h devant les grilles de la préfecture. Visite limitée à 20 personnes. Réservation obligatoire au 03 86 52 06 19. Particpation par visite : 5 et 3 €.
Gratuit pour les moins de 12 ans.

GDS 89

Bilan de la dernière campagne



Pascal Arnac-Pautrel, directeur du GDS 89, Pascal Legrand, président et Marie-Christine Wencel, responsable du pôle Santé Protection Animale et Environnement, à la DDCSPP 89.

L'assemblée cantonale organisée à Toucy par le GDS 89 aura été l'occasion de dresser le bilan des différents programmes d'éradication mis en place et d'une présentation par la DDCSPP de l'Yonne, du bilan prophylaxique de l'année écoulé.

Une mauvaise nouvelle pour commencer, avec l'annonce par le directeur du GDS 89, Pascal Arnac-Pautrel, d'une diminution, à compter du 1er janvier prochain, de la moitié de l'enveloppe de subvention octroyée jusqu'alors, conséquence de la loi NOTRe et du transfert de compétences du Conseil départemental au Conseil régional BFC. Avec au final 95 000 € manquant au compteur : *«ce que je peux vous dire dès à présent, c'est qu'il y aura un arrêt du tiers payant assuré jusque là par le GDS du fait d'un fonds de roulement insuffisant. A partir du 1er janvier 2018, les factures seront traitées directement par le laboratoire Eurofins, déduction faite des aides de la région»*.
La nouvelle campagne de prophylaxies a débuté le 15 octobre dernier et se terminera le 15 avril prochain. Il est rappelé que passée cette date, toute prophylaxie non terminée ou non réalisée, se traduira par un rapport de non-conformité adressé aux services de la DDCSPP et qu'en cas de contrôle sanitaire obligatoire, la sécurité de la contention des animaux est du ressort des éleveurs. Concernant le programme d'éradication IBR, la dernière campagne 2016/2017 s'est soldée par un taux de cheptels qualifiés supérieur à 80%. Une évolution encourageante, mais l'Yonne reste le seul département bourguignon à voir son nombre de bovins infectés augmenter, même si de gros efforts de réforme sont menés dans les cheptels. Il est rappelé par ailleurs, que la nouvelle réglementation impose désormais que les bovins soient contrôlés IBR entre 15 jours et 30 jours après leur introduction. Le programme d'éradication BVD devrait faire l'objet prochainement d'un arrêté le rendant obligatoire pour tous dès 2018, avec l'objectif d'éradiquer la maladie au bout de 4 ans : *«un coût qui sera supporté par les éleveurs, mais un investissement sur le court et moyen terme, la maladie ayant un vrai poids économique sur les exploitations»*. Le Groupement Technique Vétérinaire (GTV) et les GDS de Bourgogne vont réaliser un sondage sérologique dans certains élevages. Pour l'Yonne, cela représentera 77 cheptels allaitants sélectionnés de manière aléatoire et 200 cheptels laitiers. Les analyses étant prises en charge intégralement par la FRGDS, même en cas de contrôles complémentaires si le premier sondage s'avérait positif : *«l'idée étant d'alimenter un modèle épidémiologique bourguignon, qui servira lui-même à alimenter une réflexion nationale et les mesures à mettre en œuvre»*.
Le phénomène de surmortalité bovine enregistré depuis 2016 fait l'objet d'analyses au sein du dispositif Omar, auquel l'Yonne contribue depuis 5 ans, faisant état d'une dégradation nette de la situation à partir d'aout 2016, pour une mortalité diffuse, concernant un grand nombre d'élevages. L'origine est probablement multifactorielle : fourrage de très mauvaise qualité, parasitisme important du fait d'hivers doux, vétérinaires moins sollicités, du fait d'un contexte économique fragilisé… Une enquête complémentaire est prévue, afin d'étudier plus finement le contexte de cette surmortalité.

FCO : l'Yonne relativement épargnée jusqu'à présent

Chef du pôle Santé Protection Animale et Environnement à la DDCSPP 89, Marie-Christine Wencel a dressé un bilan prophylaxique de l'année écoulée ainsi qu'un point FCO.
Concernant la brucellose, 822 ateliers ovins-caprins ont été recensés dans le département, dont 304 *«petits détenteurs»*, pour 167 interventions programmées et un taux de réalisation de 69% (contre 77% en 2016). Une seule suspicion qui s'est révélée au final négative. Un éleveur présent dans la salle, s'alarme du nombre élevé de petits détenteurs ne pratiquant aucune prophylaxie : *«avec des animaux pouvant pâturer n'importe où, qui sont de véritables bombes à retardement lorsqu'on les a à côté de nous»*. La campagne de prophylaxie bovine s'est pour sa part soldée par un taux de réalisation de 99%, avec 1 seul cas de suspicion de brucellose, rapidement levé et aucune suspicion de leucose bovine. A noter : toujours une sous déclaration du nombre d'avortements, avec 234 déclarations en secteur bovin pour 141 exploitations et 19 pour les petits ruminants, concernant 7 cheptels. La France est toujours officiellement *«indemne de tuberculose bovine»* et la situation s'améliore en Côte d'Or, avec 5 foyers détectés en 2017. Des éleveurs ont toutefois été touchés à plusieurs reprises au fil des années et les foyers semblent se recentrer sur la zone historique. Si le dernier foyer enregistré dans l'Yonne remonte à 2013, la prudence reste de mise, focalisée notamment sur les cheptels les plus à risques, pâturant en 21 ou avec des animaux achetés dans des foyers infectés.
La situation sanitaire dans le département concernant la FCO est la suivante : 6 foyers détectés en 2016, pour 2 début 2017 en surveillance hivernale et plus d'une vingtaine depuis aout dernier, une fois reprise la circulation virale. Pour rappel : *«toute suspicion clinique doit être signalée sans délai par le vétérinaire de l'élevage au pôle SPAE de la DDCSPP, visite, prélèvement et analyse étant pris en charge par l'Etat. Le vaccin serotype 8 est toujours délivré gratuitement jusqu'à la fin de l'année, l'injection par le vétérinaire restant à la charge de l'éleveur, si besoin d'un certificat de vaccination»*.

DOMINIQUE BERNERD

Filière avicole

Un nouveau modèle économique pour le site Duc à Chailley

Sous pavillon néerlandais depuis le printemps dernier, la société Duc a revu son modèle de développement et va augmenter sa production de poulets standards sur son site historique de Chailley, en lien avec les nouvelles tendances de consommation.



Photo: Duc

Directeur général de Duc, Damien Calandre est venu présenter la nouvelle stratégie de l'entreprise aux administrateurs de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, réunis en Conseil le 23 novembre dernier. Cinquante nouveaux bâtiments de ce type seront installés dans le département d'ici 2 ans.

Orientée depuis toujours sur le marché de la grande distribution, la société Duc a intégré à la fin de l'année dernière le groupe néerlandais Plukon, 2ème opérateur au monde de poulets abattus, avec 3 500 salariés, 7,6 millions de poulets abattus par semaine et un chiffre d'affaires qui devrait avoisiner cette année 1,7 milliards d'euros. Une entreprise *«de dimension européenne»*, souligne Damien Calandre, nouveau directeur général de Duc, *«avec un business model similaire au nôtre, mais à une autre échelle, s'adaptant aux modes de consommation des pays, mais toujours en privilégiant la vente vers les GMS»*. Deux types de produits se partagent aujourd'hui le marché : le poulet entier, orienté à 62% label rouge, et la découpe, concernant essentiellement à 61%, des poulets standards, dits *«classiques»*. Jugé trop segmenté et n'offrant pas beaucoup de marges de manœuvre, le premier se trouve supplanté aujourd'hui par la tendance à consommer de plus en plus de morceaux découpés : *«c'est une tendance incontestable, la croissance se fait avant tout sur du poulet standard et c'est sur ce produit que l'on a développé notre business model pour les 5 à 10 ans à venir»*. Historiquement dédié à la production de poulet certifié, le site de Chailley va devoir adapter son outil industriel en conséquence et augmenter sa cadence d'abattage, pour la faire passer de 400 000 à 700 000 poulets abattus par semaine. Soit une cadence de 10 000 poulets à l'heure, contre 6 500 jusqu'alors, pour un investissement global de près de 18 millions d'euros. Un discours, reconnaît le directeur général, *«a contrario des objectifs que se sont fixés les États généraux de l'Alimentation, mais c'est la loi du marché qui est la plus forte»*.

Une cinquantaine de poulaillers supplémentaires d'ici 2019

Si la consommation n'a cessé de croître ces dix dernières années, pour atteindre le chiffre de 27 kg/an/habitant, le paradoxe veut que l'on continue d'importer 50 % de la volaille consommée en France. Une situation qui va conduire le groupe à augmenter sa production et à construire à cet effet 50 bâtiments d'élevage supplémentaires sur le sol icaunais à l'horizon 2019. Ils sont actuellement 119 éleveurs, répartis sur tout le département, pour un peu plus de 200 bâtiments et une production hebdomadaire de 500 000 poulets. Source non négligeable d'utilisation de matières premières locales pour l'alimentation des animaux, comme le rappelle Jean-Pierre Chareyron, directeur production amont chez Duc : *«à l'année, cela représente notamment 63 000 tonnes de blé, pour 9 000 ha, 20 000 tonnes de maïs pour 2 500 ha, 3 500 tonnes d'avoine»*. Avec des besoins qui devraient augmenter de 30% d'ici 2019, compte tenu de l'objectif fixé. Si le développement en interne auprès des éleveurs existants sera privilégié, il sera fait appel également à des exploitants désireux de se diversifier : *«nous sommes sur des productions beaucoup plus sécurisées que les productions céréalières, car l'aléa climatique n'existe pas»*.

DOMINIQUE BERNERD

Une expérience de 22 ans

Installé en polyculture élevage sur les hauteurs de Noyers-sur-Serein, Franck Ménard s'est lancé dans l'élevage de poulets il y a 22 ans. Un choix qu'il ne regrette pas aujourd'hui, confronté aux aléas climatiques récurrents et aux mauvaises récoltes qui s'enchainent au fil des années

Pourquoi l'option élevage en 1995 ?

F. Ménard : *«Je me suis installé en 1989 avec mes parents, mais à 3 personnes sur 160 ha, il fallait trouver un revenu supplémentaire, car même si les prix étaient meilleurs à l'époque, on ne pouvait guère espérer 50 à 60 q/ha compte tenu de la qualité des terres du secteur. On a monté un premier bâtiment en 1995, suivi d'un second en 2001».*

Et pourquoi l'aviculture ?

«On avait visité quelques éleveurs qui paraissaient satisfaits et la filière semblait sérieuse, avec un débouché assuré, au regard des habitudes alimentaires des français. Déjà à l'époque, on parlait de 15 kg de viande de poulet par personne et par an et le chiffre n'a cessé de progresser. Le type de poulet produit me plaisait bien aussi, du 57 jours, de milieu de gamme. Le bâtiment était livré clés en mains par Duc, pour un investissement de 140 000 € que j'avais calé sur 12 ans car malgré tout, on partait un peu dans l'aventure, la filière était jeune».

Votre production aujourd'hui et le temps de travail que cela représente ?

«Les poulaillers font chacun 1 200 m2, pour une production théorique annuelle de 21 600 poulets et une durée d'élevage de 57 à 60 jours, avec un contrat de 5 bandes par an espacées par 10 jours minimum de vide sanitaire. Les poussins et l'alimentation étant fournis par Duc. Cela représente du travail quand même, il faut en être conscient, car même si c'est en grande partie automatisé, cela reste de l'élevage et qui dit élevage dit surveillance et temps de présence. En période de croisière, disons que cela me prend 1 heure par jour et pour une période globale de 2 mois d'élevage, on compte en moyenne une centaine d'heures plus autant au moment du vide sanitaire».

Si c'était à refaire ?

«Aujourd'hui, avec le recul des 3 ou 4 années de mauvaises récoltes que l'on vient de subir et des bilans économiques négatifs qui s'y rattachent, je me dis que si je n'avais pas l'atelier avicole à côté, je ne sais pas où en serait ma situation financière. Peut-être ne serai-je même plus agriculteur ? Les marges sont petites certes, le revenu fiscal dépendant bien sûr de l'amortissement ou non du bâtiment, mais il faut aussi tenir compte de l'engrais organique apporté sur les terres et de la diminution du poste phytos».

▸ Agenda

Photographies du voyage à Auxerre

Jusqu'au 17 décembre, l'abbaye Saint-Germain accueille le deuxième «*Chroniques Nomades*», festival de la photographie du voyage. L'exposition explore les rapports que la photographie entretient depuis son invention, avec le voyage. Tous les jours sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Entrée libre

20/01 Inscriptions pour le Concours des Vins de Chablis

Le 32e Concours des Vins de Chablis se déroulera samedi 20 janvier, à partir de 9h30, au BIVB, 1 rue de Chichée à Chablis. Matinée de dégustation de Petits chablis, chablis et chablis 1er cru 2016, ainsi que de chablis grands crus 2015. Inscriptions avant le 5 janvier prochain au 03 86 42 22 22 ou par email : bivb.chablis@bivb.com

09/01 Syndicat Betteravier de l'Yonne

Le Syndicat Betteravier de l'Yonne tiendra sa réunion d'information destinée aux planteurs mardi 9 janvier, toute la journée, au Domaine du Val, Val Saint-Etienne, à Véron. Réunion réservée aux adhérents.

Les fossiles au Muséum d'Histoire Naturelle

Le Muséum d'histoire naturelle présente une exposition «*Drôles de fossiles*» jusqu'au 21 janvier. Exposition temporaire présentant une sélection des 45 000 fossiles des réserves du musée, parfois plus vieux que les dinosaures. Dans le parc, expo photo «*Fossiles d'hier, biodiversité d'aujourd'hui*». Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 et le dimanche, de 14h à 17h30, au Muséum d'histoire naturelle, boulevard Vauban, à Auxerre



▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Tailler durablement ma vigne, nouvelle réflexion pour une meilleure pérennité
11 janvier au BIVB à Chablis. Contact : Claire Grosjean, 03 86 94 26 37

Cultiver les moutons
réintroduire de l'élevage sur une exploitation céréalière. Les 11 et 18 janvier à Auxerre. Contact : Cédric Bachelier, 06 83 81 90 97

Me préserver et agir en situation de stress
25 et 26 janvier à Auxerre. Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Facebook
Je m'initie ou je me perfectionne : date callée selon inscriptions à Auxerre. Contact : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33

Mes Parcelles
Solution internet pour piloter mes cultures. Les 12 et 19 décembre ou les 16 et 23 janvier 2018 à Venoy (lycée agricole). Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Cialyn / Sicarev

Augmentation du nombre de jeunes bovins engraissés et d'ovins abattus

Entrée dans le giron du groupe Sicarev il y a un an, la coopérative de Migennes s'est fixée deux projets ambitieux : la création de 6 000 places supplémentaires d'engraissement de jeunes bovins et le triplement du nombre d'ovins abattus par semaine.


Bertrand Ribaucourt, président de la Cialyn et Philippe Dumas, président de Sicarev (de gauche à droite).

Il y a un an, la Cialyn rejoignait le groupe Sicarev, redonnant une dimension nouvelle à la coopérative migennoise. Ses responsables sont intervenus lors de la session de la Chambre d'agriculture, pour présenter en détail les axes de stratégie du groupe concernant l'abattoir de Migennes.

Aujourd'hui, 24 000 jeunes bovins y sont abattus annuellement, dont 14 000 apportés par la coopérative. Un chiffre appelé à progresser d'ici deux ans, avec le plan de développement qui prévoit la création de 6 000 places d'engraissement supplémentaires jeunes bovins, au travers d'une trentaine d'ateliers de 200 places. Des bâtiments livrés clé en mains, qui pourraient être une alternative pour certains exploitants céréaliers en quête de diversification, selon Odile Deck, responsable technique à la Cialyn : *«réparti sur toute l'année, le travail d'engraissement est tout à fait complémentaire de celui de céréalier et si un atelier de 200 places nécessite environ 150 ha de céréales pour produire les 420 tonnes de paille nécessaire pour la litière, il fournit dans le même temps 1 600 tonnes de fumier à épandre sur les parcelles, économisant d'autant les intrants utilisés»*. L'intérêt d'ateliers spécialisés passe aussi par une amélioration de la logistique : *«on envoie aujourd'hui des broutards se faire engraisser dans l'ouest de la France, avant de revenir se faire abattre à Migennes. Ce qui ne paraît pas toujours logique, d'un point de vue commercial…»* Les atouts du département en la matière sont multiples : secteur céréalier où la paille n'est pas facteur limitant, production d'ensilage maïs sur la zone, proximité de grandes sucreries pour la fourniture de coproduits et de l'usine du Mériot pour les tourteaux de colza… Autant d'éléments non négligeables quand on sait que la partie alimentation représente le 2e poste de charges dans la production de jeunes bovins.

3 000 ovins abattus par semaine à Migennes d'ici deux ans

Il y a une dizaine d'années, la Cialyn faisait le choix d'abandonner l'abattage porcin et de miser sur la filière ovine en créant sur son site historique, une chaîne d'abattage dédiée.
Un outil aujourd'hui sous utilisé, a rappelé Philippe Dumas, président de Sicarev : *«avec 1 000 agneaux par semaine, nous ne sommes pas performants vis à vis de nos clients et notre volonté est de faire monter ce chiffre à 3 000 animaux abattus par semaine d'ici 3 ans»* Un projet ambitieux, mais compatible avec le positionnement stratégique de l'abattoir de Migennes, souligne Séverine Breton, directrice de la Cialyn : *«A part Migennes, il n'existe aucune autre chaîne spécialisés ovine, ce qui signifie qu'aujourd'hui, nombre d'agneaux sont dans l'obligation de voyager, d'où un bilan carbone négatif»*. Marché porteur, la filière ovine est en quête de nouveaux producteurs. Une activité là aussi, compatible avec celle de céréalier, explique Jérôme Laviron d'Alysé : *«l'intérêt des ovins est de représenter une charge de travail régulière sur toute l'année, avec une période d'agnelage pouvant être concentrée sur l'époque hivernale de novembre à janvier»*.

Avec, pour les céréaliers faisant le choix d'installer des ovins sur leur exploitation, des enjeux environnementaux non négligeables : *«une soixante de brebis nécessite de 25 à 30 ha de surfaces fourragères. Une diversification d'assolement bienvenue, alors que les rotations classiques colza/ble/orge posent parfois problème, avec en plus, la possibilité, pour les animaux, d'utiliser les intercultures récoltées en fourrages ou directement pâturées»*. La valorisation des enjeux organiques pouvant rajouter de la plus value pour les exploitations. Enjeux sociaux également, *«avec la création d'emploi et la valorisation de main d'œuvre pour des exploitations qui seraient limitées en terme de surfaces»*.

Un *«enjeu majeur à regarder de près»*, pour le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Etienne Henriot et un sujet *«sur lequel on va travailler et proposer des options possibles pour développer les débouchés»*.

DOMINIQUE BERNERD

Saison réussie pour la presse Case Ih RB 465 DAFP sécurise le pressage du chanvre

Culture en développement dans l'Yonne, le chanvre est contraignant au niveau du pressage. La paille filandreuse s'enroule facilement autour des pick-up et dans les roulements d'entrainement, pouvant occasionner des dégâts matériels et une mauvaise qualité de pressage, sans parler de la difficulté à serrer les bottes. Afin de répondre aux attentes des clients producteurs de chanvre, les techniciens de la DAFP ont relevé le défi d'adapter une presse Case Ih au conditionnement du chanvre demandé par la Chanvrière de l'Aube. Après quelques modifications légères sur une presse à chambre variable RB 465 avec un pick-up de 2,35 m monté avec 5 cames, différents essais ont été réalisés chez une dizaine de producteurs. Tous ont constaté la bonne performance de cette machine et salué la qualité des bottes liées avec de la ficelle spécifique, y compris en conditions humides. Qui plus est, ces bottes répondaient en tout point au cahier des charges de la Chanvrière : un diamètre de 1,65 m, une densité appréciable et des tiges bien aplaties. On a compté sur un camion chargé un poids moyen de 460 kg par botte, une performance obtenue avec un serrage réglé à 50%



de sa capacité. La RB 465 a encore du potentiel ! Durant cette récolte 2017, entre la mi-septembre et le début novembre plus de 1200 bottes ont été produites par les récoltants qui ont loué la machine, convaincus par les démonstrations. Manifestement, le chanvre a trouvé sa presse…

Publi reportage

DAFP MATERIEL AGRICOLE et ses agents

TOUCY Route de Joigny **03 86 44 00 77**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud **03 86 44 00 19**
Ets Jerusalem Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel Bray-sur-Seine **01 60 67 14 16**

MSA Bourgogne

Oser faire le premier pas...

La projection du film *«Oser ! La MSA à vos côtés»* à Auxerre, a été suivie de plusieurs tables rondes où se sont exprimés de nombreux professionnels et partenaires de l'accompagnement aux exploitants et salariés agricoles en situation de fragilité.



Première table ronde sur le thème : *«Comment repérer les difficultés ?»*

Depuis son lancement en mai dernier, le film *«Oser ! La MSA à vos côtés»*, réalisé par la MSA Bourgogne avec l'appui de la Carsat, fait le tour des salles de projection, lors de réunions de terrain organisées à l'échelon local. Le 21 novembre dernier, il faisait étape à Auxerre et s'est poursuivi par trois tables rondes avec pour thèmes : le repérage des difficultés, la mobilisation des différents acteurs et les perspectives.

Créé avec l'objectif de libérer la parole pour que celles et ceux ayant besoin d'un coup de pouce n'hésitent pas à franchir le pas et prendre contact avec les services appropriés, le film d'une trentaine de minutes, compile le témoignage de cinq exploitants ou salariés agricoles que la MSA a accompagnés à un moment de leur vie. Parmi ces personnes, une icaunaise, Maud, qui était salariée dans les vignes et partageait son temps entre deux domaines viticoles. Une situation difficile, voire conflictuelle avec l'un de ses employeurs et à priori sans issue : *«j'en avais ras-le-bol et ça a duré trois ans !»* Passée par le service social de la MSA où elle a reçu l'écoute dont elle avait besoin, elle a intégré dans la foulée le dispositif d'action collective *«l'avenir en soi»*. Un atelier de groupe, organisé en 6 à 8 séances d'une journée et structuré en 6 étapes, qui permet de dresser le bilan de ses compétences et bâtir un nouveau projet professionnel. Aujourd'hui, Maud travaille à mi-temps dans un domaine viticole et le reste du temps, développe sa nouvelle activité d'apicultrice. Aidée en cela par la synergie dégagée par le groupe, comme l'explique Fabienne Muris, conseillère sociale à la MSA, sur les secteurs du Tonnerrois et de l'Avallonnais : *«l'exemple de Maud dans son témoignage, est vraiment révélateur de ce que peut apporter l'effet groupe. C'est ce qui lui a permis d'imaginer quelque chose de possible, une chose à laquelle, seule, elle n'avait pas osé penser et c'est ce côté un peu magique, de réfléchir en groupe, d'un coup, des possibles peuvent émerger»*.

Libérer la parole

Quelle que soit la structure, le travail est basé essentiellement sur l'écoute de la personne. Un travail de vigie pour repérer les personnes en souffrance, qu'elle soit professionnelle ou d'ordre privé. Délégué MSA, Michel Bonichon est salarié chez Yoplait, à Monéteau : *«repérer des personnes en difficulté, c'est extrêmement délicat car il faut trouver le bon positionnement faute de quoi, un mauvais pas est toujours possible. La détection ne se limite pas seulement au jour où ça ne va pas, elle est le fruit d'un contact régulier, voire quotidien, qui permettra à la personne d'oser franchir le pas et de se confier»*. Mais la parole a souvent du mal à se libérer en milieu agricole confie t-il : *«il faut savoir laisser des silences au cours d'un entretien, poser les bonnes questions, permettre aux gens de prendre un peu de recu pour les aider à s'exprimer, mais parfois, c'est compliqué»*. Travailleur social à la MSA, Fabrice Gressent a pour sa part un regard inverse : *«je trouve que les personnes rencontrant un problème, qu'elles soient exploitant ou salarié, parlent avec lucidité de leur vécu. Avec pudeur aussi, ce qui est normal. La difficulté, c'est le premier pas, mais une fois la relation créée et la confiance instaurée, les choses avancent d'elles même»*.

Mettre sa fierté de côté

Par définition, l'accueil est le premier maillon de la chaîne et son rôle particulièrement important, pour repérer les personnes en difficulté, explique Muriel Sibille, co responsable du service accueil à la MSA Bourgogne : *«tous nos agents sont sensibilisés au fait d'être particulièrement réactifs et communiquer sur les services existants. La principale difficulté pour nos adhérents franchissant ce premier pas, étant d'aller jusqu'au bout de leur démarche, une fois le premier contact pris. Il faut savoir parfois mettre sa fierté de côté»*.

Conseillère d'entreprise à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Laurence Barbé a rappelé ce qu'était le dispositif Réagir 89, créé depuis 2015, par la Chambre, avec le concours des autres partenaires sociaux : *«il relève d'une démarche volontaire de la personne qui bien souvent, est identifiée par l'un des partenaires, créancier ou autre et orientée en ce sens»*. Avec en préambule à toute action, une table ronde avec l'ensemble des créanciers concernés par la situation, afin d'établir un plan de remboursement ou d'accompagnement lorsque la situation le permet : *«en général, à compter de cet instant et en quelques chiffres, ils y voient plus clair et perçoivent mieux comment la situation s'est dégradée. Un prévisionnel est ensuite établi, permettant de dire si on peut on redresser la situation et en combien de temps»*.

Ne pas rester seul face aux difficultés

Outre l'action menée par les 24 travailleurs sociaux répartis sur l'ensemble de la MSA Bourgogne, la mission des 1 400 délégués élus, est également précieuse, souligne Guy Callué, président de Comité Paritaire : *«c'est un maillon humain important car réparti sur l'ensemble du territoire. Un réseau à l'échelon cantonal, que tout le monde connaît et dont l'un des rôles est de faire remonter aux travailleurs sociaux toute personne détectée. Il est impératif que tout le monde se sente concerné»*. Animatrice section animale à la FDSEA 89, Marianne Ranque a apporté son témoignage sur le dispositif *«Bien dans ses bottes»*, une formation autour d'un intervenant spécialisé, lui-même agriculteur en Corrèze et adepte de la Programmation Neuro Lingusitique (PNL), amenant les participants à apprendre à se *«réparer soi même»*, grâce à des outils simples : *«car c'est typique au monde agricole, mais très souvent, quand on a un problème, on augmente la charge de travail et en fait, on s'enterre. Et à un moment, on est tellement enfermés, qu'on ne sait plus très bien comment s'en sortir»*. Depuis plus de 10 ans qu'elle anime le service de remplacement de l'Yonne, Anne Antoine a pour sa part relevé certains changements ces dernières années : *«lorsque je suis arrivée dans le service, on faisait beaucoup de remplacements par choix de l'exploitant, notamment pour congés. Au fil des années, ce type de remplacement s'est amenuisé et aujourd'hui, nous sommes plus tournés vers des remplacements subis et amenés parfois à jouer un rôle d'accompagnement à notre niveau»*.

Autant de témoignages venus conforter l'importance d'un travail en réseau et d'une mobilisation de tous les acteurs sur le terrain, pour convaincre lorsque c'est nécessaire, qu'il ne faut pas rester seul face aux difficultés et ne pas hésiter à libérer sa parole pour demander du soutien.

Dominique Bernerd



Laurence Barbé et Marianne Ranque ont apporté leur témoignage : sur le dispositif Réagir 89 pour la première et la formation *«Bien dans ses bottes»* pour la seconde.



Anne Antoine du Service de Remplacement de l'Yonne a vu, ces dernières, années les motifs d'absence changer.

Agriculture biologique

Soutiens à la bio: la balle dans le camp de la région

Après les manifestations à Besançon et au Creusot, les agrobiologistes de Bourgogne-Franche-Comté réagissent aux engagements de la Région.


Patrick Ayache, vice-président du Conseil régional en charge des fonds européens, a reçu les délégations d'agriculteurs bio et entendu leurs remarques et leurs attentes.

Les 21 et 22 novembre, les agriculteurs bio sont allés manifester à Besançon et au Creusot, à l'occasion des comités de gestions des fonds européens, pour s'élever contre la décision de l'État de ne plus financer les aides au maintien. Confrontés à ce désengagement de l'État, en dépit des nombreux services rendus par l'agriculture bio à la société et dénonçant le fait que l'État renvoie cette charge aux Régions, les agriculteurs bio entendaient ainsi dénoncer un double langage, bien éloigné des ambitions affichées par le chef de l'État lors des États généraux de l'Alimentation.
Suite à ces manifestations, la Région a rapidement indiqué qu'elle *«entend la colère et l'incompréhension»* des agriculteurs bio. Décidée à s'emparer du dossier, la Région Bourgogne-Franche-Comté, par la voix de Patrick Ayache, vice-président en charge des fonds européens, a indiqué avoir proposé à la commission européenne de *«modifier la maquette des fonds européens afin de préserver des budgets de l'aide à la conversion en agriculture biologique, qui serait autrement épuisée en 2018»*. La proposition d'un budget exceptionnel de 500 000 euros devrait par ailleurs être portée par la région en 2018 *«pour faire face aux situations les plus délicates»*. Le Conseil régional a également confirmé son engagement de construire un contrat de filière avec l'agriculture biologique et d'accélérer la fourniture de produits biologiques dans les cantines de lycées, dans le cadre de l'objectif de 50% de produits locaux et 20% de produits bios dans les 15 millions de repas servis chaque année.

La Région doit se reconnecter à la réalité du terrain

Philippe Camburet, président des agrobiologistes de l'Yonne, engagé dans l'action avec Pascal Guérin (Gab 21), Olivier Devèvre (Gab S&L) et Xavier Niaux (Gabni) relève les incertitudes qui accompagnent ces annonces.

Le budget exceptionnel de 500 000 euros en remplacement de l'aide au maintien, représente *«un geste certes, mais qui reste en deçà des besoins réels si l'on considère que cette somme sera répartie sur cinq ans, alors que le flou perdure sur le budget 2018»*. L'idée d'instaurer une certaine sélectivité dans la répartition des enveloppes est loin de le séduire: *«les producteurs bio ne veulent pas instaurer un système de sélection qui ferait une distinction entre les 100% bio et les systèmes mixtes. Il faut dégager une ligne budgétaire qui permette d'accompagner tous les agriculteurs bios après leur conversion, au titre du maintien»*.

Les représentants professionnels bios constatent par ailleurs que *«la Région semble déconnectée de la réalité»*. Pour Philippe Camburet *«ce ne sont pas les débouchés qui comptent, c'est une capacité de production en rapport avec la demande, ce qui suppose que les exploitations bio soient suffisamment nombreuses, viables et dégagent suffisamment de valeur ajoutée pour pouvoir y répondre»*.

Il s'agit donc en premier lieu de conforter les exploitations bio et leur capacité de production en assurant leur avenir. *«La demande ne manque pas, rien ne sert de l'augmenter si l'on n'encourage pas suffisamment les conversions en préservant l'attractivité de la production agrobiologique et en accompagnant son développement sur le long terme»* conclut Philippe Camburet.

AMK

Innovation agro-alimentaire

Coup double pour les élèves ingénieurs d'AgroSup Dijon !

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et Agro-Sup Dijon viennent de signer un engagement de partenariat qui aboutit à la création d'une chaire *«Agricultures en zones intermédiaires: dynamiques de changement et conditions de résilience»*.



L'équipe des élèves ingénieurs créateurs du batonnet de stacking Crock&Vie a fêté son succès à Londres à l'issue du concours européen Ecotrophalia Europe.

Après avoir remporté la médaille d'or Ecotrophalia France en juin dernier, avec un produit innovant dénommé Croc&Vie (stick soufflé à base de lentilles et de moutarde de Bourgogne aromatisé au curry ou au thym et accompagné d'une sauce à la noix de coco ou à la carotte), la même équipe de jeunes élèves ingénieurs en agronomie et agroalimentaire à Agrosup Dijon vient de remporter le prix *«coup de cœur du jury»* lors des épreuves d'Ecotrophalia Europe, à Londre les 21 et 22 novembre dernier.
Crock&Vie est un produit de snacking bien dans l'air du temps, innovant, nutritif, gustatif et peu calorique qui ne comporte que 3% de matières grasses. Le choix des lentilles, légumineuse la plus connue et la plus consommée, garantit une bonne acceptation du produit par les consommateurs. Cette nouvelle distinction ouvre à la jeune équipe d'ingénieurs des perspectives intéressantes de développement du produit pour la grande consommation au sein d'une start-up.

Assemblée générale Interporc Bourgogne

Une production régionale «efficace», à préserver

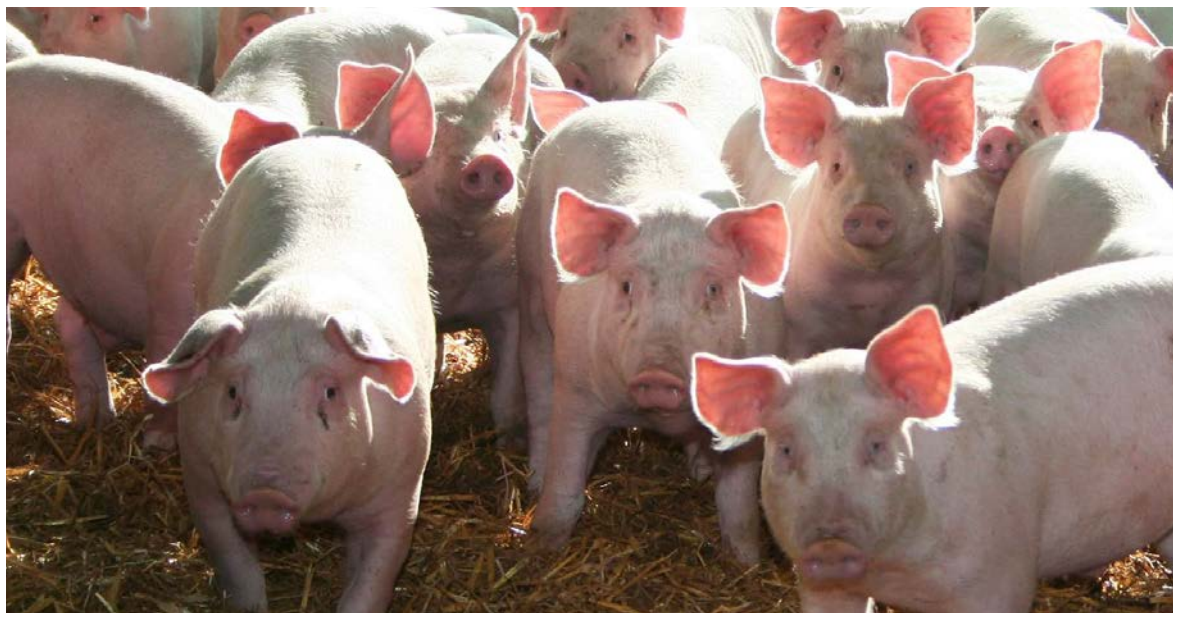
La filière porcine régionale en général et Interporc Bourgogne en particulier, n'ont pas manqué d'apporter leur contribution aux Etats Généraux de l'Alimentation, notamment dans le cadre des audits de filières.

Les ateliers et les enquêtes terrain conduites dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation ont été l'occasion pour la filière porcine régionale et Interporc Bourgogne en particulier, de rappeler qu'il fallait se défendre d'une approche territoriale qui pourrait conduire à penser que seules les régions de l'Ouest, à forte densité porcine, ont de l'avenir. La filière porcine de Bourgogne et de Franche-Comté, ne compte pas pour des prunes et sait faire preuve de dynamisme, de l'élevage à la transformation.

Emmanuel Thiery, président d'Interporc Bourgogne, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 22 novembre à Bretenière, a relevé la nécessité de *«clarifier la situation»* pour mieux révéler la réalité et le poids écononomique de cette filière. Le contexte bourguignon présente quelques différences avec l'activité porcine franc-comtoise, mais l'élevage porcin est bien ancré dans les différents territoires et valorise les ressources alimentaires locales, céréales et co-produits des IAA. Sans oublier un volet emploi au travers de l'activité des outils d'abattage : les plus gros comme Valdahon dans le Doubs et ceux de Lapalisse, Orléans et Bourg-en-Bresse, mais les plus petits aussi, aptes à répondre à des demandes de proximité. Toutefois certains abattoirs accusent une certaine érosion de leur activité. En Bourgogne, l'abattoir de Beaune représente 58% du volume abattu en 2016, contre 65% en 2015. Celui de Corbigny poursuit sa baisse (-19%, en cause un arrêt d'activité pour rénovation), Châtillon a repris son activité, l'activité de Cosne-sur-Loire et Luzy est en augmentation, tandis qu'Autun reste stable. Fait significatif : 85% des porcs produits en Bourgogne sont abattus en dehors de la région en 2016.

La transformation occupe une place de choix en Bourgogne-Franche-Comté, avec des produits fortement identifiés à leur terroirs comme le Jambon persillé de Bourgogne, les saucisses de Morteau et de Montbéliard. Produits traditionnels qui résistent plutôt bien à la baisse tendancielle en France de consommation de viande et de produits charculiers. Dans sa contribution aux audits de filières, la profession porcine constate ainsi que *«ce n'est pas le manque d'outils d'abattage et de filières de valorisation qui peut mettre en péril la production porcine locale, mais bien plutôt la disparition progressive des élevages dans notre région»*, qui fragilise la situation des abattoirs et du secteur de la transformation. Reste à travailler sur une meilleure acceptation de cette production, souvent visée par les critiques, alors qu'elle peut se prévaloir de pratiques plutôt vertueuses et d'un statut sanitaire de très bonne qualité, à préserver. L'enjeu pour la Bourgogne comme pour la Franche-Comté est donc bien de conserver un tissu d'exploitations porcines suffisant pour rester compétitif, tout en confortant les systèmes de polyculture-élevage. Les régions de faible production ont donc tout intérêt à développer des systèmes permettant de répondre à des attentes marchés très diversifiées: proximité, production sous SIQO, attentes sociétales, export... Interporc Bourgogne et Interporc Franche-Comté ont formulé des propositions en ce sens, dans le cadre de l'audit de filières et des Etats généraux de l'Alimentation.

AMK



La filière porcine régionale bénéficie d'un statut sanitaire de grande qualité, à charge de le préserver en restant très attentif aux pratiques.





Réunion technique régionale Terres Inovia

2016-2017 : l'improbable réussite du colza

Les fait sont là, contre toute attente, la campagne colza 2016-2017 s'est soldée par une bonne récolte, voire dans certaines régions, par des records. La réunion régionale de Terres Inovia a permis de revenir sur cette campagne atypique, dont les bons résultats ont permis de limiter la casse sur bien des exploitations.


Malgré le contexte climatique, la zone Bourgogne Franche-Comté s'en sort bien.

Il s'en est fallu de peu que le scénario du pire ne ruine la récolte du colza mais, au final, cette campagne colza 2016/2017 fera date. En dépit de plusieurs événements climatiques préjudiciables sur la zone Nord-Est, la région Bourgogne-Franche-Comté enregistre de belles performances. La sécheresse à l'implantation, les épisodes de gels tardifs et un important rayonnement au printemps, restent les marqueurs forts de cette bonne campagne. Le sud de la région notamment, épargné par les gelées tardives et qui a bénéficié d'un retour plus précoce des pluies au printemps, enregistre des rendements records avec des pointes à plus de 50 q/ha. Cette campagne, bien mal engagée sur le plan climatique, s'est donc terminée sur une note positive.

Terres Inovia observe cette fois encore que dans un contexte difficile, la qualité de l'implantation est déterminante et que le colza s'accommode bien de conditions sèches au cours de son cycle, pourvu que la pluie intervienne suffisamment tôt durant la phase de remplissage des graines. Un rayonnement élevé demeure également un critère essentiel pendant la phase de fructification.

Désherbage en poste-levée : une révolution en marche

Pour 2017, la situation est bien mieux engagée qu'en 2016, avec des levées précoces et régulières. Toutefois, la pression des ravageurs s'intensifie. L'occasion de rappeler les leviers qui permettent de réduire l'impact des ravageurs. Au premier chef, il faut assurer une bonne implantation, dans un sol dont la structure favorise l'enracinement du pivot. Semer de façon précoce, quand c'est possible, permet aussi de limiter la nuisibilité des morsures de grosses altises adultes, tout en favorisant la biomasse et la croissance de la plante, moins exposée ainsi aux dégâts des larves d'altises et des charançons. L'association d'une légumineuse gélive (colza associé) peut également limiter les effets nocifs des ravageurs. Si le risque perdure où si les pratiques raisonnées ont échoué, Terres Inovia estime que des traitements *«peuvent être utilisés mais limités au strict nécessaire»* et *«de façon adaptée au climat de l'année et au contexte de la résistance»*.

Une révolution est marche avec le développement du désherbage du colza en poste-levée. Ces nouvelles solutions de désherbage en post-levée laissent entrevoir des perspectives prometteuses pour la gestion des dicotylédones, mais il faut rester vigilant sur la gestion des graminées. Le *«tout en post»* ne semble encore pas pour demain, estime Terres Inovia. En l'état actuel des pratiques et des techniques, les leviers agronomiques restent fondamentaux pour éviter les fortes infestations de graminées. En revanche, la post-levée permet de sécuriser des stratégies de déshérbage alternatives, mécaniques ou mixtes, ainsi que la technique du colza associé. Les stratégies développées autour de la post-levée s'avèrent pour le moment très *«tactiques»* et difficile à mettre en oeuvre à une grande échelle. Mais la révolution est bien en marche...

Beau temps pour le tournesol

La campagne 2017 aura été très propice au tournesol, en dépit d'événements climatiques stressants. La région Bourgogne-Franche-Comté dépasse même le record de la moyenne française de plus de 27q/ha en atteignant 32q/ha. Toutes les conditions se sont trouvées réunies pour que cette campagne se termine au mieux : une implantation réussie avec un peuplement optimal, un paysage climatique chaud et sec, favorable à l'enracinement et au développement végétatif contraint, un rayonnement important, très favorable à l'élaboration du rendement, un retour des pluies à des stades clés pour la fécondation et la maturation des grains. Là encore, le soin apporté à l'implantation a été primordial pour la construction du rendement. Dans un climat de prix baissier au début de la commercialisation, les bons à très bons rendements de cette année assurent un effet amortisseur sur les marges, qui restens stables, en comparaison pluriannuelles, ce qui est un atout dans un marché parfois très volatile.

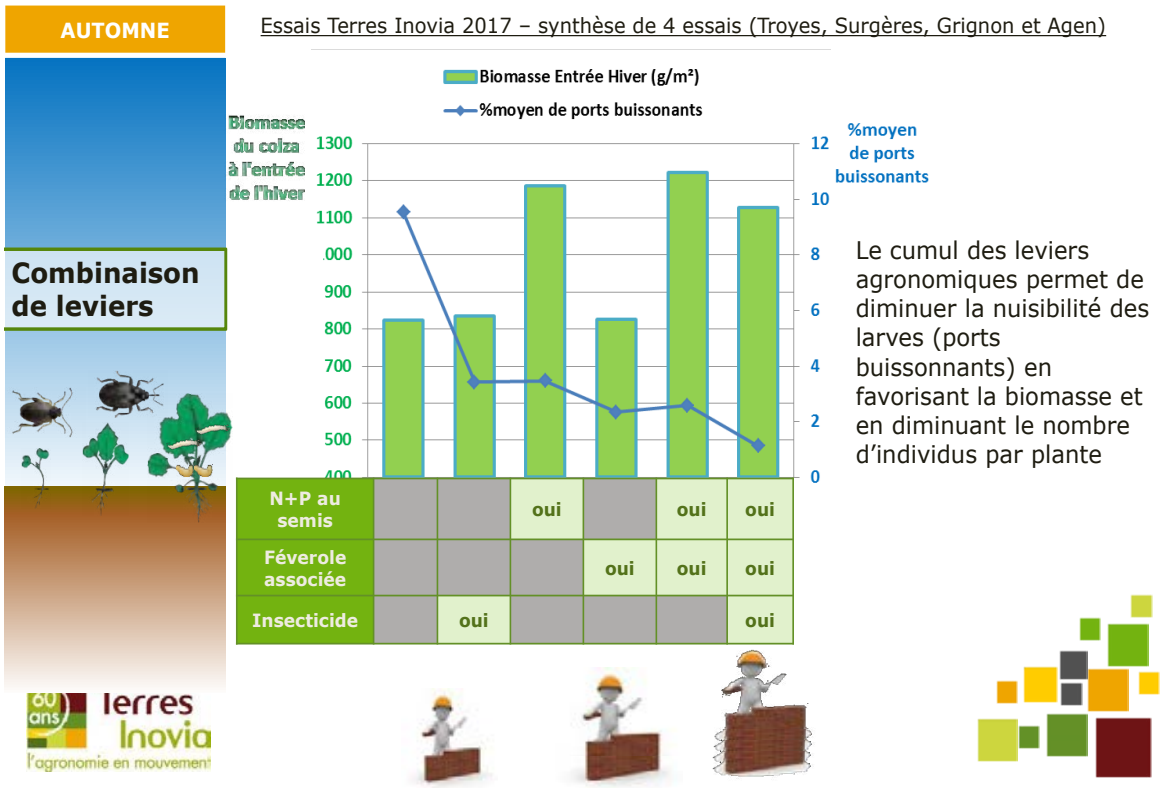
Soja : année lumineuse, récolte radieuse ?

Sans aller jusque là, le bon rayonnement et les températures élevées durant le cycle du soja ont contribué aux bons résultats de l'année. En Bourgogne-Franche-Comté, seuls les semis précoces de fin avril/début mai ont pu être pénalisés par des températures minimales inférieures à la normale, ce qui a ralenti les dynamiques de levée. Dans les situations les plus favorables, le nombre de grains/m² est supérieur à la normale.

Seul point noir de la campagne : la fin de cycle a été pénalisante, notamment pour le PMG, à cause d'un temps chaud et sec, phénomène d'autant plus marqué que les sols n'avait que peu de réserve hydrique. Les ravageurs et les maladies sont aussi restés discrets cette année. Au final, en fonction des secteurs, les rendements sont bons à très bons. En bonnes terres, ils sont souvent supérieurs à 32 q/ha avec des maximales à près de 45 q/ha.

AMK

Dans un contexte de résistance, le cumul des leviers agronomiques est indispensable pour lutter efficacement contre les ravageurs



Légumineuses : Des cultures d'avenir à ne pas négliger

Les enjeux environnementaux et protéiques de demain positionnent les légumineuses (soja, lentilles, pois...) comme des cultures d'avenir, mais leur insertion dans un système de culture n'est pas toujours chose facile, car chaque espèce présente des bénéfices à géométrie variable, en fonction notamment, des contextes pédo-climatiques. Au titre des avantages il faut retenir que les légumineuses concourent à la robustesse des systèmes de cultures grâce à leur faible charge en intrants et à leur grande diversité. Leur efficience s'évalue à l'échelle d'une rotation, mais globalement elles améliorent la performance économique des exploitations. Enfin leur intérêt environnemental est reconnu du fait qu'elles permettent une diminution des intrants et donc de l'IFT dans les rotations (jusqu'à 50% et plus).

Colza-blé-orge

Des marges nettes plombées de 80% !

«2018 va être une année de bascule», prévient Arvalis qui s'attend -comme toute la profession- à voir un nombre certain de *«substances»* actives être *«ré-éxaminées »*. Autorisations ou interdictions - *«avec des délais certes»*- l'année prochaine inquiète donc. Ingénieur spécialiste du désherbage chez Arvalis, Ludovic Bonin a présenté à Beaune de premières hypothèses de travail au sujet de la rotation colza-blé-orge.

C'est une des rotations *«majeures»* de la région Bourgogne Franche-Comté : colza-blé-orge. Dès lors, Arvalis a travaillé sur différents scénarii pour tenter de prévoir différentes situations et leurs influences conjuguées. Un exercice de prospective difficile certes. *«Essayons de nous projeter dans dix ans en enlevant un certain nombre de produits -comme le glyphosate- et regardons les trajectoires prises d'un scénario à l'autre, plutôt que les chiffres absolus car ils sont discutables»*, reconnaissait Ludovic Bonin.

Partant de cette rotation simple, son modèle théorique introduisait un premier critère : sol labouré ou non, travail superficiel ou non, semis direct ou non. Deuxième critère, la présence ou non de sols drainés. Troisième critère, la présence de plantes résistantes ou non aux produits phytosanitaires. Au final, douze scénarii ont pu être bâtis.

Ludovic Bonin n'en présentait que cinq - *«pour une meilleure compréhension des tendances»* - ayant le plus de chance de correspondre aux réalités rencontrées sur le terrain dans la région.

Surcharges de travail

Ces cinq scénarii *«hypothétiques»* ont été rentrés dans un logiciel informatique Systerre© prenant en compte et calculant plus d'une centaine de variables. Pour avoir une exploitation *«type»*, Ludovic Bonin est parti d'une exploitation de 150 ha avec 50 ha de colza, 50 de blé et 50 d'orge. Le tout *«sans modifier, ni la protection fongicide, ni la protection insecticide»* et en conservant un programme anti-dicotylédones comme ceux employés aujourd'hui régulièrement. *«Je le redis, c'est discutable politiquement et réglementairement. Cela ne sera peut-être pas le cas mais ne considérez pas cela, comme ce qui va arriver demain mais voilà»*, recontextualisait-il encore et encore. Car les tendances ont de quoi faire peur.

Globalement, *«quand on regarde les charges herbicides, on se coupe alors de solutions. Cela coûte moins cher logiquement. On économise 20 €/ha par rapport à l'actuel itinéraire. En revanche, on doit surcompenser avec des charges de mécanisation puisque l'on fait plus de faux semis, de binage, de passage d'herse étrille, d'écimage ou même de récolte des menu-pailles. Ce qui fait en différentiel plus 37 €/ha»*, débutait-il pour continuer sa logique *«herbicide»* interdit. Ludovic Bonin tempérait immédiatement : «on sait néanmoins que la partie charge *«herbicide» opérationnelle, ce n'est rien du tout dans la somme des charges. Après, il faut compter le temps de travail. Là, on passe de 1 h 30 par ha à 3 h 07 soit pour 150 ha, 225 heures en plus ! Ne retenez pas ce chiffre mais cette somme d'heures en plus»*. Une façon de dire que la faisabilité technique annuelle, en fonction des conditions climatiques, peut vite imposer des limites sur les exploitations en terme d'organisation pratique des travaux.

Pour aller donc *«au bout»* du modèle, Ludovic Bonin a simulé les charges nettes dégagées par ha. *«On passe de 318 €/ha à 282€/ha»*.

Avec des pertes de récolte

«Une petite perte pas énorme?», interrogeait-il septique. À ce moment là, il dégainait de nouveaux critères. *«Nous avons rajouté deux scénarii réalistes en plus»*. Le premier envisage une perte de 10 % de rendement en colza et des pertes de 20 % en blé et en orge. En prenant comme point de départ, 33 quintaux de référence par ha en colza, 70 en blé et 75 en orge. *«Dans ce cas, on tombe à 151 €/ha de marge nette, soit une perte de 50 % par rapport à la situation de départ»*. Silence dans la salle.

Deuxième scénario, *«si l'on va plus loin avec des pertes de rendements plus conséquentes : -20% en colza, -30% en blé et -30% en orge. Là, on tombe à 62€/ha de marge nette. On a perdu les 4/5 de la marge du départ»*. Ainsi pour une rotation colza-blé-orge, les baisses de marges nettes par hectare iraient de 50 à 80% en terme de tendance.

«Tout est discutable. Retenez qu'ici le matériel était optimisé», ne rassurait-il toujours pas. Une agricultrice dans la salle mettait les pieds dans le plat : *«votre conclusion, c'est que la rotation colza-blé-orge dans notre région est condamnée à terme si je raccourcis»*, et elle demandait les alternatives. Pour Luc Pelcé d'Arvalis, *«le but de la présentation est de démontrer ce dont nous nous doutions tous, sans savoir vraiment chiffrer de combien»*. Arvalis et d'autres instituts testent et expérimentent *«des solutions avec d'autres itinéraires (rotations, dates de semis, colza tous les 5-6 ans...) à l'échelle du système de culture»*, tout en précisant bien que ce n'est que *«le début des travaux sur les plateformes»*. Autant dire, que le compte à rebours a plus que commencé.

CÉDRIC MICHELIN


L. Jung

Les systèmes basés sur la rotation colza-blé-orge sont menacés.

Zoom sur...

Cinq scénarii

Les cinq scénarii retenus sont tous en rotation colza-blé-orge. Le premier scénario est conduit en labour dans des sols drainés et avec des adventices résistants. Un scénario possible en Bresse. Le deuxième scénario retenu fait appel à du travail superficiel des sols non drainés avec la présence d'adventices sensibles aux produits phytos. Le troisième scénario retenu repart avec un travail superficiel des sols non drainés mais cette fois, avec des adventices résistants aux phytos. Le quatrième scénario retenu part lui sur des semis directs dans des sols drainés et des adventices sensibles aux phytos. Le dernier scénario retenu part aussi sur des semis directs dans des sols drainés mais avec des adventices non sensibles (résistants) aux produits.

Se former, s'informer, partager

«Dans un contexte compliqué, que ce soit agronomiquement, commercialement, économiquement… les contraintes inhérentes à nos professions –agriculteurs, prestataires et techniciens– évoluent constamment. J'imagine que cela va continuer. La pression sociétale et politique se fait forte, se fait insidieuse et se fait parfois violente, ce qui est mal vécu dans les exploitations. C'est donc d'autant plus important de se former. Ces réunions sont importantes pour partager les recherches et les travaux d'Arvalis et se tenir au courant des travaux faits dans d'autres de nos instituts». **L'introduction de Didier Lenoir, président d'Arvalis, avait eu le mérite de donner le ton de la journée…**

fendt.fr
FENDT
Nouveau Fendt 1000 Vario
Le chef d'œuvre allemand.

Le Fendt 1000 Vario est le tracteur standard le plus puissant du monde entièrement développé par et pour Fendt.
Avec une nouvelle gamme de puissance allant de 380 à 500 Ch, ce puissant tracteur destiné aux travaux de traction a été spécialement conçu pour répondre à une demande mondiale. Des pneumatiques de 2,35 m de diamètre, un poids à vide de seulement 14 tonnes, la nouvelle cabine X5S, voici un très bref aperçu des caractéristiques qui donneront ses lettres de noblesse à ce précurseur alliant polyvalence, puissance et rentabilité au travers de ses quatre modèles culminant à 500 Ch.
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

CIL Grand-Est

95% de la population ne sont pas prêts à devenir végan

Une anthropologue au Cniel, Véronique Pardo, est intervenue sur le thème *«demandes sociétales et controverse autour de l'élevage»*. Pour elle, les éleveurs doivent s'approprier les questions des consommateurs pour leurs apporter les réponses.


De g. à d. : Thierry Bajolet, directeur, Véronique Pardo, anthropologue au Cniel, Nathalie Mairet, présidente CIL Grand Est, Daniel Muller représentant des Coopératives et Jean-Claude Perrin, représentant de la FNIL.

Lors de son assemblée générale le vendredi 17 novembre à Laxou, le CIL (Centre Interprofessionnel Laitier) Grand Est a convié Véronique Pardo, anthropologue au CNIEL. Son intervention a permis de dévoiler les principales questions que se posent les consommateurs, en fonction de leur tranche d'âge. Elle s'est plus particulièrement intéressée aux questionnements des 15-25 ans, la prochaine génération ayant été bercée par la protection de son environnement.

Compréhension et transparence

Son constat est général, les agriculteurs subissent depuis plusieurs années une perte de sympathie du grand public, phénomène encore plus marqué auprès des 15-25 ans. Malgré cela, les consommateurs comprennent les exploitants quand ils choisissent de s'agrandir ou qu'ils métamorphosent leur entreprise agricole pour une meilleure qualité de vie. Mais la population souhaite conserver les fermes familiales *«reflets de l'agriculture»*. L'impact fort des demandes sociétales sur la filière nécessite des réponses en termes de santé, de bien-être animal mais aussi sur le plan environnemental. Les français attendent de l'information sur l'élevage et la transparence du monde du travail. Les discours associatifs incitent la population à ce questionnement, tout en lui faisant réduire sa consommation de produit d'origine animale.

Des études à l'appel

L'intervenante a émis une alerte sur la multitude d'études qui se font sans continuité, ni même de réel intérêt. À contrario, l'OCHA (Observatoire CNIEL des Habitudes Alimentaires) a réalisé une étude en 2010 et 2016, sur toutes les familles de produits et particulièrement les produits laitiers, qui met en avant les inquiétudes alimentaires. En 2010, le principal facteur d'inquiétude concernait l'alimentation pour la moitié de la population interrogée et le bien-être animal était absent. En revanche, en 2016, ce dernier critère fait son apparition mais le facteur le plus important d'inquiétude est l'hygiène et la fraicheur pour 43 % des interrogés. Cette étude vient en corrélation avec les différents scandales sur la viande qui ont sensibilisé le consommateur sur l'origine des produits.

Hostilité envers l'élevage

Véronique Pardo a insisté sur la différenciation des critiques et compare les discours en fonction des régimes alimentaires. Elle distingue deux courants principaux ayant plus ou moins d'impact. Les ONG welferistes qui souhaitent améliorer les conditions de vie des animaux et les végétaristes qui ont une alimentation sans viande animale. Dans le même principe, il y a les végétalistes qui ne remettent pas en cause l'élevage, mais uniquement les conditions d'abattage. Ces courants n'ont aucune animosité envers les éleveurs et ne prônent en aucun cas l'abolition de l'élevage. Par contre, une seconde tendance renferme les plus hostiles, les anti-élevages, tels que les véganistes ou les antispécistes et la libération animale. Ces militants n'orientent pas seulement leur discours pour interférer dans la législation, ils refusent l'exploitation animale. De plus, ils espèrent faire changer les modes de vie et de consommation.

Une minorité influente

Malgré la faible représentativité des végans (moins de 1 % de la population en France) leur influence peut être néfaste. Une étude montre que 95 % de la population ne sont pas prêts à devenir végan. Toutefois, il faut être en capacité d'expliquer les pratiques et l'éthique de l'éleveur pour éviter le mauvais impact de ce type d'organisations. Véronique Pardo s'inquiète particulièrement des attentes des jeunes qui révèlent un besoin d'équité et de bien-être. Il lui parait important de les comprendre, c'est la génération de demain. Elle conclut sa présentation en précisant qu'il n'y a pas de bien-être animal, sans bien-être de l'éleveur. Ce que les agriculteurs présents n'ont pu qu'approuver.

L'ENSAIA au cœur du débat

L'échange avec la salle a permis de débattre avec la tranche d'âge étudiée par l'anthropologue puisqu'une classe de l'ENSAIA, des étudiants âgés d'une vingtaine d'années, était présente dans le cadre du module *«Élevage»*. Quelques élèves n'ont pas hésité à prendre la parole pour revenir sur leur éducation, ainsi que leur connaissance du terrain. L'une d'elle précise qu'ils ont été élevés en prenant en compte leur environnement et son respect, c'est pourquoi elle se sent préoccupée par le sujet et a choisi cette orientation en agronomie. En réponse, Daniel Perrin, responsable lait Frsea, a répondu que les agriculteurs ne les avaient pas attendus et qu'ils prennent déjà en compte le respect de l'environnement dans leurs pratiques. Un autre élève ajoute que la plupart des premières années n'ont jamais mis les pieds sur une exploitation mais un stage est prévu dans leur cursus. Pour conclure le débat, des agriculteurs présents n'ont pas hésité à leur proposer de les accueillir pour leur présenter leur exploitation et leurs pratiques.

VIRGINIE BRASSEUR





La chronique ovine

Rationner les agneaux : pourquoi et comment ?

Le rationnement du concentré pour des agneaux sevrés entraîne une réduction des vitesses de croissance et par conséquent de la formation du gras. Cette technique permet alors de détecter plus facilement le moment où l'agneau présente un état d'engraissement optimum à condition qu'il soit trié toutes les semaines ou tous les quinze jours. Par contre, elle ne permet pas d'alourdir les carcasses. Le rationnement reste également la solution la plus efficace lorsque les gras sont colorés et mous, réduisant de 15 à 20 % la proportion de carcasses à problèmes. En consommant moins de concentré par jour, l'agneau ingère moins d'énergie et cherche à compenser en consommant davantage de fourrage. Cela favoriserait un fonctionnement normal du rumen, ce qui a un effet positif sur la couleur du gras.

De 800 g à 1 kg pour les mâles

Dès le sevrage ou bien 5 kg environ avant le poids vif d'abattage, le niveau de rationnement des agneaux varie entre 800 g et 1 kg pour les mâles et 600 à 800 g par jour pour les femelles. L'allongement de la durée de finition est de l'ordre de 2 à 3 semaines par rapport à une alimentation à volonté pour un même poids de carcasse, conséquence d'une réduction des vitesses de croissance. La consommation totale de concentré est la même que le concentré soit rationné ou à volonté. En revanche, les quantités de fourrage sont multipliées par 2 ou 3.

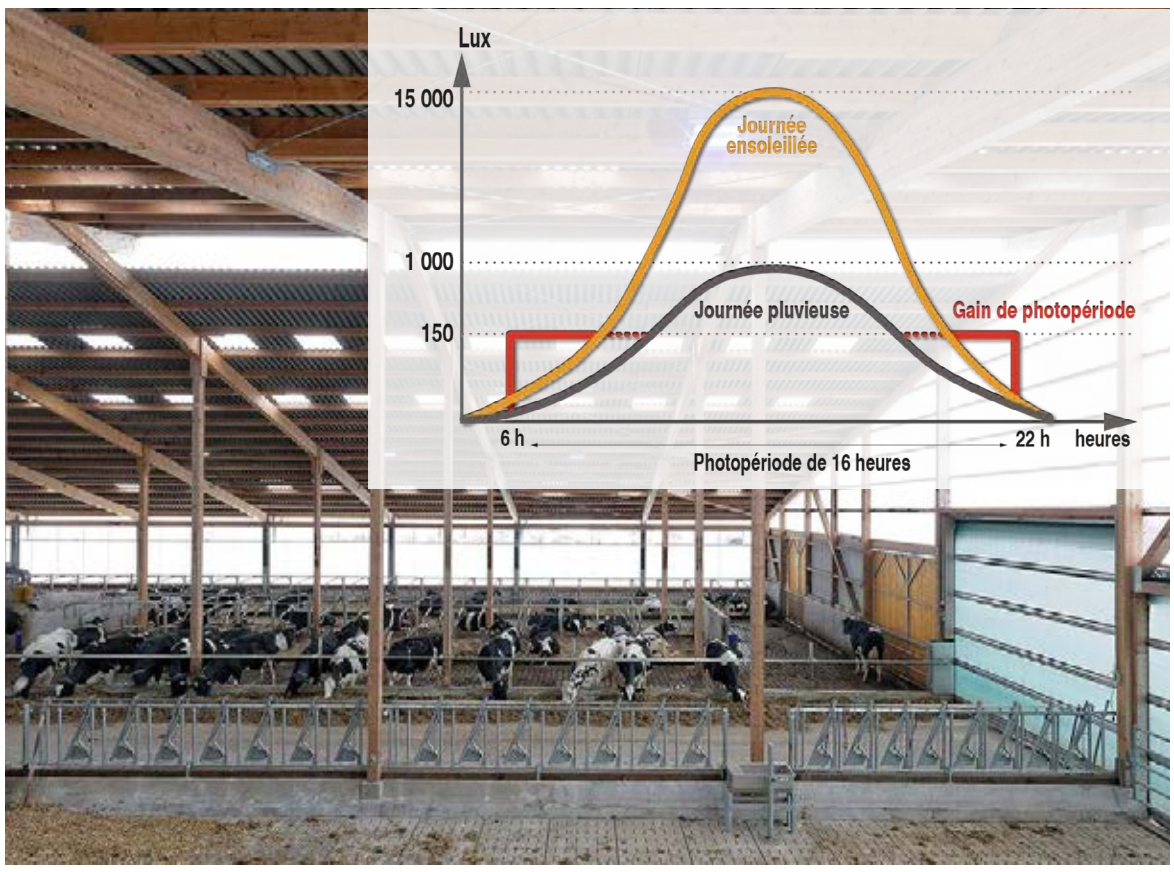

la consommation de concentré reste la même qu'il soit rationné ou à volonté

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)

Bâtiments

La lumière augmente la production laitière

La source de lumière n'a plus comme seul intérêt de favoriser la vision dans un endroit obscur. Et si elle permettait aussi d'augmenter la production laitière ?



DELAVAL

Un éclairage artificiel en début et fin de journée permet d'accroître significativement la production de lait.

Les constructeurs de solutions d'éclairage en bâtiments d'élevage comme Agriest, Agrilight, Delaval ou encore Lely utilisent les nouveaux outils pour augmenter la production laitière. Il s'agit d'exploiter au mieux la photopériode. L'objectif est d'agir sur la sécrétion de mélatonine, plus communément appelée hormone du sommeil. En augmentant la durée du jour quotidienne à 16 heures, on diminue la sécrétion de cette hormone, ce qui fait croître l'appétit de l'animal et se traduit directement par une production de lait plus conséquente. Les effets bénéfiques de la lumière agiraient également sur la reproduction et le délai entre les vêlages, avec une fertilité plus importante et des chaleurs plus actives. La photopériode fonctionne quelle que soit la source lumineuse, l'important étant d'obtenir une intensité minimale (150 à 200 lux), ainsi qu'une bonne répartition de la lumière. Seul Delaval, avec sa technologie à leds bleues, arrive à descendre à 125 lux, pour la même efficacité. À titre de comparaison, 80 lux correspondent à une lumière dite de travail, dédiée uniquement aux besoins de l'homme. De façon plus imagée, il s'agit du minimum de lumière pour pouvoir lire un journal. Par ailleurs, nombreux sont les spécialistes à proposer des lumières rouges, qui permettent le déplacement de l'homme dans les bâtiments sans déranger l'animal. L'objectif pour l'éleveur est d'éclairer la plus grande surface possible, avec le minimum de source lumineuse pour limiter le coût d'investissement. Pour cela, il faut concevoir un plan d'éclairage (établi par le fournisseur) qui prend en compte les dimensions du bâtiment (longueur, largeur, hauteur au faîtage et à la sablière, ainsi que la présence de logettes) et détermine en fonction des résultats le nombre de lampes, ainsi que leur hauteur. Les propos des constructeurs sont nuancés par ceux des instituts. Jean-Yves Blanchin, de l'Institut de l'élevage rappelle que «*l'éclairage doit aussi permettre aux animaux de circuler librement. Les bovins sont très sensibles aux écarts importants de luminosité. Il faut par conséquent éviter le suréclairage et les zones trop sombres, en particulier avec une traite robotisée pour ne pas pénaliser la fréquentation du robot*».

Jacques Charlery, animateur du comité bâtiment du GIE élevages Bretagne va plus loin en expliquant que «*l'installation de lumière dans une stabulation est avant tout une question de confort de travail et de sécurité pour l'éleveur. Le retour sur investissement lors de l'installation d'un système programmable pour produire plus de lait par vache n'est pas évident. Il faut d'abord être performant dans tous les autres domaines avant d'envisager cette solution*».

GAËTAN COISEL

RENDEZ-VOUS

Vie des entreprises : Michelin veut devenir leader du télégonflage

Ce ne sont pas un mais deux spécialistes du télégonflage que l'équipementier Michelin vient d'acquérir.

Employant 12 personnes, l'Allemand PTG construit entre autres le système de gonflage essieu par essieu Airbox/mobil et le système RDS qui permet un réglage entièrement automatisé de la pression pour les véhicules en déplacement.

Avec 39 employés, le français Teleflow constitue un des leaders des systèmes centraux de gonflage des pneumatiques. L.V.

▶ Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Nouveautés

Le Merge Maxx gagne en polyvalence



La nouvelle génération d'andaineurs à tapis Kuhn Merge Maxx 950 se compose de deux éléments s'écartant hydrauliquement de 2,20 m. Indépendantes, ces deux unités peuvent réaliser une dépose centrale, latérale, bilatérale ou centrale et latérale. *Largeur de travail : 9,50 m*

Une benne Joskin de 9 m pour les pommes de terre



Afin de proposer un bon volume utile tout en minimisant la hauteur de chute dans la caisse, Joskin lance la benne Trans-Space 9000/30TRC150. Complétant la gamme par le haut avec une caisse de 9 m de long, elle dispose de côtés de 1,50 m de haut, soit un volume total de 30,8 m3, pouvant recevoir des rehausses de 25 cm. Sur le côté gauche, sur une longueur de 6,50 m, une rehausse hydraulique permet de faire varier la hauteur de caisse de 1,75 à 1,25 m, facilitant le chargement à faible hauteur et réduisant les chocs sur les pommes de terre. À noter aussi le porte-à-faux arrière de 1,50 m qui évite de rouler sur les pommes de terre pendant la vidange.

Un nouveau disque sur les Carrier



D'un diamètre de 450 mm, le nouveau disque CrossCutter vient en lieu et place des disques classiques des déchaumeurs à disques indépendants Väderstad Carrier de 3 à 12,50 m. Au profil dessinant des zigzags au sol, ce disque travaille sur une fine couche de 2-3 cm. Il se montre particulièrement efficace en déchaumage de colza et en destruction de couverts végétaux.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 28/11/2017	Bourg-en-Bresse 12/11/2017	St Christophe-en B. 22/11/2017	National 22/11 au 28/11/17
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,72 €	3,81 €
	R	3,35 €	3,40 €	3,46 €	3,44€
	O	3,10 €	2,95 €	-	3,12 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,25 €
	O	-	2,75 €	-	3,07 €
Vaches lait (L)	O	3,25 €	-	-	2,77 €
	P	3,10 €	2,25 €	-	2,44 €
Génisses VML	U	-	4,25 €	4,40 €	4,12€
	R	3,25 €	3,70 €	3,80 €	3,56€
	O	3,15 €	2,90 €	-	3,12 €
Taureaux VML	URO	2,65 €	2,45 €	2,90 €	2,63 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/11/2017**

Effectif total: 923 - Nombre d'invendus: (93%)

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,82 €	2,90€	2,86€	+ 0,02
			300-350	2,61 €	2,99 €	2,74 €	+ 0,04
			350-400	2,54 €	2,83 €	2,65 €	+ 0,06
			400-450	2,44 €	2,73 €	2,55 €	+ 0,05
			450-500	2,49 €	2,50 €	2,50 €	+ 0,05
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,61 €	2,74 €	2,66 €	-0,11
			300-350	2,53 €	2,72 €	2,64 €	+ 0,04
			350-400	2,54 €	2,67 €	2,58 €	+ 0,03
			400-450	2,46 €	2,50 €	2,48 €	+ 0,04
			450-500	-	-	-	-
	F	E	300-350	-	-	-	-
		U	250-300	2,46 €	2,61 €	2,48 €	- 0,14
			300-350	2,56 €	2,70 €	2,63 €	+ 0,05
			350-400	2,44 €	2,53 €	2,50 €	+ 0,03
		R	250-300	2,40€	2,57 €	2,48 €	+ 0,04
			300-350	2,34€	2,50 €	2,43 €	+ 0,02

Boutards : Le commerce de ceux-là s'articule facilement avec une vente rapide et totale et des cours en légère progression.
Laitonnes : Après le coup de frein enregistré dans les semaine précédentes, les cours retrouvent davantage de dynamisme pour s'établir à niveau raisonnable.

Effectif total: 43 - Nombre d'invendus: (97%)

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350	-	-		
			350-400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-
	F	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	2,27 €	2,45 €	2,30 €	-0,13
		R	350-400	-	-	-	-
			450+	-	-	-	-

Génisses 18 mois : peu d'offre et peu de changements.

Effectif total: 291 - Nombre d'invendus: (90%)

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,21 €	3,04 €	2,62 €	+ 0,18
		U	- 5 ans	1,75 €	2,22 €	1,92 €	- 0,05
			5 à 10 ans	1,67 €	2,09 €	1,83 €	- 0,02
			+ 10 ans	1,67 €	2,14 €	1,74 €	+ 0,03
		R	- 5 ans	1,56 €	1,91 €	1,73 €	- 0,09
			5 à 10 ans	1,37 €	1,79 €	1,64 €	- 0,03
			+ 10 ans	1,42 €	1,70 €	1,59 €	- 0,03
		O	- 5 ans	1,18 €	1,59 €	1,43 €	-
			5 à 10 ans	1,25 €	1,42 €	1,35 €	-
			+ 10 ans	0,74 €	1,37 €	1,20 €	- 0,23
GÉNISSES		E	24 à 36 mois	2,85 €	3,32 €	3,08 €	+ 0,67
TAUREAUX	F	U	24 à 36 mois	1,91 €	2,37 €	2,09 €	+ 0,04
TAUREAUX: Meilleure vente 2460 et 2620 €		R	24 à 36 mois	1,65 €	1,92 €	1,82 €	- 0,03
	M	U	+ 500 kg	1,47 €	1,74 €	1,62 €	- 0,02

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 29/11/2017

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 341 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards: Marché très dynamique; légère hausse dans les sujets légers. Inversement une légère baisse est à noter dans les +400 kg. Laitonnes: tendance toujours à la baisse	M	U	250 - 300	2,75 €	3,13 €	2,85 €	+ 0,03
			300 - 350	2,66 €	2,82 €	2,72 €	=
			350 - 400	2,55 €	2,70 €	2,65 €	=
			400 - 450	2,34 €	2,54 €	2,48 €	-
		R	250 - 300	2,45 €	2,65 €	2,50 €	=
			300 - 350	2,44 €	2,64 €	2,54 €	=
			350 - 400	2,36 €	2,52 €	2,47 €	
			400 - 450	2,32 €	2,42 €	2,38 €	
	F	U	250 - 300	2,44 €	2,60 €	2,51 €	
			300 - 350	2,59 €	2,79 €	2,64 €	
		R	250 - 300	2,26 €	2,52 €	2,47 €	
			300 - 350	2,32 €	2,47 €	2,38 €	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 144 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,64 €	1,95 €	1,82 €	- 0,03
		R	- 5 ans	1,58 €	1,82 €	1,80 €	=
			5 à 10 ans	1,55 €	1,80 €	1,72 €	=
			+ 10 ans	1,45 €	1,72 €	1,54 €	=
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,88 €	2,00 €	1,95 €	=
		R	24 à 36 mois	-	-	-	-

Vente difficile, cours cependant reconduits.

Bovins

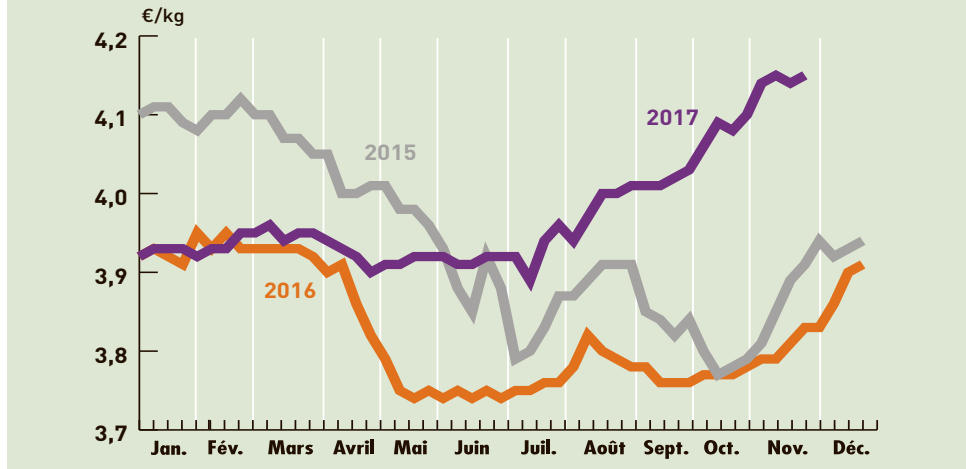
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 20/11 au 26/11/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,15 €	4,00 €	-			
Races mixte		-	3,66 €	3,65 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,95 €	3,83 €	3,72 €	3,39 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,93 €	3,80 €	3,70 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				-	3,15 €	-	
Races lait					-	2,79 €	2,72 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,44 €	4,18 €	3,91 €	3,82 €			

Tendance : Marché encombré dans les femelles.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 20/11 au 27/11/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,20 €	4,20 €	4,19 €	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	5,11 €	4,53 €	4,11 €	3,91 €	3,60 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,02 €	3,79 €				
Races mixte					3,24 €	3,16 €		
Races lait						-	2,88 €	2,77 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,66 €	4,47 €	4,19 €	3,85 €				

Tendances SEM. 48/2017

Bovins de boucherie
L'activité commerciale est morose pour une consommation toujours très réservée à cette période de l'année.
Les semaines 47 et 48 sont souvent identifiées comme une des plus mauvaises de l'année au niveau commercial. Les achats des ménages sont concentrés sur les promotions de Noël avec une semaine qui a battu des records dans le E-commerce.
Les efforts se font le plus souvent sur l'alimentaire et notamment la consommation de viande. Les abattoirs restent avec des stocks de morceaux nobles.
La demande est limitée dans les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère, mais l'offre est limitée avec un report de l'activité qui se fera sur les concours. Les échanges sont laborieux dans les femelles de qualité bouchère, faute de commande de la part des acheteurs. L'équilibre offre/demande entraîne également une tension sur les prix dans les génisses et les vaches Charolaises ainsi que pour les réformes allaitantes de choix secondaire.
En réformes laitières, les industriels maintiennent la pression face à des volumes qui restent largement suffisants pour la demande. En jeunes bovins, l'activité commerciale reste soutenue par le déficit de l'offre et les tarifs restent fermes dans l'ensemble des catégories.

Broutards
Les volumes restent abondants, mais avec toujours une grosse distorsion entre les animaux vaccinés et les autres. Le commerce est normal pour des tarifs qui se stabilisent dans les bons mâles de 350/400kg vaccinés pour le marché italien. Les mâles lourds restent en revanche peu demandés pour éviter les sorties d'été. Dans les plus légers, la demande pour la repousse est normale ce qui permet de tenir les prix. L'activité export reste compliquée dans la zone FCO-4. Dans les femelles, la demande reste régulière dans les bonnes laitonnes vaccinées, même si les tarifs se tassent légèrement compte tenu des volumes. La vente se durcit dans les ordinaires vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement Les volumes se tassent légèrement ce qui permet un commerce un peu plus régulier dans les bons veaux Frisons, Abondance ou Montbéliards. Les bons Montbéliards lourds sont mieux demandés pour l'export. Les mâles croisés laitiers lourds se vendent avec moins de difficulté, mais le placement reste sélectif dans les femelles et les sujets maigreux. Dans les bons croisés U, les échanges se montrent plus réguliers face au recul de l'offre. ■

Laurent Chupin

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 27/11/2017

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Bovins (338)		
Broutards		
230 à 390 kg	660 - 980	2,49 - 3,04
420 à 510 kg	980 - 1170	2,29 - 2,44
Laitonnes		
280 à 335 kg	650 - 820	2,33 - 2,50
360 à 375 kg	900 - 950	2,49 - 2,53
Génisses		
395 à 440 kg (16-24mois)	850 - 980	2,15 - 2,23
600 à 705 kg (24-36mois)	1080 - 1210	1,67 - 1,79
Taureaux		
550 à 1140 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	860 - 1080	
Vaches entre deux	1100 - 1250	
Vaches lourdes	1260 - 1530	

En broutards la demande en légers se confirme cette semaine entraînant une hausse des tarifs. En lourds, la vente reste sélective à des cours sensiblement reconduits en fonction de la qualité des lots présentés à la vente;
Apports plus importants en laitonnes, baisse des tarifs en légères, seules les lourdes (+ de 330 kg) voient leurs tarifs maintenus.
En vaches maigres, la mévente des sujets gras pénalise toujours l'écoulement du maigre ne pernettant pas aux tarifs progresser.

Bovins gras : 5
Seuls les taurillons gras se commercialisent à des cours fermes. peu d'intérêt pour les vaches grasses sinn à des tarifs trop bas.

Prochain marché le lundi 4 décembre aux horaires habituels

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **20/11/2017**

Effectif total: 421 - Nombre d'invendus: (99%)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports réduits et pertubés par les réductions de mouvements dûes à la FCO. Le marché s'est déroulé avec uniquement des animaux de zone indemne (env. 450 ovins provenant de zones réglementées n'ont pas pu participer au marché). Ce qui est un comble pour les acheteurs qui ont des besoins importants et qui connaissent eux aussi des difficultées pour s'approvionner normalement. Ce déséquilibre a profité aux apporteurs de zones indemne		U	de 32 à 38 kg	3,11 €	3,61 €	3,38 €	-
			de 38 à 44 kg	3,11 €	3,77 €	3,51 €	-
			de 44 à 50 kg	3,02 €	3,54 €	3,38 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
		R	de 32 à 38 kg	2,71 €	3,31 €	3,09 €	-
			de 38 à 44 kg	2,84 €	3,45 €	3,01 €	-
			de 44 à 50 kg	2,36 €	3,20 €	2,84 €	-

Effectif total: 182 - Nombre d'invendu: (100%)

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : puisque la totalité des animaux s'est commercialisée à un rythme très rapide à des cours facilement reconduits en brebis et en nette hausse dans les agneaux.	M		(M)	-	-	-	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,19 €	1,35 €	1,29 €	-
			> 60 kg (F)				
		R	> 60 kg (F)	1,02 €	1,13 €	1,05 €	-
		O	< 60 kg (F)	-	-	-	-

Effectif total: 5 - Nombre d'invendu: (100%)

			CAPRINS - F - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
CAPRINS :	F	O				-

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX :	R	25-35 kg	53 €	108 €	89 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 27/11/2017*

Ovins : 320	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	99 - 105	2,81 - 2,91
Agneaux gras - 44 kg	104 - 138	2,74 - 3,21
Agneaux gras + 44 kg	134 - 145	2,55 - 3,13
Brebis	50 - 80	0,82 - 1,10

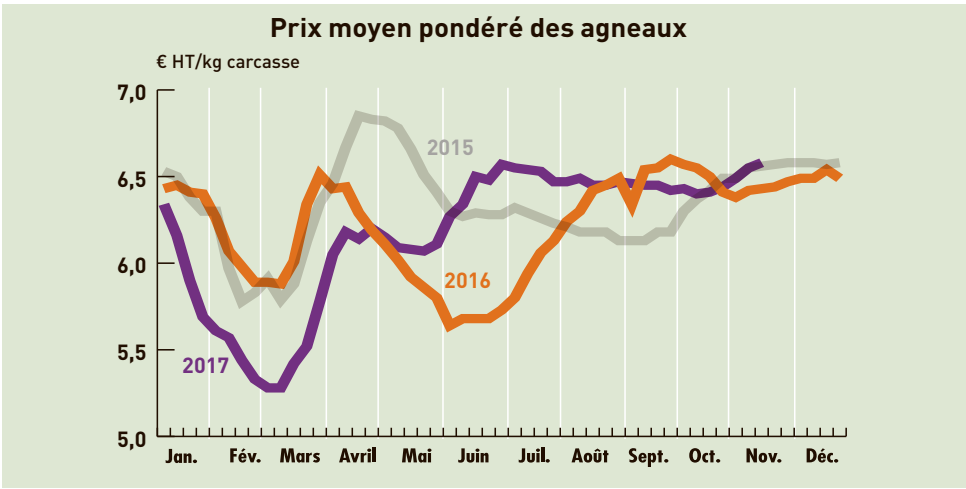
Apports plus importants en agneaux de nombreux lots non annoncés. Cours fermes en agneaux légers, tassement des tarifs en lourds avec quelques invendus. En brebis, la présentation est de qualité plus ordinaire à des cours sensiblement reconduits. Vente globale
Prochain marché le lundi 11 décembre aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 20/11 au 26/11/2017*

Poids	U	R	O
Couvert 13 -16 kg	-	6,77 €	6,36 €
Couvert 16-19 kg	-	6,73 €	6,25 €
Gras 13 -16 kg	-	-	-
Gras 16-19 kg	-	5,65 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 20/11 au 26/11/2017*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,61 €	**6,58 €**	**2,39 €**



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 20/11/2017 au 26/11/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,14 0,14	7,06 0,14	6,26 0,10	-	-	-	-
	R Var.	6,70 0,17	6,80 0,12	6,82 0,13	-	6,89 0,07	6,89 0,03	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,45 -0,02	6,42	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,14 0,18	7,08 0,17	6,33 0,15	-	6,65 0,02	-	-
	R Var.	6,74 0,06	6,86 0,10	6,77 0,06	6,11 0,11	6,77 0,05	6,73 0,02	6,54 0,02	5,95 -0,01
	O Var.	-	-	-	-	6,36 0,01	6,25 =	6,13 -0,01	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,65 -0,06	5,57	-
	O Var.	-	-	-	-		-	-	-

Zone nord : Agneaux : Dans un marché peu approvionné. Les cours continuent leur progression. Brebis : venet très calme. **Zone sud :** Application du réseau. Stabilité des cours et des effectifs.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

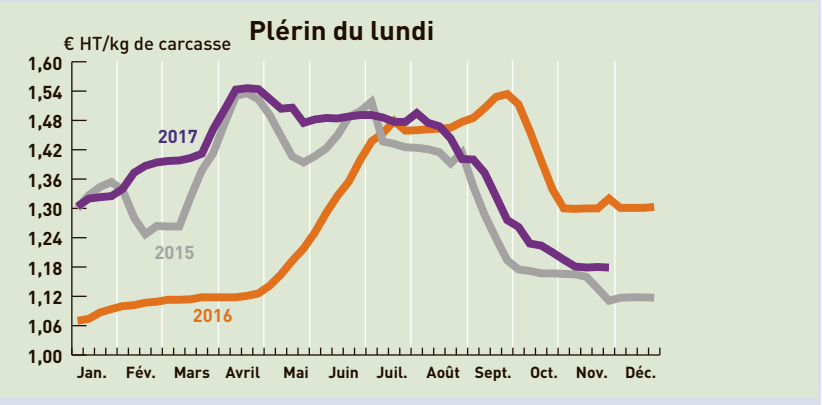
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 6 novembre) :
«Cours stabilisés.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 533 porcs présentés) *Cotations du lundi 27 novembre 2017*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,179 €**

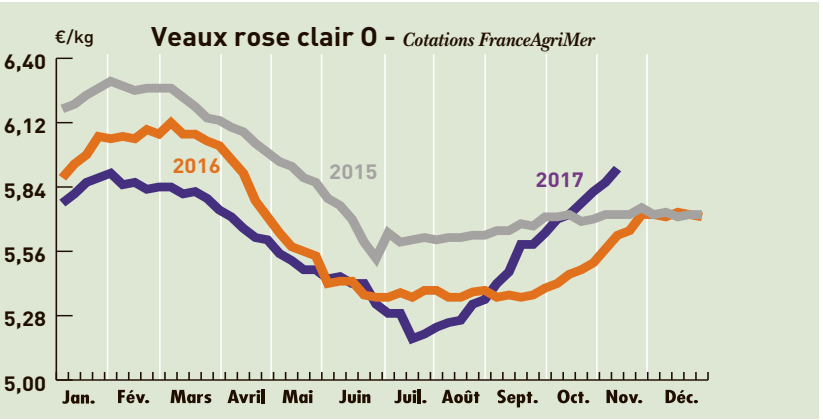
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 17/11 au 23/11/2017*
1,43 € /carcasse euros



Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 20/11 au 26/11/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**9,00 €**	-	-
U	-	**7,46 €**	**5,61 €**	-
R	-	**6,37 €**	**4,96 €**	**3,94 €**
O	-	**5,92 €**	**4,88 €**	**3,94 €**



Veaux de 8 jours à 4 semaines *en euros/tête* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 20/11 au 26/11/2017*

Marchés	Effectifs	Tendance
Bourg-en-Bresse	**988**	Les monbelliards lourd trouvent preneuer pour l'espagne, seul debouche au depart de la zone de protection fco-4.
La Talaudière	**545**	Vente plus facile en toutes categories.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	**198**	**1**
Femelles	**140**	**10**
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	**103**	**1,00**

Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 20/11 au 26/11/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**3,50 €**	**2,90 €**	-	-
Bons	**non communiqué**			

Céréales

Marché du 09 novembre 2017

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	155	N C
Nord Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	155	N C
Aube	meunier	nov.-déc.	145,50	N C
	fourrager	nov.-déc.	142,50	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	62/63 kg/hl	nov.-déc.	143	N C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	nov.-déc.	140	T C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	nov.-déc.	140	N C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	nov.-déc.	140	N C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.	C
SEIGLE panifiable	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'Or		nov.-déc.	150	T C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		nov.-déc.	147,50	N C
Côte d'Or		nov.-déc.	145	N C
POIS	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'Or	Fourrager	nov.-déc	182	N C
Yonne	Fourrager	nov.-déc	182	N C
Aube	Fourrager	nov.-déc	182	N C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	6 de nov.	171	T
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	5 de nov.	151	T

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Landini 75, 3050 hrs, Case IH JXU 95, 5950 hrs - pailleuse silofarmer 280 - faneuse Kuhn 6502, 2012 - semoir engrais Sulky DPX 1500
✆ **06 08 42 82 99**

21 - VENDS tracteur John Deere 6115 R de 2013, 1 263 heures Power Quad Ecoshift pont suspendu relevage avant auto tract ready clim. isobus, cabine suspendue HCS (réf. 450C)
✆ **06 22 09 57 01**

38 - Vds tracteur Same Silver 110 relevage avant 5100 H TBE charrue 4 socs overum état neuve.
✆ **06 87 40 25 93**

38 - Vend s cause retraite tracteur MF 4225, 65 ch avec chargeur MX80.
✆ **06 30 70 89 17**

38 - Vends fendt 312 vario TMS 2009 , 6700 H, clim relev avant pont avant susp. chargeur 3, 4e fonct.
✆ **06 62 19 95 28**

42 - Vds tracteur Someca 450- pneus neufs- radiateur pompe eau neufs - parfait état - tractopelle
✆ **06 07 96 23 40**

42 - vds cse retraite tracteur Mc Cormick X60.20 90 cv - 2012 - avec chargeur MP 80 godet 2 m multibenne 1.70
✆ **06 68 25 14 92**

42 - Vds Renault 53 - 1972 - 4700 h - super état avec benne 3 points
✆ **06 73 46 79 36**
06 73 46 79 36

58 - Cause fin activité vds tracteur JD 6140R, 2.200 H, 2012, nombreuses options + presse JD 854, 2016, nombreuses options, le tout en très bon état.
✆ **06 11 47 36 85**

58 - VENDS tracteur MF 3095, TBE, 9320 H, année 1995 + semoir 3 m. Nodet GC avec vibro, BE. (réf. 47VB1)
✆ **06 82 45 98 16**

71 - Vends tracteur Maxxum 115, bon état, 2011, 2.973 H, clim., cessation, trans 24 x 24, 2 vit. Powershift 13.6 x 28, 16.9 x 38, 26.000 euros.
✆ **06 10 21 87 93**

89 - VENDS tracteur excellent état Fendt 514SCR Power Vario, 2013, 480 H, 130 ch., clim., pont avant, cabine suspendue (réf. 470D)
✆ **06 13 74 28 09**
03 86 55 97 14

Récolte

46 - Achète batteuse NH TC 56, CS 640 ou Claas, J. Deere + Bourgoin 406 à 410 dans l'état.
✆ **06 24 01 73 22**

71 - Vends Laverda L.625, 5,40 m, 4.000 H, bon état, vibroculteur Quivogne 5,40 m.
✆ **06 18 78 68 94**

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ **06 21 49 50 89.**

89 - VENDS remorque Lambert, 13 tonnes, - TBE, bennage avec flexible, pneus 18R22.5, prix : 9 500 euros (réf 4706)
✆ **03 86 47 71 02**

Agri. divers

01 - Vds bol pail. Jeulin 12m3, 2007 - pulvé Berthoud 600L 15m - épand. centri à engr. Sulky - charrue Huard 4 socs rev. prix à déb. cause retraite
✆ **04 74 42 53 77**

01 - Vds cse retraite lame 2m20 par 1m10 - faucheuse Kuhn 3m10 - pirouette 7m70, 2017 - andaineur 4m50 - semoir engrais Kuhn 1T5 - charrue Naude 4 corps
✆ **06 26 94 75 70**

01 - Retraité vd semoir maïs 6 rgs - herse Lely 3m - semoir Vicon 24m - vis à grains - pulvé Berthoud 600L - semoir Nodet 3m - presse JD 346 - élévateur foin MD - clôture élect. fil à barbelé - chaine à bovins - abreuvoirs auto - vêleuse - rouleau tasseur 3m - charrue Naud 4 C. - faucheuse PZ tambours
✆ **06 98 42 19 52**
ou 04 74 66 43 65 hr

07 - Vends disques, 5 disques avant dentelés 5 disques arrière ronds - disques en très bon état + vends scie circulaire pour bois - attelage tracteur
✆ **04 75 81 02 93 HR**

21 - Cause retraite : VEND tracteur Valtra T 202 V, 2011, 1920 h, toutes options, - herse rotative Alpego RG 400, 4 m., 2008 avec Packer et barre niveleuse, - charrue Volgel-Noots, année 2012, 6 fers, XMS 950, - semoir engrais Sulky DPX, 2 800 l. avec pesée, 2007, - faucheuse Kuhn à assiettes GMD 500, - 2 cuves à Gazoil 5 000 litres aux normes avec volucompteur + divers matériels (réf. 460A)
✆ **06 62 32 99 18**

26 - Vds piquets en pin traités diamètre 10/12 - hauteur 2.70m- bon état - lot de 120 piquets.prix 660Ð le lot.
✆ **06 82 47 14 09**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vends 4 masses tracteur JD, 50 kgs.
✆ **04 76 18 96 47**

38 - Vend remorque 8 tonnes monocoque bon état, prix : 4000 euros à débattre.
✆ **04 74 58 42 67 HR**

38 - Cherche remorque plateau fourrager 8 à 10 m mini. 10 T.
✆ **06 08 32 95 59**

58 - Cause cessation VENDS bol mélangeuse Kuhn Audureau 1360, - pailleuse Abeille 12 Lucas, - semoir 4 m. Kuhn Nodet, - tracteur Fendt 714, 4 RM, Vario - pulvé . 800 l. Berthoud porté, - brabant 6 fers Overum, - décompacteur Razol 6 dents Mitchel, - dérouleuse bottes rondes Lerin, - déchaumeur Quivogne à pattes d'oie 5 m, repliable, - divers matériels. SCEA de Dornant 58300 Devay (réf. 46VB1)
✆ **06 36 76 43 44**
03 86 50 37 07
(Gilles Guillaumin)
06 15 01 71 67
(Lionnel Buisson)

Elevage

01 - Vds cse retraite aplatisseur FAO 2 rouleaux Lacdoaduc pompe à vide griffes
✆ **04 74 30 75 34**

38 - Vds chariot traite 2 postes vl tank à lait 800 lit., scie circulaire.
✆ **06 34 25 22 94 HR**

69 - Vds transfert lait 4 griffes Westfalia vis à grain 8 m. rampe à fumier 8 m. avec moteur réducteur.
✆ **04 74 26 32 89**

Véhicule

Utilitaire

69 - Vds bétaillère Iveco 35 8 1992 265000 km. Caisse rafraichie plancher alu prix 6000 euros TTC.
✆ **06 29 71 53 39**

71 - Vends Renault Master, diesel, de 1998, 148.000 km, 7 places, bon état, C.T. OK, + 2 pneus, attelage, 3.000 euros à débattre.
✆ **06 78 46 47 44**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille blé 280 bottes tarif selon distance
✆ **06 16 25 39 34**

38 - Vends courge potiron muscade.
✆ **06 83 68 70 70**
09 64 39 11 59 HR

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis, foin enrubannage, paille, foin de luzerne
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vds maïs épis en bottes de qualité avec analyse du produit
✆ **06 08 99 46 88**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

18 - Vds paille sous hangar, blé : 50 euros départ, pois : 70 euros départ, transport assuré par semi-remorque ou camion, prix selon distance.
✆ **06 07 62 17 33**
ou 02 48 74 72 66,
repas ou le soir.

SAS MENET
VDS PAILLE, FOIN,
Contact : 06.75.75.15.08

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83.**

21 - VENDS paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)
✆ **06 26 74 60 24**
06 36 55 35 37

38 - belle paille stocker sous abri balle carré 120 x90 livré ou départ tarif a la demande.
✆ **06 89 33 52 56**

74 - Vends foin regain (jeune prairie) paille en petite botte livraison possible.
✆ **06 66 57 06 20**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

Remorque Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
21 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
Bandeau en ABS - polyvinyl
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
✆ 01 49 84 94 28
N° RÉFÉRENCE | QUANTITÉ | PRIX unitaire € TTC | PRIX total € TTC
239417 | | 111,00 | ,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port ,
SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EA6 - Photos non contractuelles

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS | an | Heures | CV
DEUTZ Agrotron L730, pont av et cab susp | 2012 | 2600 | 220
JOHN DEERE 5720, char JD 551 | 2005 | 5500 | 80
JOHN DEERE 5080 R, char JD 551-BMS 130 | 2009 | 5500 | 80
JOHN DEERE 6430 P, auto power - TLS-HCS | 2010 | 4400 | 125
JOHN DEERE 6630 P, TLS HCS auto power | 2010 | 3600 | 135
JOHN DEERE 6105 R, char JD h 310 BMS 190 | 2013 | 2200 | 104
JOHN DEERE 6115 M, TLS - auto eco rel av | 2014 | 3200 | 115
MC CORMICK MC 130, char MX 120 - croco 160 | 2010 | 4700 | 130
M. FERGUSON 5445, chargeur MX 80 | 2004 | 4800 | 90
M. FERGUSON 5440, dyna 4-char MX u8 | 2011 | 4700 | 100
M. FERGUSON 6150, dynashift 32/32 | 1996 | 5500 | 95
M. FERGUSON 6455, dyna 6 - char MF 955 | 2007 | 6500 | 120
M. FERGUSON 7465, dyna VT - cab et pont susp | 2012 | 950 | 135
SAME Sylver 100-4 - boite 45/45, TBE | 2002 | 3000 | 100

MATERIEL DIVERS | an | capacité
Godet à désiler QUICKE - Silocut 150, largeur 1,50m euro | 2010 | 1,5 m³
Désileuse SILODIS - D 1700, portée | 1992 | 1,7 m³

Désileuse LUCAS - SILOGRIF 3000, semi portée | 1990 | 3 m³
Mélangeuse SGARIBOLDI - Monofeeder, pesée, vis horizontale | 1993 | 12 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Triomix 1000, pesée, autochargeuse | 2002 | 10 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Solomix 1 1400, com élec, pesée, simple vis | 2008 | 14 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Solomix 1-1400 ZK, com élec, pesée, simple vis | 2013 | 14 m³
Remor. Mono. LYONNET - BML 110, prte automatique, rehausse | 1999 | 11 t
Remor. Mono. GILIBERT - 1800 PRO, essieu suiveur, anti cabrage | 2006 | 18 t
Épand. à fum. GILIBERT - HELIOS 14, boitier en cab., centrale hydrau. | 2005 | 14 m³
Épand. à fum. GILIBERT - HELIX 8, hérisson verticaux | 2009 | 8 m³
Distrib/engrais KUHN - MDS 935, 12 à 18 m, bache | 2008 | 800 L
Sem. mono AMAZONE ED 452, 6 rgs micro granulateur | 2005 |
Andaineur CLAAS - Liner 430 S, tandem | 2008 | 4,30 m
Andaineur KUHN - GA 4121 GM, tandem | 2003 | 4,10 m
Andaineur KUHN - GA 4321 GM, tandem | 2005 | 4,30 m
Andaineur FELLA - TS 1402, double andaineur | 2006 | 6,60 m
Enrubanneuse ELHO - 310, film 500 compteur | 2000 |
Faneuse KUHN - GF 5001 MH, 4 toupies, BE | 1993 | 5 m
Faneuse KUHN - GF 6401 MH, 6 toupies, BE | 2002 | 6,40 m
Faneuse KUHN - GF 6502 MH, 6 toupies, TBE | 2010 | 6,50 m
Faneuse KUHN - GF 8501 MH, 8 toupies | 2007 | 8,50 m
Faneuse KUHN - GF 8702 MH, 8 toupies, reconditionnée | 2009 | 8,70 m
Faneuse FELLA - TH 680, 6 toupies, porte | 2003 | 6,80 m
Faneuse FELLA - TH901 TRANS, 8 toupies, semi portée | 2009 | 8,60 m
Faucheuse KUHN - GMD 600 GII FF, 6 disques | 2013 | 2,40 m
Faucheuse KUHN - GMD 700 GII, 7 disques | 2012 | 2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 800 GII FF, bon état | 2011 | 3,10 m
Faucheuse KUHN - GMD 280 FF, 7 disques, chang. rap cout | 2014 | 2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD2810FF, 7 assiettes, TBE, révisée | 2010 | 2,67 m
Faucheuse KUHN - GMD 3110 FF, 8 disques, chang. rap cout | 2014 | 3,11 m
Faucheuse KUHN - GMD 802 FF, frontale, BE, chang. rap cout | 2015 | 3,10 m
Conditionneuse JOHN DEERE - 324, condi féleux, portée, révisée | 2003 | 2,40 m
Presse BR JD - 854, ficelle filet rotofow | 2013 | 2,20 m
Presse HD Hesston - 4820 | 1995 | 2 m
Mois. bat. LAVERDA - 255 AL 4WD, 5 secoueurs, coupe 4,80 | 2004 | 210
Herse de prairie PONGE - VPG 54, repli hydrau | 2007 | 5,40 m
Épareuse GYRAX - 1051, com élect, bras 5 m | 2011 | 1 m
Épareuse BOMFORT - GT 458 S, com téléflex, bras 4,60 | 1995 | 1,20 m
Épareuse KUHN - T 4734 M, com téléflex, bras 4,70 | 2004 | 1 m
Épareuse BERRY - MANTAX, com teleflex, bras 4,50 | | 1,10 m
Épareuse ROUSSEAU - europe initiale, com télé, bras avancé 5 m | 1999 | 1,2 m
Rotapointe HOWARD - R 600 S - 305 F1, attelage AR, rouleau packer | 2005 | 3 m

Semoirs de haute précision
TURBOSEM
Nouvelle gamme
12, 24, 36 ou 48 rangs
Pièces de rechange
magasin 24/7 suivant le météo
HERRIAU
Vallaey nv, Mortelputstraat 11, 8810 Lichtervelde, Belgique
tél: +32 51 72 53 12 • www.herriau.be • info@herriau.be

Elan
✆ 01 49 84 94 28
LE MASQUE PROTECTEUR AIR▶ACE
SPÉCIAL POUSSIÈRES ET ODEURS
Le masque AIR▶ACE, très ergonomique, apporte confort, sécurité et économie à tous ceux, éleveurs, techniciens, vétérinaires, qui sont confrontés quotidiennement aux problèmes de poussières et d'odeurs dans les élevages porcins, avicoles et cunicoles (Ne convient pas pour les traitements de cultures).
• CONFORT, très léger (250 g environ), conçu pour supprimer les problèmes de buée tellement désagréables notamment pour les porteurs de lunettes.
• SÉCURITÉ du filtre à poussière certifié CE EN 143 P2, conçu pour protéger contre les particules en suspension dans l'air et dans l'eau, auquel peuvent être adjoints si nécessaire un filtre anti-odeur au charbon actif et une visière de protection.
• ÉCONOMIE
• EFFICACITÉ ET SIMPLICITÉ D'UTILISATION
1 - La grille facile à ouvrir pour changer les filtres.
2 - L'ossature du masque facilite la circulation de l'air. - La soupape supérieure (aspiration) répartit l'air extérieur uniformément sur toute la surface du filtre. - La soupape inférieure (expiration) rejette l'air humide d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre.
64 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 176001
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
✆ 01 49 84 94 28
N° RÉFÉRENCE | QUANTITÉ | PRIX unitaire € TTC | PRIX total € TTC
176001 | | 64,00 | ,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port ,
SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EA7 - Photos non contractuelles

LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LA LIBRAIRIE DU GROUPE REUSSIR sur boutique.reussir.fr

Batiment

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Propriété

18 - Recherche sur région Centre, ferme céréalière, 180 a 250 ha, avec reprise du matériel.
✆ **02 48 59 84 42.**

71 - Vends stabulation de 600 m2, année 2000 et 6 ha de pré, 50.000 euros et maison de 150 m2 attenante au terrain, 95.000 euros.
✆ **06 23 32 04 61**

Divers

15 - Vends Renault 5 essence, contrôle OK, 32 ans + terrain 2 tiers boisé, 1 tiers pentu.
✆ **06 31 84 86 43**

38 - Vend remorque de Jeep, 2 bacs à eau 1100 l, refoin luzerne 2ème et 3ème coupes bottes rondes.
✆ **07 80 35 46 55**

57 - Vends pont avant complet et tompettes arrières pour Ih 1246 et 1046.
✆ **03 87 35 77 67**
ou 06 74 33 39 87

AGRI STANDARD 2000


HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

89 - VENDS piquets accacia en 2 m. épointés (réf. 4708)
✆ **06 78 33 33 83**

Location

Agricole

71 - Cherche exploitant en fermage, vignes à Saint-Vérand (71) 1 ha 63 a, Beaujolais village rouge et blanc.
✆ **06 72 84 26 67**
03 85 37 12 98

Autre

42 - A Pélussin, loue T4 très bon état, duplex 78m2, cuisine équipée, mezzanine, 2 chambres, garage, cave. Disponible de suite. 580 Ð CC.
✆ **06 82 71 15 79**

Offre

Emploi

01 - En Suisse 20 min de Lausanne cherche salarié H ou F sur une expl. laitière et élevage en (AOP Gruyère) traite et soins du troupeau ferme bien équipée nourri(e)-logé(e)
✆ **0041 79 561 08 40**

39 - Gaec constitué de 3 associés entre tiers, cherche un candidat à l'installation pour remplacer un JA sortant pour cause de maladie. Lait AOC Comté, région des lacs
✆ **06 76 86 80 80**

42 - Expl. vaches lait + allait. recherche salarié plein temps - CDI - cv à gaec.bernard@42.sideral.fr
✆ **06 78 47 91 30**

69 - Exploitation viticole cherche chauffeur de tracteur agricole CDI.
✆ **04 78 47 93 45 ou**
contact@terresdorees.fr

69 - Ch. ouvrier agricole maraîchage Tps plein à Thurins salaire en fonction compétences et expérience.
✆ **06 61 44 36 98**

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ **06 61 52 27 99**

Demande

Emploi

71 - Femme sérieuse et expérimentée cherche vignes à plier à la tâche, Mâconnais-Beaujolais.
✆ **06 62 14 08 25**

71 - Jeune femme recherche travail en tant que agent hospitalier ainsi que aide à domicile, ainsi que boulangerie et chocolaterie, secteur entre Crêches-sur-Saône et Saint-Georges-de-Reneins.
✆ **04 74 04 48 61**

Proposition

Commerciale

23 - Vends négoce agricole libre service 100m2 stockage 1000m2 CA 1400keuros location possible région Nouvelle-Aquitaine.
Écrire à la Creuse agricole, BP227, 23005 Guéret cedex référence 1747PA01 sur enveloppe

Mariage

Rencontre

18 - Retraité agriculteur, libre, chasseur, bourlingueur très actif, partageur, très sentimental, souhaite rencontrer partenaire libre, intellectuellement en mesure de faire un mémoire afin de mémoriser mes incroyables aventures, en toute complicité.
✆ **06 45 81 51 57**

Animaux

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vds mâles repro au choix au sevrage ou prêts à saillir 20 à 30 mois - Elevage inscrit - livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 12 - 13 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - vaches pleines, vêlage février - mars. (réf. 370A)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Cause retraite vds génisses PH noire red de 1 an 2 1/2 tout garantie sanitaire vacc fco
✆ **06 71 21 49 36**

18 - Vends jeunes vaches lim. prêtes - génisses 3 ans et taureau lim. + vaches blond d'Aquit., pleines.
✆ **06 09 76 64 97**
ou 02 48 73 39 02
le soir.

18 - EARL Breton vds choix de taureaux de 18 mois HBC avec qualités maternelles (mères RR4S), viandes et mixtes, bonne race, et tb pères.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly vd taureaux, HBC, de l'année et 18 mois, origine de taureaux utilisés sur génisses.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2016 et janvier 2017, dont 7 issus IA vêlage facile, 3 de Castor, 4 d'Hiver, dont 2 sans cornes, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend veaux 18 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 3403)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS veaux reproducteurs mâles 12 mois LIMOUSINS, TGS, TBO, IA, fils de Engy. Sébastien GROEN - Vic de Chassenay (réf. 4504)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage HBC Vends taureau adulte et veaux reproducteurs 16 mois + taureaux 2 ans CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 470F)
✆ **06 76 65 35 98**
(Laurent)
06 37 23 32 07
(Baptiste)

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et vêlage facile, TGS. GAEC LECHENAULT Frères (réf. 4708)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 1 taureau adulte, - 15 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 480B)
✆ **06 07 75 59 74**
(Jean-Luc)
06 67 58 18 03
(Michel)
06 74 69 62 41
(Bertrand)

38 - Vds taureau salers 17 mois. Père et mère très calmes. Indemne IBR
✆ **06 28 37 55 29**

38 - Vends génisses Montbéliardes de trois semaines bonne origine cause surnombre, prix intéressant.
✆ **06 74 80 35 71**

38 - Vends vaches laitières Montbéliard Abondance contrôle laitier + génisses, Trièves 38.
✆ **06 86 00 58 85**

42 - Vds 10 vl au lait de race Montbéliardes cse surnombre
✆ **04 77 62 48 25**

VISIONAUTE
www.agri-video-system.com
NOUVEAU
DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE ROBOTS DE SURVEILLANCE AGRICOLE
SOFIE & DOOMIE

ÉCONOMIQUE | ÉVOLUTIF | ROBUSTE
Plus d'infos :
Romain Chabert 06 80 41 11 04

42 - Elev. Holstein sélectionnés depuis + de 40 ans vds au choix 20 jeunes vaches lait tte garanties sanit. et zootechniques
✆ **06 77 99 23 77**

42 - vds taureaux 18 mois HBC livraison assurée Charguerauud C Mably
✆ **06 74 46 24 83**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année sans corne (réf. 450E)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Cause cessation VEND vaches pleines - suitées, - génisses 3 ans pleines (réf. 4705)
✆ **06 40 07 08 01**

VENDS
JEUNES TAUREAUX CHAROLAIS prêts à la vente, meilleurs aptitudes bouchères, bon développement, élevés en plein air, parfait état sanitaire, [illegible]
Élevage Charolais
DESSERT Maurice
21210 MARIGNY
06 80 96 23 63

58 - VEND taureau charolais 4 ans IND. IBR (réf. 4704)
✆ **03 86 78 61 69**
06 61 03 77 06

58 - Cause retraite VENDS vaches CHAROLAISES pleines, IBR A., vêlage février - mars (réf. 470B)
✆ **06 83 26 81 17**

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 12 mois issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 470A)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS mâles reproducteurs 17 mois Salers, IND IBR. (réf. 480A)
✆ **03 86 58 26 43 le midi**

69 - Vds taureaux charolais HBC 15 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Vds cause cessation 1 vache Montbéliarde terme 28/11 insémi-née Charolais et 1 génisse Prim Holstein terme 27/12.
✆ **06 66 74 42 86**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**
06 07 31 03 42

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 470C)
✆ **03 85 79 40 98**
06 74 09 49 89

71 - Vds veaux reproducteurs HBC 500/550 kg vif, vêl. facile Celcius sur fille d'Horace, anx très prometteurs + tx 2 ans ss corne. Devillard Jacques, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

SICAFOME - Moulins Engilbert
VENTES de CHEPTELS
JEUDI 7 DÉCEMBRE à 11h00
• 160 femelles pleines •
• 5 génisses 18 mois •
• 10 laitonnes •
Renseignements
03 86 84 28 75 / 06 48 17 03 17
VIDÉO DISPONIBLE

71 - Vends 11 génisses gestantes charolaises HBC, terme mi-janvier, taureaux 2, 3 et 5 ans, TGS. Ducert Cl.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elev. HBCharolais vend 3 taureaux de 2 ans, 15 mâles repro. 1 an, prêts pour saillie DS DM FN.
✆ **06 88 39 36 26**

71 - Elevage limousin vend 12 jeunes vaches gestantes bio, IBR A, vêlage printemps.
✆ **03 85 54 59 77**
ou 06 44 72 18 04

89 - VENDS veaux reproducteurs CHAROLAIS 1 an, bon origine viande et élevage. GAEC Germain 89240 Diges (réf. 4801)
✆ **06 76 56 36 43**
ou 06 76 04 88 17

Caprin

71 - Vends cause retraite 5 chèvres + 2 chevrettes + 1 bouc race alpine sans cornes.
✆ **06 45 37 51 77**

Ovin

71 - Vends jeunes brebis charollaises présumées pleines et agnelles inscrites ou non, GS.
✆ **06 75 75 59 80**

84 - Vends 120 brebis Mérinos x Moureroux, 70 avec agneaux.
✆ **06 27 08 06 66**
ou 04 90 62 15 51

Chien

18 - Dans le Cher, vends portée de 5 chiots beauceron nés le 27/08/17, LOF, parents travaillant sur troupeaux sur plusieurs générations, indem. de dysplasie. N° tatouage mère : 2GDW967.
✆ **06 10 10 42 01,**
heures repas.

39 - Vends chiots border collie mâles parents LOF nés 03-10-17, portée de 10, mère 250269802629714
✆ **06 88 33 93 72**

42 - vds 4 chiots Border Collie pure race parents travail sur troupeaux 2 mois mère 250269801470810 siret 409510674
✆ **06 18 83 42 48**

42 - Donne chiots mâle Beauceron mère 250269810518746 non lof siren 263256450042 -portée de 5 -dept 71
✆ **06 18 02 92 83**

Terres de Bourgogne



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

IKRION

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3, Allée du Breuil,
21490 Ruffey Les Echirey
820 466 167 RCS Dijon**

Par décision du 16/10/2017, le Président a pris acte de la démission de Mr Franck ROCHER de son mandat de Directeur Général à compter de ce même jour, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Le président

AL214820424

NOMINATION

TRANSPORTS G.R.G.

**Société anonyme à
Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 144.000 euros
Siège social : Rue Maison Dieu
Zone artisanale
21220 Fixin
017 351 495 RCS Dijon**

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2017 ; il a été décidé de porter la limite d'âge des membres du conseil de surveillance à 95 ans et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts. Monsieur André ROUSTAND demeurant 23, rue en Saint Jacques - 21 000 Dijon et Monsieur Gabriel GER demeurant 22, rue des Tilleuls - 21220 Saint Philibert ont été nommés membre du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Georges GRENIER et de Madame Myriam GER, démissionnaires. Par un procès-verbal du Conseil de surveillance du 30 octobre 2017 Monsieur Gabriel GER demeurant 22, rue des Tilleuls - 21220 Saint Philibert a été nommé président du Conseil de surveillance, Madame Myriam GER demeurant Rue du Champ de Puis – 21640 Gilly Les Cîteaux a été nommée membre du directoire en remplacement de Monsieur Gabriel GER, démissionnaire. Mention au RCS de Dijon.

AL214820081

EARL VAUDOISEY CREUSEFOND

**Société Civile
au capital de 323.650 €
Siège : 16 Route d Autun
21630 Pommard
449832161 RCS de Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/11/2017, la collectivité des associés a : autorisé Monsieur Henri VAUDOISEY à démissionner de ses fonctions de gérant au 31/10/2017 nommé Monsieur Alexandre VAUDOISEY, demeurant 14 ancienne route d'Autun – 21630 POMMARD, gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 01/11/2017.

Pour avis, la gérance

AL214820458

TRANSFERT DE SIÈGE

VOLFUSION

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
4, rue du Tiare 21110 Tart le Haut
817981772 RCS Dijon**

Le 01/09/2017, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 4, rue de la Tiare, 21110 Tart le Haut au 21, rue Champeau 21000 Dijon à compter de ce même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS de Dijon.

La Gérance

AL214820381

ACRO VIE

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, rue de la Tiare
21110 TART LE HAUT
813 479 425 RCS Dijon**

Le 01/09/2017, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 4, rue de la Tiare, 21110 Tart Le Haut au 21, rue Champeau 21000 Dijon à compter de ce même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au RCS de Dijon.

La Gérance.

AL214820382

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 72

VO COUVERTURE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 4 rue de la Tiare
21110 Tart Le Haut
791 689 300 RCS Dijon**

Le 01/09/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4 rue de la Tiare, 21110 Tart Le Hautau 21, rue Champeau 21000 Dijon à compter de ce même jour, et de

modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Gérance.

AL214820383

ROCHA VICTOR ET FREDDY

**Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 €
Siège social : 1 Rue Martin
71150 Demigny
534 349 865 RCS Chalon-Sur-Saône**

Avis de transfert de siège social

Personnes habilitées à engager la société :

- Monsieur Victor ROCHA, gérant, demeurant 1 rue Martin à Demigny (71150)

- Monsieur Freddy ROCHA, gérant, demeurant 40 route de Beaune à Corpeau (21190)

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16/11/2017, il résulte que le siège social a été transféré à Corpeau (21190) 40 route de Beaune, à compter de ce jour.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 534 349 865 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

AL214820446

FLASH 2

**Société Par Actions Simplifiée
au capital de 8 000.00 €
Siège social : 8 rue de l'Aqueduc Darcy
21121 Ahuy
832 946 545 RCS Dijon**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 13 novembre 2017, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 06/11/2017, de AHUY (Côte d'Or) 8 rue de l'Aqueduc Darcy, à Echirolles (38100) 55, Grand'Place.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Grenoble.

Mention est faite au RCS de Dijon

AL214820464

MODIFICATION DE CAPITAL

MARCOLUIGI

**SARL au capital de 5 000 €
12 rue Jean LAILLET
21121 Daix
829 743 293 RCS Dijon**

Décisions de l'associé unique du 15/11/2017: Le capital social a été augmenté de 90 000 € pour être porté à 95 000€, par voie d'apport en nature. L'article 11 «Capital» des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention : 5 000 €. **Nouvelle mention :** 95 000€. Dépôt légal au GTC de Dijon. Pour avis, la gérance.

AL214820062

GSL HOLDING

**Société civile de portefeuille
au capital de 121 100 euros
Siège social
2 rue d'Aloxe Corton
21200 Chorey les Beaune
831 590 799 RCS Dijon**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 22 novembre 2017 que le capital social a été augmenté de 101 000 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent vingt et un mille cent (121 100) euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux cent vingt-deux mille cent (222 100) euros.

Pour avis

AL214820470

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE n° 1444 du 29/09/2017, concernant la société SCI FONTAINE CORTOTS,

il y a lieu de lire **02/05/2016** et non 02/05/2017

AL214820484

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 27/11/2017

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-SEINE-EN-BACHE: Pré et bâtiments d'habitation et d'exploitation - Objectif : Priorité pourra être donnée à un projet d'installation.

29 ha 49 a 95 ca - Au gros buisson: ZI-8-12-13-14 - Champ guerin: ZI-4(J)-4(K)-75[2](K)-75[2](J)[P1] - La piece ronde: ZI-15(A)-15(Z)-66[16](A)-66[16](Z)-69[17]

SAINT-SEINE-EN-BACHE: Pré avec bois sur pied - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

11 ha 32 a 00 ca - Es grands pres: ZK-1-11-37[2](A)-37[2](B)

CORMOT-VAUCHIGNON : Landes et Terre à Vigne Bourgogne Hautes Cotes de Beaune.

1 ha 69 a 31 ca - Au dessus du chene: C-300-306-307-308-310 - Sur les vergers: B-460-468-528[468]

GISSEY-LE-VIEIL : Terre

5 ha 80 a 80 ca - Les vignottes: ZH-13(*)

THOREY-SOUS-CHARNY : Pré

5 ha 65 a 10 ca - Le sieu: ZB-21-24

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18/12/2017** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214820485

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux

Monsieur Jean-François, Marie, Joseph ROUX, retraité, et Madame Nelly, Hélène, Eugénie BLOCIER, demeurant à Varois et Chaignot (21490), 16 rue Pierre de Coubertin,

Nés :

Monsieur à Dijon (21000), le 1er août 1949

Madame à Dijon (21000), le 29 décembre 1950

Tous deux de nationalité Française.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de Chenôve (21300), le 11 octobre 1969 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à Dijon, le 23 novembre 2017.

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à Dijon.

Pour avis et mention.

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire.

AL214820481

SELAS «Didier NOURISSAT, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD, Marjolaine NOURISSAT GONTHIER et Thomas ROQUEL, notaire associés», 23 rue Buffon - 21000 Dijon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL, Notaire à Dijon, le 27/11/2017, M.Henri Lucien Michel TERRIER, Colonel en retraite, et Mme Odile Marie Renée WEYMULLER, retraitée, son épse, dmt à Dijon(21000) 42 Avenue Victor Hugo. Nés M. à Sarrebruck (ALLEMAGNE) le 22/05/1926, Mme à VITTEL (88800) le 13/11/1931. Mariés à Thaon les Vosges (88150) le 31/08/1956 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat reçu par Me TEYSSEIRE, notaire à Thaon les Vosges , le 31/08/1956.

Ont changé de régime matrimonial pour adopter celui de la communauté universelle, avec clause d'attribution intégrale de communauté.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me Thomas ROQUEL, notaire à Dijon.

Pour avis et mention.

Me Thomas ROQUEL, notaire

AL214820482

MODIFICATION DE STATUTS

EURL COLARD PAYSAGE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
porté à 4 000 euros
Siège social : 1 route de Villeneuve
21150 Marigny Le Cahouet
820 092 252 RCS Dijon**

Suivant décision de l'associé unique en date du 10 octobre 2017, Madame COLARD Cyrielle, demeurant 1 route de Villeneuve – 21150 MARIGNY LE CAHOUET, a été nommé gérante de la société et le capital social de la société a été augmenté de 2 000 euros par apport en numéraire et porté à la somme de 4 000 euros.

Les modifications entrainent la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions : Capital social : 2 000 euros Activités : entretien et aménagement paysager, élagage d'arbres, terrassement

Gérance : M. COLARD Nicolas, demeurant 1 route de Villeneuve – 21150 Marigny Le Cahouet, pour une durée de5 années à compter de l'immatriculation de la société

Nouvelles mentions : Capital social : 4.000 euros Activités : entretien et aménagement paysager, élagage d'arbres, terrassement, entreprise de travaux agricoles

Gérance : M. COLARD Nicolas, demeurant 1 route de Villeneuve – 21150 Marigny Le Cahouet, pour une durée illimitée, Mme COLARD Cyrielle, demeurant 1 route de Villeneuve – 21150 Marigny Le Cahouet, pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance

AL214820461

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LEANN

**SARL au capital de 7 500 €
10 rue Champeau - 21800 Quétigny
793 862 673 RCS Dijon**

PV d'AGE du 08/11/2017 : Démission de M. Romain PATTE des fonctions de co-gérant à compter du 08/10/2017. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL214820402

SCEA LA CHÈVRERIE D'AHUY

**Société civile d'exploitation agricole
au capital de 73 600 euros
Siège social
1 Rue des Ecoles 21121 Ahuy
831609987 RCS Dijon**

REMPLACEMENT DE LA GERANCE

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 26 octobre 2017, les associés ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée, Monsieur Adrien ESTIVALET, demeurant 1 Rue des Ecoles - 21121 AHUY en remplacement de Monsieur François ESTIVALET, gérant démissionnaire.

Pour avis, la gérance

AL214820471

SCI DATHOM

Par AGO du 17/11/2017 SCI DATHOM - capital 258 000 EUR - siège 7 rue de la Petite Fin 21121 Fontaine les Dijon - 790 897 581 RCS Dijon – nomination en qualité de cogérant Monsieur Terry BRIFFAULT, demeurant 4, rue de Chamillly – Hameau Bercully - 71150 Chassey le Camp, pour une durée illimitée.

AL214820475

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NON DISSOLUTION

LA SELARL CABINET VÉTÉRINAIRE MÉDICO-CHIRURGICAL DU CAP VERT

**Société d'exercice libérale
à responsabilité limitée
au capital de 14.000 euros
109 avenue Eiffel - 21000 Dijon
RCS 814 782 025 de Dijon**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 novembre 2017 : l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant conformément à l'article 223-42 du code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention faite au RCS de Dijon

AL214820466

DISSOLUTION LIQUIDATION

CENTRE ANDRE PICHON

**Société à responsabilité limité
au capital de 7.622 euros
Siège social : Centre Commercial Dauphine
21000 Dijon
305 378 531 RCS Dijon**

Par décision du 29 novembre 2017, la société HOLDING LE GUEN associée unique personne morale de l'EURL CENTRE ANDRE PICHON a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l'EURL CENTRE ANDRE PICHON. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de l'EURL CENTRE ANDRE PICHON au profit de la Société HOLDING LE GUEN, associée unique personne morale de CENTRE ANDRE PICHON, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues devant le tribunal de commerce de Dijon. Mention sera faite au RCS : Dijon.

AL214820410

SARL TECHNI ECO

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège de liquidation : 17 rue des Clématites
21800 Chevigny Saint Sauveur
483 149 027 RCS Dijon**

L'AGE du 24/10/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Philippe MERLE, demeurant 17, rue des Clématites 21800 Chevigny St Sauveur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 17, rue des Clématites 21800 Chevigny St Sauveur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

AL214820428

L'ATELIER DES CADRES ET DES BOIS DORES

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège de liquidation :
14, rue de la Chevrière
21560 Bressey Sur Tille
500 744 479 RCS Dijon**

Le 26/10/2017 l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Monique MOREAU, demeurant 14, rue de la Chevrière 21560 Bressey Sur Tille, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14, rue de la Chevrière 21560 Bressey Sur Tille. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL214820451

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL MARTINS MARC

**SARL en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation :
05 impasse des Crêts
21800 Crimolois
RCS Dijon 517 577 698**

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Marc MARTINS, demeurant à Crimolois (21800) – 5 impasse des Crêts, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Crimolois (21800) – 5 impasse des Crêts. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur

AL214820457

LE BIEN ALLER

**SCI en liquidation
au capital de 180 000 ¤
Siège social :
71 rue de Montchapet
21000 Dijon
Siège de liquidation :
2 Route de Plestin
29241 Locquirec
444 348 866 RCS Dijon**

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale du 31/08/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Laurence MAJOIE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon en

annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL214820465

SCI CLOS DE THEMODES

**Au capital de 304,90 €
Siège : Cidex 27
21910 Saulon La Chapelle
Identifiée sous le numéro SIRET
95351841952
RCS Dijon**

L'assemblée générale des associés réunie le 24 Juin 2017 à Saulon La Chapelle a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Elle a décidé la répartition du produit net de la liquidation puis prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le liquidateur.

Jean-Claude MARQUET - gérant

AL214820467

RELAIS « LE VILLAGE »

**SARL Unipersonnelle en liquidation
au capital de 5.000 €
Dont le liquidateur est M. Régis FUSELIER
Siège de liquidation : Route de Langres
21120 TIL-CHATEL
454 016 189 RCS DIJON**

Suivant délibération en date du 31/08/2017, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis, le liquidateur

AL214820474

LA GRANGE CREATIVE

**Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 8 000 euros
Siège social
9 rue Jacques de Saulx
21640 Gilly les Citeaux (Côte d'Or)
753 841 832 RCS Dijon**

- L'associée unique par une décision en date du 31 août 2017, après avoir entendu le rapport de Stéphanie FOREY, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et la déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis,

la liquidatrice

AL214820477

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOUZE LES BEAUNE du 8 novembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : BOUZARDE

Siège social : Rue de l'Eglise, 21200 Bouze Les Beaune

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de

l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 28 310 euros, constitué à concurrence de 26 800 euros au moyen de l'apport de 2 680 parts sociales de la SCEV DOMAINE DURAND LOIC et de 1 510 euros au moyen de l'apport de 300 parts sociales de la SCI DE L'ANGE

Gérance : Monsieur DURAND Loïc, demeurant rue de l'Eglise – 21200 Bouze Les Beaune

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

Pour avis La Gérance

AL214820460

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/11/2017, il a été constitué une SCI dénommée CHAMARO.

Capital: 1.000€. Siège: 17 rue Paul Thénard 21000 Dijon.

Objet: Acquisition, administration et exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Gérance: M. CHARLES ROZOY, 17, rue Paul Thénard 21000 Dijon.

Cession de parts: La cession de parts sociales doit être constatée par écrit dans un acte notarié ou dans un acte sous seing privé.

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL214820478

CONSTITUTIONS

Suivant acte reçu le 26/10/2017 par Maître Eric PERINELLI, Notaire membre de la SCP « Eric PERINELLI, Christian SAINT-PAUL et André Louis ARFEUILLERE, Notaires associés » titulaire d'un Office Notarial sis à Savigny Sur Orge (91600), 15bis, rue Henri Dunant, il a été constitué une SOCIETE CIVILE, régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil et par ses statuts, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MARIE-BAPTISTE

Capital social : 240.000 € (apports en numéraire).

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Siège social : 5, rue Bonne Aide (21460) Courcelles-Fremoy

Durée : 99 ans

Objet social : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Gérance : M. Amalio CALPENA et M. Clément CALPENA demeurant tous 6, avenue de la République (91600) Savigny sur Orge

Immatriculation au RCS de Dijon

AL214820480

NIÈVRE

➜ DIVERS

STORE ET DECOR

Société par Actions Simplifiée
au capital social de 8 000 Euros
Siège social : 49B route de Nevers
58600 Fourchambault
RCS Nevers : 440 233 070

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2017, la collectivité des associés a décidé d'agréer les retraits de la direction générale de M. Vincent Dudziak à compter du 1er juillet 2017 et de Mme Marie Cordier, à compter du 1er octobre 2017. Le Président, M. Thierry Dudziak est maintenant domicilié « Chemin du Bourbonnais - ancienne usine Ragon - 18320 Torteron.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis

AL584820468

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

PRESTIGE SECURITE

SARL au capital de 1000 €
Siège social : Place de l'Eglise,
58240 Chantenay-Saint-Imbert
817 719 925 RCS de Nevers

L'AGE du 23/10/2017 a décidé de transférer le siège social de la société 128, rue de la Boétie, 75018 Paris, à compter du 23/10/2017 Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Paris

AL584820466

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

NIEVRE CONCEPT SARL

au capital de 500 euros
6 Rue de la Liberté
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers 830 830 808

Délibération du 15.11.2017 : l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 6 Rue de la Liberté 58640 Varennes-Vauzelles au 42 Rue de Nièvre, 58000 Nevers à compter rétroactivement du 01.10.2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Elle a également décidé de nommer en qualité de cogérant M. Engin OZEN, dt Chemin Rural - Petite Rue de l'Hermitage 58660 Coulanges-Les-Nevers, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 08.07.2017. En conséquence, il a été décidé de supprimer la désignation du premier gérant au dernier alinéa de l'article 12 des statuts sans qu'il y ait lieu de rajouter celui du nouveau cogérant.

Pour avis

La Gérance

AL584820474

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Maître
Christophe ROBERT
Notaire à Nevers (Nièvre)
10 rue Vauban

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à Nevers (Nièvre) 10 rue Vauban, le 10 novembre 2017, Monsieur Vincent Joël PIERRU, et Madame Christine GONIN, son épouse, demeurant ensemble à Marzy (58180), 51 route de Busserolles.

Mariés à la mairie de Paray-le-Monial (71600), le 28 juin 1997 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Christiane TOURNAT, notaire à Nevers , 10 RUE Vauban (58000), le 18 avril 1997.

Ont décidé de modifier leur régime matrimonial de la façon suivante :

Adjonction au régime de la séparation de biens pure et simple une société d'acquêt à objet réduit,

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me ROBERT, notaire à Nevers (58000) 10 rue Vauban.

Pour avis

AL584820476

➜ MODIFICATION DE STATUTS

CUMA DE WRAP

N° d'agrément : 58-338
RCS NEVERS 382 763 068

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE WRAP» à Langeron, réunie le 17 Novembre 2017, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,

- de transférer son siège social de Vary Langeron – 58240 St Pierre Le Moutier à Chez Mr Laurent PACQUET – 1 rue Bonnay – 58240 LANGERON.

Le Président de la CUMA

Mr Laurent PACQUET

AL584820477

PARASOLERIE GUY DE JEAN

Société anonyme transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 360 000 euros
Siège social
La Croix d'Arnay 58220 Donzy
621 880 509 RCS Nevers

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 6 novembre 2017, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société

par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ARQUIAN

Avec bâtiments habitation et exploitation:

61 ha 33 a 94 ca - Gatine du gue de frise: ZM-72[20]-79[21]-80[21]-81[20]-82[20]-83[23]-84[23](*)-85[23]-86[23]-87[23](*) - La detorbe: ZR-34(*)-35-38 - Le vernoy de gatine: ZP-40-43-47-48-52[38](*) - Les brulis: ZP-30(*) - Les gatines: ZP-4-6(*)-7(*)-10(*)-14

Cmne de GIMOUILLE: vente foncier et éléments d'actifs

4 ha 59 a 92 ca - Champ des hirondelles: B-543[281]

Cmne de MAGNY-COURS: vente et location cession exploitation laitière (530 000 l) comprenant : bâtiments habitation et exploitation et éléments d'actifs

Biens à vendre :

115 ha 88 a 50 ca - Champ blanc: B-505[125] - L aumoy: B-130-131-132-133 - La milliere: B-149-150-354[151]-545[152]-551[151](*)-552[151](*) - Le chatris: B-141-142-143 - Les cloux: B-135-136(*)-137 - Les pres bas: B-118-119-120 - Les sitionvilles: B-127-550[129](*)-553[128](*)-554[128](*) - Les varennes: ZM-4 - Pre du marais: B-148(*) - Pre serre: B-511[160]-513[160] - Sur les varennes: B-204-515[205] - Theuran: B-154-155(*)-156-157-547[158](*)

Biens à louer :

Cmne de CHEVENON

17 ha 19 a 20 ca

- 'Pre de la queue de theuran': B- 103 - 'Pre de theurand': B- 104

Cmne de CHEVENON

50 ha 12 a 94 ca

- 'Bois de la tuilerie': B- 955- 957- 959 - 'Bois des renardieres': B- 733 - 'Chaume cougny': B- 995 - 'Domaine de saligny': B- 967(A)- 1064- 1066- 1071 - 'Pre de ratisbonne': B- 1068 - 'Pre de saligny': B- 961(*)

Cmne de RAVEAU

Etang:

2 ha 85 a 84 ca - Les pres pillats: D-77-78-86-87-88(*)-99

Cmne de RAVEAU

Biens loués sur partie

3 ha 55 a 49 ca - Des gounots: ZE-68 - La bletterie: ZE-1 - Les bois de raveau: AD-115[339](*)

Cmne de SAINT-GERMAIN-DES-BOIS

Biens loués sur partie:

25 ha 29 a 91 ca - Bois de la cote de chassen: A-823-824-825-1189[839](J)-1189[839](K)-1190[839](J)-1190[839](K) - Le crot qui bout: B-761 - Le dechartis: A-746 - Le donjon: ZE-22(B)-22(D)-22(AJ)-22(AK)-22(CJ)-22(CK)-66-67 - Le matrait: ZE-68-69-71-72-73-74[606]-77-83 - Le poirier: ZH-4(A)-4(B)-5(A)-5(B) - Les hantes: A-1085(A)-1085(B) - Les vignes de la champagne: ZH-70-71-72-77-78-79-83-87-92-93-94-97 - Vignes de chassenay: ZH-29(B)-29(C)-29(D)-29(AJ)-29(AK) - Vignes de la bolotte: A-1050-1051-1052-1054-1055-1061-1064-1068

Cmne de SAINT-GERMAIN-DES-BOIS

90 a 60 ca - Bois de la cote de chassen: A-838(J)-838(K)

Cmne de SUILLY-LA-TOUR

Biens loués sur partie :

16 ha 97 a 28 ca - Buisson de vaux: ZI-187(F)-190-194 - Carrieres de verger: B-236[180] - Champs de verger: B-246[220] - La nouee: AR-66 - La vallee baron: XC-26 - Le buisson de la filouse: ZI-173 - Le champ de l orme: XC-92 - Le coudreau: E-496-499-504-505-511-518 - Le gue de felin: F-1032 - Le pont perret: ZD-41 - Les champs de la berliere: ZE-2 - Les champs du buisson: ZI-76-77 - Les coudreaux: XA-58 - Les moussets: AL-7 (sans bâtiment) - Les pres plats: AR-31 - Les ramiers: AL-45-46 - Les tremblees: AM-236-238(J)-238(K)-302[237](J)-302[237](K) - Pre de la fontaine: AL-1 - Sous roches: XB-19-97[36]

Et par extension,

Cmne de SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN

Biens loués sur partie:

1 ha 99 a 98 ca - Les tailles faultier: D-539

Cmne de DONZY

Biens loués sur partie:

2 ha 38 a 18 ca - Le patouillat: YW-23-24 - Terres saint sulpice: YV-149[14]-162[13]-163[13]

Cmne de GARCHY

Biens loués sur la totalité :

76 a 00 ca - Les carrieres de malvot: ZL-66

Cmne de GARCHY

Biens loués sur partie :

13 ha 81 a 70 ca - Champs de jouanelle: ZL-2(J)-2(K) - Les carrieres de malvot: ZL-67 - Les chaumes des bois dieu: YA-34 ZL-53-54 - Vallee aux chiens: ZM-35

Cmne de CESSY-LES-BOIS

Biens loués sur partie :

78 ha 71 a 52 ca - Bois de la cote: A-702 - Bois de la redouterie: A-776 - Bois de paray: A-708 - Crot renaudet: C-359-360 - La cote: D-385 ZB-118[5](J)-118[5](K) - Les champs du macon: A-522-530 - Les petits champs: ZB-91

Cmne de NARCY

Biens loués sur partie :

1 ha 07 a 20 ca - Les taupines: A-650

Cmne de POUILLY-SUR-LOIRE

Biens loués sur la totalité :

65 a 44 ca - Bois pertuis: D-68

Cmne de POUILLY-SUR-LOIRE

Biens loués sur partie :

3 ha 43 a 96 ca - Buisson de la gerdine: D-1117[83] - Ferme de malveaux: D-104-105-106

Cmne de SAINTE-COLOMBE-DES-BOIS

Biens loués sur partie :

2 ha 34 a 80 ca - Buissons crepillon: E-145(B) - Champ de la halle: ZB-30-31 - Le minerai: AA-1 F-135

Cmne de BULCY

Biens loués sur la totalité :

33 a 30 ca - Les coques: ZB-13

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18/12/2017** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584820491

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 360 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :

Administrateurs : Madame Catherine DE JEAN, demeurant 65 bis Rue Emile Combes - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, Madame Christiane DE JEAN, demeurant 14 Rue Frappier Saint Martin – 58220 DONZY

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : Monsieur Pierre DE JEAN, demeurant 65 bis Rue Emile Combes - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée

par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Pierre DE JEAN, demeurant 65 bis Rue Emile Combes - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

DIRECTEUR GENERAL : Madame Catherine DE JEAN, née FLEUR, demeurant 65 bis Rue Emile Combes - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

COMMISSAIRES AUX COMPTES confirmés dans leurs fonctions : la Société COGEP AUDIT, titulaire, et la Société GROUPE COGEP, suppléant.

Pour avis, le Président

AL584820479

SPL CONFLUENCE

Société publique locale
au capital social de 100 000 euros
Siège social
La Jonction 58300 Decize
RCS Nevers 750 984 064

MODIFICATION OBJET SOCIAL

Le 29 juin 2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social pour y ajouter les activités suivantes :

- Exploitation d'un centre technique fluvial (CTF) au port de La Copine, commune de Champvert :

Toutes prestations permettant la manutention et le transport des bateaux (sortie et mise à l'eau) ainsi que toutes prestations en lien avec les bateaux fluviaux, leurs propriétaires ou locataires : Réparation et entretien des bateaux ; Location de parking ou amarrages pour bateaux, voitures, camions, camping-car, caravanes, engins…; Convoyage et location d'engins terrestre et aquatique ; Formation (initiale et continue) ; Tout négoce en lien avec l'entretien et la maintenance des bateaux fluviaux :

Courtage et négoce ; Vente de pièces détachées et d'accastillage ; Avitaillement et vente de carburant et produits pétroliers ;

- Exploitation d'hébergement et d'activités touristiques ou ludiques comprenant : Hébergement et restauration ; Gestion des activités liées ou connexes.», et de modifier en conséquence l'article «3 - Objet» des statuts.

Pour avis.

AL584820484

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers
25 avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 7 juillet 2017, il a été procédé aux modifications de gérance concernant la société dénommée « SCI FONTAINE », Société civile immobilière au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à Balleray(Nièvre) Sauvage identifiée sous le numéro SIREN 815 345 384 RCS Nevers.

GERANCE:

Ancienne mention :

Madame Christine FONTAINE

Nouvelle mention :

Maxime FONTAINE

Pour avis, la gérance

AL584820464

SARL DE MONTGOGE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €
Siège social : Montgogé
58200 Alligny Cosne
500 373 808 RCS Nevers

Aux termes d'un assp du 31/08/2017, les associés ont pris acte de la démission de Mr Alain JUST de ses fonctions de co-gérant de la société à compter du même jour.

AL584820485

CHATEAU DE TRACY

Groupement Foncier Agricole
au capital de 1 043 360.96 €
Siège social : Château de Tracy
58150 Tracy Sur Loire
382 762 979 RCS

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2017, il résulte que la collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Henri d'Estutt d'Assay, Co-gérant, Château de Tracy, 58150 Tracy Sur Loire, à effet au 31 décembre 2017, et a nommé Madame Marie-Caroline d'Estutt d'Assay, 53 bis rue de la Roquette, 75011 Paris et qualité de co-gérante statutaire à compter du 24 novembre 2017.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis,

le représentant légal.

AL584820487

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LES GRANDES CHAUMES

SCI au capital de 3.300 €
Siège : 17 rue du lavoir
58490 St Parize Le Chatel
424917573 RCS de Nevers

Le 22/09/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Jocelyne Galès, 12 bis rue de la Sauvagette 17120 Mortagne-sur-Gironde, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Nevers.

AL584820429

B.F.C. REPRESENTATION

SARL au capital de 7.622,45 euros
en liquidation
Siège social
47 bis rue Henri Bouquillard - 58000 Nevers
Siege de liquidation
134 rue Pierre Guyollot - 58600 Garchizy
R.C. Nevers 89 B 24 SIRET 349 419 101 00036

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31.08.2017, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur M Christophe GABRION demeurant 134 rue Pierre Guyollot – 58600 GARCHIZY de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

AL584820478

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la SARL PATISSERIE POULLIN, au capital de 74 000 euros, dont le siège social est à Corbigny (58800), 32 Grande rue, en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, qui a pour objet social la fabrication à caractère artisanal, associée à la vente au détail de pâtisseries fraîches, de viennoiseries, glaces et de chocolats ; la fabrication de pâtisseries et de gâteaux de conservation, non surgelés, de biscuits et autres « produits secs », etc....dont le gérant est M. Jérémy POULLIN, dmt à Corbigny (58800), 32 Grande rue.

Pour insertion : le gérant.

AL584820470

Etude de Maître
Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Paul GAUTHRON, notaire à Guérigny (58130), le 13 novembre 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nevers1 le 16 novembre 2017, dossier 2017 24134, référence 2017 N 00634, a été constituée une société civile immobilière, ayant les caractéristiques suivantes

Dénomination sociale : SCI CAPAJEA

Siège social : Guérigny (58130), 30 rue de Plouzeau

Durée : 99 années

Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par location et la construction de tout bâtiment sur le terrain sis à Guérigny (58130), 53 Grande Rue cadastré AM n°22, 219 et 484 et tout autre acquisition se rattachant à cet objet.

Capital social : 1.000,00€ en numéraire

Gérant : Madame Anna PICAUD, kinésithérapeute, demeurant à Guérigny (58130), 30 rue de Plouzeau

Née à Nevers (58000), le 25 septembre 1983

Epouse de Monsieur Julien, Alexis HUBERT

Parts sociales : Elles ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés. Cette restriction ne s'applique pas aux cessions faites entre associés. La société sera immatriculée au R.C.S de Nevers.

Pour avis et mention

Me Jean-Paul GAUTRHON, notaire.

AL584820472

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre),
25 Avenue Pierre Bérégovoy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 22 novembre 2017, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination :

«RAYNAUD».

Forme :

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital Social :

HUIT MILLE EUROS (8.000,00 €).

Siège Social :

7 rue du Crot Galop 58320 Pougues les Eaux

Objet Social :

La société a pour objet l'acquisition et l'exploitation de tout fonds de commerce de coiffure. Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Durée :

50 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président :

Mademoiselle Clémence RAYNAUD, demeurant à Pougues Les Eaux (Nièvre), 7 rue du Crot Galop, née à Nevers (Nièvre), le 16 juin 1993.

Immatriculation :

RCS de Nevers

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL584820473

FAGEB - INVEST

Acte sous seings privés en date à Coulanges les Nevers du 22 Novembre 2017

Dénomination sociale : FAGEB - INVEST

Forme de la Société : Société par Actions Simplifiée

Capital : 2 811375 Euros, divisé en 2 811 375 actions de 1 Euro chacune.

Siège social : 5 Chemin de la Tuilerie 58660 Coulanges les Nevers

Objet social :

Toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit de toutes valeurs mobilières comme de toutes part d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations,

Toutes prestations commerciales, de services, de formation, de conseil en gestion et de conseils en investissement,

L'animation, la gestion, la direction technique, administrative, comptable, commerciale et financière des filiales,

La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, le prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au R.C.S

Président : Monsieur Gérard BRUNET demeurant 5 Chemin des Tuileries – 58660 Coulanges les Nevers, nommé pour une durée illimitée.

Admission aux Assemblées : tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et de s'y exprimer, le droit de vote est proportionnel à la quotité de capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

Clause renseignant la libre disposition des actions : Tout associé peut céder ses actions avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

Le Président

AL584820480

SNC MASSON

Par acte SSP du 07/11/2017, il a été constitué la Société en Nom Collectif « SNC MASSON » pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation. Le capital social est de 2 000 €. Le siège social est fixé 1 route de Cuncy – Thurigny – 58210 Saint Germain des Bois. La société a pour objet les travaux agricoles, le pressage, la moisson et tous travaux touchant à la mise en place et à la récolte des céréales et des dérivés. Les gérants et associés indéfiniment responsables sont Mr MASSON Jean-Paul, Mme MASSON Marie-Christine, Mr MASSON Clément et Mr MASSON Valentin, demeurant 1 route de Cuncy - Thurigny - 58210 Saint Germain des Bois. Immatriculation

au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, la gérance

AL584820481

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers dénommée 4MCR au capital de 1.200 €, ayant pour objet la maçonnerie, la couverture et la rénovation de bâtiments anciens. Le siège social est situé 33 rue des Hôtelleries – 58400 La Charité sur Loire. La gérante est Madame Cindy BRETON, dt 31 bis rue des Hôtelleries – 58400 La Charité sur Loire.

Pour avis,

AL584820482

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27 novembre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI DATY

Objet social : la propriété, l'administration et la gestion

de tous biens immeubles, droits immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières.

Siège social : 81 rue Camille Barrère 58400 La Charité Sur Loire

Capital : 1 000 euros

Gérance : M. Jean-Michel THOMAS et Mme Aurélie ANGLADE demeurant 43 rue Jean Robin 58130 Guérigny

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL584820486

D-A de BUSTAMANTE
Avocat à la Cour
14 bis rue de la Poste
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : SCI MIDGARD

Siège Social : 60, rue de Nièvre 58000 Nevers

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital : 400 euros

Apports en numéraire : 400 euros

Gérance : Aurélien GALLOT demeurant 60, rue de Nièvre 58000 NEVERS

Cession de parts : libre entre associés

Immatriculation : au RCS de Nevers

AL584820488

YONNE

NOMINATION

CBM 89

L'AGO de la société CBM 89, SAS au capital de 2 000€, 1 allée du panier vert, 89000 Auxerre, 824 895 817 RCS Auxerre, a décidé, le 14.11.2017, de nommer Directeur Général, Mr MOUSSU Bruno, 24 Avenue Docteur Calmette, 89000 Auxerre, au 15.11.2017. Mention au RCS de Auxerre

AL894820520

ACE GUARD

SAS au capital de 5000,00 Euros
19 boulevard du Pont Neuf,
ZAC des Sablons, 89100 Sens
821671740 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/11/2017 il a été pris acte de la nomination de Madame Samirah BURTHUN, demeurant 21 avenue Paul Eluard 93000 Bobigny en qualité de nouveau Président, à compter du 20/11/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Youcef YAHIA-CHERIF, Président démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL894820531

ETABLISSEMENTS R.DENIZOT

SA au capital de 228 673,53 €
Siège Social
Aérodrome de Pont/Yonne
89140 Gisy les Nobles
775 718 364 RCS Sens

Aux termes d'un apport partiel d'actif d'une branche de Commissariat aux comptes en date du 31/03/2017, la Société CONSULTIS AUDIT, 2, rue Jules Zingg à EXINCOURT (25400), s'est substituée à la Société EXCO CAP AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

AL894820541

F.S.I. FOOD SERVICES INDUSTRIE

SAS au capital de 1 500 euros
27 rue de Merlange
77130 Saint Germain Laval
522 403 765 RCS Melun

Aux termes d'une délibération en date du 20 novembre 2017, l'associée unique a nommé pour une durée illimitée à compter de ce jour, Monsieur Jean-Marc PAILLET, demeurant 19 rue du Paradis, 89300 Joigny, en qualité de Directeur Général.

Pour avis,

AL894820557

F.S.I. FOOD SERVICES INDUSTRIE

SAS au capital de 1 500 euros
27 rue de Merlange
77130 Saint Germain Laval
522 403 765 RCS Melun

Aux termes d'une délibération en date du 20 novembre 2017, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Saint Germain Laval (77130), 27 rue de Merlange, à Soucy (89100), Zone d'Activités Les Pelletiers, à compter de ce jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société, qui était immatriculée au RCS de Melun, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens.

Cette société a pour Président, Monsieur Alexander COZZINI, demeurant 6566 Sauganash Avenue, LINCOLNWOOD, Illinois 60712, USA, et pour Directeur Général, Monsieur Jean-Marc PAILLET, demeurant 19 rue du Paradis, 89300 Joigny.

Pour avis,

AL894820556

MODIFICATION DE CAPITAL

MENUISERIE BIRON ET ASSOCIES

SARL au capital de 15 000 euros
ZAC Le Bas de la Ruelle aux Chats
89100 Gron
503 915 191 RCS Sens

Par décision de la gérance du 30/09/2017, le capital social a été réduit de 15 000 euros à 12 000 euros par rachat et annulation de 300 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de Sens à l'issue de la présente publication.

AL894820565

ADDITIF

Dans l'annonce N° 893619941 parue le 08/09/2017 concernant le GROUPEMENT FORESTIER DE BEON il convient d'ajouter :

Mention au RCS de Sens

AL894820523

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 17/11/2017, concernant

F.S.I. FOOD SERVICES INDUSTRIE

SAS au capital de 1 500 euros
27 rue de Merlange
77130 Saint Germain Laval
522 403 765 RCS Melun

Aux termes d'une délibération en date du 20 novembre 2017, l'associée unique a décidé de transférer le siège social d'ozoir-La-Ferrière (77330), Rue François de Tessan à Saint-Denis-Les-Sens (89100), 5-7-9 et 11 rue des Wagons, à compter dudit jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société, immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 451 356 158 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens.

Président : M. Mikaël BERGOUGNOUX demeurant à Pont-sur-Yonne (89140), Rue du Thureau Gourlin.

AL894820485

MCA

SCI au capital de 100,00 Euros
4 ter rue du Stade,
89150 Montacher-Villegardin
820897791 R.C.S. Sens
Sigle : MCA

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/10/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 20 lieu-dit Ruzé, 89150 JOUY à compter du 06/11/2017. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL894820521

EARL DU COLOMBIER

EARL au capital de 107.000 €
Siège : 4 Impasse de la plaine
89660 Merry sur Yonne
809193592 RCS de Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2017, a décidé de transférer le siège social à Crain (89480), Misery, 15 Grande rue.

Pour avis, la gérance.

AL894820524

F.S.I. FOOD SERVICES INDUSTRIE

SAS au capital de 1 500 euros
27 rue de Merlange
77130 Saint Germain Laval
522 403 765 RCS Melun

Aux termes d'une délibération en date du 20 novembre 2017, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Saint Germain Laval (77130), 27 rue de Merlange, à Soucy (89100), Zone d'Activités Les Pelletiers, à compter de ce jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société, qui était immatriculée au RCS de Melun, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens.

Cette société a pour Président, Monsieur Alexander COZZINI, demeurant 6566 Sauganash Avenue, LINCOLNWOOD, Illinois 60712, USA, et pour Directeur Général, Monsieur Jean-Marc PAILLET, demeurant 19 rue du Paradis, 89300 Joigny.

Pour avis,

AL894820525

AJPG DURAND

Rectificatif à l'annonce n° AL894520393 parue dans Terres de Bourgogne n° 1450 du 10/11/2017 Il convient d'ajouter :

Sigle : AJPG DURAND

AL894820532

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 24/11/2017 concernant DE LAVAL CREATIONS : Il fallait lire : **IMMATRICULATION AU RCS DE SENS RADIATION AU RCS DE PARIS**

AL894820546

MODIFICATION DE STATUTS

SCP LELIEVRE-GUENIN
Notaires à Avallon (89)

GAEC D'ANNEOT

immatriculé au RCS d'Auxerre
sous le n° 419 933 031,
siège social à Annéot (89)
8 Rue du Crot aux Chevaux.

Suivant acte sous seing privé du 20/11/2017, avec effet rétroactif au 30/10/2017, il a été décidé :

1/ la réduction du capital social afin de réduire la valeur nominale des parts sociales à 15 €

- Capital originairement fixé à 280 506,19 €
- Réduction de 4 506,19 €
- Nouveau capital : 276 000 €

2/l'annulation de certaines parts afin de réduire le capital social

- Ancien capital : 276 000 €
- Réduction de 36 240 €
- Nouveau capital : 239 760 €

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire, le 20/11/2017, avec effet rétroactif au 30/10/2017, il a été procédé :

1) A une augmentation de capital social par apports en nature, et en numéraire

- Ancien capital : 239 760 €
- Augmentation de 261 300 €
- Nouveau capital :501 060€

3) A un changement de gérance

Rémy COMMAILLE démissionne de ses fonctions de gérant

Damien COMMAILLE, né à Avallon, le 08/04/180, dmt à Annéot, 12 grande rue, est nommé gérant.

Olivier COMMAILLE reste cogérant

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'Auxerre.

Pour avis

Le notaire.

AL894820516

EURL PRESSE EVASION

11 rue thiers
89560 Druyes les Belles Fontaines
RCS Auxerre n° 894 346 194

L'AGE du 6 novembre 2017 a décidé de modifier l'objet social qui devient une société d'éditions de revues et périodiques. mention faite au RCS Auxerre

AL894820533

MCE L'ARMANCE

S.A.R.L. au capital de 1.000 €
Siège social : 23, route de Chassigny
89200 Avallon
R.C.S. d'Auxerre B 809 142 029

Modifications

L'A.G.E. du 12 juillet 2017 a décidé de réduire le capital à zéro et de procéder ensuite à une augmentation de capital en numéraire de 10.000 € pour le porter au même montant.

L'A.G.E. a décidé de nommer en qualité de co-gérants Madame Céline CAYOT, demeurant 2 rue Gutenberg 91120 PALAISEAU et Madame Emilie KACZOROWSKI, demeurant 3, rue du Gué 89100 Saligny en remplacement de Madame Monique NARTUS, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour Avis

AL894820534

BIO +

Société d'exercice libéral
par actions simplifiée
au capital de 1.034.137,90 euros
Siège social
9, rue de la Faïencerie
77130 Montereau-Fault-Yonne
R.C.S. Melun 340 051 713

Par délibération du 10 novembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire des associés a :

- pris acte de la démission de Monsieur Alain Pleux de ses fonctions de directeur général de la société avec effet au 31 octobre 2017 ;

- décidé de transférer, avec effet au 10 novembre 2017, le siège social du 9, rue de la Faïencerie, 77130 Montereau-Fault-Yonne au 1 bis, rue Thénard, 89100 Sens, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Le président de la société est Monsieur Pascal Melin, demeurant 19, rue des Vieilles Etuves, 89100 Sens.

Cette décision fera l'objet d'une inscription modificative auprès du R.C.S. de Sens.

Pour avis.

AL894820547

BAYO R&D

SARL au capital de 100,00 Euros
Le Bois de la Biche
89380 Appoigny
503904286 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/11/2017 il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 23/11/2017, pour AERO R&D. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL894820548

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BERNER

SARL au capital de 5.100.000 €
Siège social
ZI les Manteaux
89330 Saint Julien du Sault
506 950 211 RCS Sens

Le 02/11/2017, l'associé unique a constaté la démission du Gérant M. SOURZAC Philippe. Mention au RCS de Sens

AL894820545

SCI ALLIANCE

L'AGE de la société ALLIANCE, SCI au capital de 186 000€, 11 avenue d'Oberwesel, 89800 Chablis, 478 523 442 RCS Auxerre, a décidé, le 19.11.2017, de nommer nouveau gérant, Mme HAMON Elisabeth-Marie, 28 avenue Miltat, 06100 Nice en remplacement de Mr SIMONNET Jean-Claude démissionnaire.

Mention au RCS de Auxerre

AL894820527

EARL DAZIN

Earl au capital de 150 000,00 euros
Siège social
La Ronce – Charny
89120 Charny Orée de Puisaye
477 776 058 Rcs Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2017 a constaté que les fonctions de gérant de M. Daniel Dazin ont pris fin le 3 août 2017, date de son décès, et a nommé, pour le remplacer dans ces fonctions, Mme Florence Dazin, demeurant à Charny Orée de Puisaye (Yonne), Charny, la Ronce.

Pour avis, la gérance.

AL894820542

DEL'TA

Société à responsabilité limitée
à associée unique
au capital de 7.622,45 €
Siège
6 rue du Centenaire 89110 Sommecaise
381760883 RCS de Sens

Aux termes d'une décision en date du 1er novembre 2017, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant, Monsieur Mikaël JONS, demeurant 5 rue des Bassadières - 89300 CHAMPLAY, pour une durée illimitée. Madame Aurélie HUON épouse JONS, reste également cogérante.

Pour avis, la gérance.

AL894820553

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tel : 03.86.52.60.00

SCI MALLET

Société civile
au capital de 762,25 euros
Siège social
ZA du Quartier du Chemin Neuf
89100 PARON
381 075 134 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 23 novembre 2017, il a été décidé de nommer en qualité de cogérants, pour une durée illimitée :

- Monsieur Bernard TWAROWSKI demeurant à PARON (89100) 10 rue de l'Artisanat,

- Madame Stéphanie TWAROWSKI, épouse PIFFOUX, demeurant à NOYERS (89310) 50, La

Ruelle – Puits de Bon ,

- Madame Nathanaëlle TWAROWSKI, demeurant à SENS (89100) 34 rue Charles Guérin,

en remplacement de Madame Micheline TWAROWSKI, gérante décédée.

Pour avis, la gérance

AL894820554

EARL FOUQUET LA TUILERIE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 194.000 €
Siège : 6 Lieu Dit La Tuilerie
89130 Fontaines
510329055 RCS de Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2017, la collectivité des associés a :

pris acte de la démission de Mme Gaëtane Adnot épouse Fouquet de ses fonctions de

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

ugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/11/2017 prononçant la clôture, après fusion absorption, de la procédure ouverte au profit de la **SARL ALLIANCE** 2 route de Paris 89200 Avallon. RCS Auxerre 387571771. CIP 3273.

AL894820535

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/11/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl KENZA TONNERRE** 55, Rue de l'Hôpital 89700 TONNERRE. RCS Auxerre 791676760. CIP 3830.

AL894820468

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/11/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Grégory Charles VILLERS** 4 route d Arquian 89170 Lavau. RCS Auxerre 524399565. CIP 3855

AL894820536

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/11/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **ACCES SERVICES TRAVAUX** 13 rue des Buttes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 798091328. CIP 3908.

AL894820537

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/11/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ASPECT CARRELAGE** ZA de la Chapelle 89470 Monéteau. RCS Auxerre 493701981. CIP 3911.

AL894820538

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/11/2017 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **DIM'GOURMET** 113 rue de Paris 89000 Auxerre (restauration traditionnelle). RCS Auxerre 819294620. CIP 3973. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL894820539

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/11/2017 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl L.V.E** 9 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre (vidange, négoce de véhicules). RCS Auxerre 449333111. CIP 3988. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894820475

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/11/2017 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS CONFORT HABITAT SENIOR** SAS La Folie Merat 89240 Villefargeau (travaux de rénovation et d'amélioration de l'habitat). RCS Auxerre 811394758. CIP 3989. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894820540

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/11/2017 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique **TRANSPORTS BLEUSE** 18 route de Bleigny le Carreau 89800 Beine (transports routiers de marchandises). RCS Auxerre 800221475. CIP 3990. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894820469

gérant,décidé de réduire le capital social de 116.900 euros afin de le ramener à 77.100 euros.

Pour avis, la gérance.

AL894820560

NON DISSOLUTION

SOCIETE HOTELIERE SENONAISE DES PORTES DE BOURGOGNE SHPB

Société par actions simplifiée
au capital de 800 000 euros
Siège social
2 avenue Henri Delanne
Centre Commercial Sens Sud 89100 Sens
RCS Sens 538 566 779

Aux termes d'une décision en date du 24/10/2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

AL894820332

DISSOLUTION LIQUIDATION

PAINTBALL ICAUNAIS

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
au capital de 2 400 euros
Siège social : Chemin des Tartedus,
89100 Rosoy
751 357 622 RCS Sens

Avis de dissolution

Le 13/10/2017, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Il a nommé comme liquidateur M Eddy JOLY pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et reverser le solde à l'associé unique.

Le siège de la liquidation est fixé au 26 route de Valprofonde, 89500 Villeneuve-Sur-Yonne. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894820248

SCI DU BOCAGE

Société Civile Immobilière
au capital de 152,45 euros
Siège social : 8 rue des Charmes
89260 Grange-Le-Bocage
344 299 417 RCS Sens

L'AGE réunie le 06/11/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur M Philippe HEURTEVIN pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé 35 Rue de Mondereau, 89100 Sens. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL894820439

AGRACO

SARL au capital de 30688 €
Siège social :
21 RUE DES GAUZYS,
ZI DE BEL AIR,
89400 Cheny
426 620 282 RCS d' Auxerre

L'AGE du 30/11/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2017,nommé en qualité de liquidateur M. PLANCON JEAN-CLAUDE, demeurant 12 Allée de la prairie 95270 Bellefontaine, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Modification au RCS d' Auxerre

AL894820483

SCI JLC THEMES

L'AGE du 30.10.17 des associés de la société civile SCI JLC THEMES au capital de 200 € - siège social : Cézy (89) 2, rte de Joigny – Hameau de Thème, 498 051 275 RCS Sens, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. JL ETERNOT demeurant à Villiers/Tholon (89) 15, rue du Milieu, jusque-là gérant a été nommée liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Cézy (89) 2, rte de Joigny – Hameau de Thème. Cette dissolution met fin aux fonctions des deux gérants MM JL ETERNOT et C. SOUCHET. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce de Sens.

AL894820517

SCI JLC THEMES

L'AGE du 2.11.17 des associés de la société société civile en liquidation au capital de 200 €, siège de liquidation à Cézy (89) 2, rte de Joigny – Hameau de Thème, 498 051 275 RCS Sens, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.10.17, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. Jean-Louis ETERNOT et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Sens.

AL894820518

EARL DELAGNEAU OLIVIER

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation
au capital de 46344.50 euros

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BONNARD - terre et bois-taillis

92 a 00 ca - La gallance: Y-210 - La maladrie: Y-100 - Le bas des plis: C-397 - Les grands plis: C-506 - Les greves: Z-392 - Les pres de fontaine st ma: AD-179

PIERRE-PERTHUIS - pré

16 a 50 ca - Pres perthuisot: A-483

SAINT-PERE - terre à planter et vigne

1 ha 02 a 04 ca - Caume noiset: ZD 24-25-26-27 - Champs moreau: D-777 - Cul de boeuf: ZD-14-17-18-20-22

THAROISEAU - terre à planter

8 a 78 ca - Garde roche: ZA-93

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18 décembre 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894820567

Siège social : 32 route de Paris
89210 Champlost
412 856 999 Rcs Sens

Aux termes d'une décision en date du 15 octobre 2017, les associés de l'Earl Delagneau Olivier ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clotûre de la liquidation

Le dépôt des comptes,des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL894820529

JIN CHENG S.A.R.L.

Au capital de 5 000 Euros.
Siège Social : 30 rue du temple
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre B 803 702 638

L'AGE du 25/09/2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/09/2017, a été nommé liquidateur M. ZHANG CHAOFENG, demeurant 85 B Rue Dorée 45200 Montargis. Le Siège de dissolution a été fixé au siège.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au R.C.S. de Auxerre

AL894820468

TRANSPORTS ICAUTRANS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 16.500 euros
Siège social
6-12 avenue de la Turgotine 89000 Auxerre
408 964 112 RCS Auxerre

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une déclaration en date du 15 novembre 2017, la Société RAVE, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.089.600 euros, siège à GUEUGNON (Saône-et-Loire), route de Digoin, 795 602 277 RCS MACON, a, en sa qualité d'associé unique de la société TRANSPORTS ICAUTRANS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844–5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78–704 du 3 Juillet 1978, les créanciers de la société TRANSPORTS ICAUTRANS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL894820549

LUCIN PRIMEURS

SARL au capital de 7.500 €
1 impasse du Château Les Dornets
89150 Savigny sur Clairis
RCS Sens : 477594444

DISSOLUTION

L'AGE du 01/10/2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2017, Madame CAMBEDOUZOU Nathalie demeurant 1 Impasse du Château Les Dornets 89150 Savigny sur Clairis, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 1 Impasse du Château Les Dornets 89150 Savigny sur Clairis.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

Pour avis.

AL894820551

LUCIN PRIMEURS

Sarl au capital de 7.500 €
1 Impasse du Château Les Dornets
89150 Savigny sur Clairis
RCS Sens : 477594444

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE du 20/11/2017, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2017 .

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis.

AL894820552

AVIS DE CONSTITUTION

SARL BUGE PLOMBERIE CHAUFFAGE

Au capital social de 5 000 €
3 Rue du Ravillon
89140 Villemanoche
RCS Sens en cours d'immatriculation

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1/12/2017, il a été constitué une SARL :

Dénomination sociale : BUGE PLOMBERIE CHAUFFAGE

Forme : SARL

Siège social : 3 Rue du Ravillon, 89140 Villemanoche

Capital social : 5 000 €

Objet social

La réalisation de conseils, d'installations, de dépannages et de tous travaux concernant le chauffage, le ramonage, la plomberie, la zinguerie, l'installation de salle de bain et de sanitaire,

La vente de matériel et d'appareillage de plomberie, de chauffage, de zinguerie et d'installation de salle de bain et de sanitaire.

Durée : 99 ans

Gérants : BUGE Adeline et Bruno, résidant 3 Rue du Ravillon, 89140 Villemanoche

Immatriculation au RCS Sens

Pour avis

La gérance

AL894820486

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/11/2017, il a été constitué une SASU dénommée : BUBBLE ET LOLLIPOP

Siège social : 2 rue d' Auxerre, 89470 Monéteau

Capital : 1.000€

Objet : Coiffure Président : Mme Barbara RAINON, 1 hameau vieux poulx, 89110 Saint-Maurice-Thizouaille.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d' Auxerre

AL894820519

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution dans un journal d'annonces légales Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 novembre 2017, il a été constitué une Société civile immobilière.

Dénomination sociale : Sci Obordelo.

Forme : Société Civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur napplication.

Objet : Acquisition, administration, gestion d'immeubles..

Capital social : 1.000 euros.

Siège social : 18 Rue des Près 89400 Ormoy

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire pour un montant de 1.000 euros.

Gérant : Madame Valérie Galiard épouse Guillemot et Monsieur Thierry Guillemot, demeurant 18 Rue des Près 89400 Ormoy

Cessions de parts : Les cessions de parts consenties par un associé au profit d'un autre associé sont libres. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément donné par décision des associés prise à la majorité des deux tiers au moins du capital.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894820522

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/10/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SARL M-I-S

Siège social : 11 Les Pivots, 89340 Chaumont

Forme : SARL

Capital : 1000 €

Objet social : menuiserie intérieure agencement

Gérance : Monsieur FRANCK STEFANINI, 11 les pivots, 89340 Chaumont

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894820526

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/11/2017, il a été constitué une société :

Dénomination sociale: NAOUR BAT

Forme : SASU

Capital social : 2 000 €.

Siège social : 74 Boulevard de Verdun- 89100 Sens

Objet : Maçonnerie – Gros-œuvre

Président : Monsieur OUCHENNI LHOUSSAINE 74 Boulevard de Verdun à Sens (89100), pour une durée indéterminée

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS Sens

AL894820528

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/10/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LES GENETS DU BOCAGE

Siège social : 5 route de Nailly, 89100 Saint-Martin Du Tertre

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 500 €

Objet social : Acquisition, exploitation, entretien, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Madame Viviane GUYENNOT, 5 route de Nailly, 89100 Saint-Martin Du Tertre

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894820530

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SIRE LOGISTIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
9 rue d'En Bas, 89570 Beugnon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEUGNON du 21 novembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SIRE LOGISTIQUE

Siège : 9 rue d'En Bas, 89570 Beugnon

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Conseil, création et mise en place de solutions logistiques

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Eric SCHNELL, demeurant 9 rue d'En Bas, 89570 Beugnon

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

Le Président

AL894820543

HERMINE

Aux termes d'un acte s.s.p. en date du 1er mai 2017 enregistré, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Dénomination : HERMINE

Capital : 150 euros en numéraire

Siège : 1 route de Chevannes, Saint Georges sur Baulches, 89.

Objet : la propriété, la jouissance et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers.

Les cessions de parts entre associés sont libres, toutes autres cessions seront soumises à agrément.

Aux termes d'une assemblée générale en date du 1er mai 2017, les associés ont désigné, en qualité de gérante, pour une durée indéterminée, Madame Corinne PERO, demeurant à Saint Georges sur Baulches -89 – 1 route de Chevannes.

La société sera immatriculée au registre du commerce de Auxerre.

Pour avis.

AL894820544

SUSHI 89

Suivant acte SSP du 20/10/2017, il a été constituée une SAS.

Dénomination : SUSHI 89

Capital : 8 000 euros

Siège social : 2, avenue Gambetta, 89000 Auxerre

Objet : restaurant, vente de plats à emporter, livraison à domicile.

Durée : 99 ans

Présidente: Madame REN Xiulin, demeurant au 105, Avenue du Belvédère, 93310 Le Pré St Gervais

Cession actions : Cession libre entre actionnaires, entre ascendants et descendants et entre conjoints.

Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894820555

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/11/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LE CH'TI SNACK

Siège social : 3 Place Colette, 89300 Joigny

Forme : SASU Sigle : sas u Nom commercial : le ch'ti snack

Capital : 500. Euros

Objet social : restauration rapide plats à emporter toutes activités et commerces divers

Président : Monsieur Ouarami BERCHAN demeurant : 2 Rue de l' Europe, 89300 Joigny élu pour une durée indéterminée

Durée : 90 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894820559

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : MI

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : 50 Boulevard Georges Clémenceau 89100 Sens

Objet social : travaux forestiers, négoce de bois, élagage

Durée de la société : 99 ans

Capital social : 1000 €uros

Président : Monsieur ASCI Mehmet demeurant 50 boulevard Georges Clémenceau 89100 Sens

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix

Cession d'agrément : cession libre Suivant acte sous seing privé du 17/11/2017.

L'immatriculation sera faite au RCS de Sens (89)

AL894820561

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 novembre 2017, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : LMB

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises

Capital social : 16 000 euros

Siège social : 7 rue Pierre Curie - 89220 Bléneau

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apports : Apports en numéraire pour un montant de 16 000 euros

Gérant : Monsieur Loïc BOIDIN demeurant 7 rue Pierre Curie - 89220 Bléneau

Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément donné par décision des associés prise à la majorité absolue des voix

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant

AL894820562



BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**



*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°___/___/___/___
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Secteur en pleine croissance encouragé par le gouvernement tunisien, les filières aquaculture et spiruline suscitent l'intérêt de grands groupes étrangers et de sociétés françaises.

Aquaculture et spiruline, source de croissance pour la Tunisie

Les produits d'élevage frais non transformés comme le loup et la daurade sont de plus en plus réclamés à l'échelle nationale. Vingt-quatre fermes aquacoles en mer sont en activité en Tunisie. Trente-neuf autorisations de construction ont été délivrées selon les statistiques du ministère de l'agriculture (fin 2016). Si l'aquaculture mondiale est une extraordinaire réussite et représente une fabuleuse source de protéines pour le futur, elle devra toutefois, être impérativement plus soucieuse de l'environnement, de la création et de l'application du guide des bonnes pratiques d'élevage, pour améliorer et valoriser le produit d'élevage, la qualité nutritionnelle.


DR
Élevage de naissains en suspension sous une table d'élevage.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En Tunisie, où la filière élevage est en plein essor, des unités de recherche et de développement se sont constituées avec l'appui de chercheurs dans plusieurs sociétés, dont le groupe Nakbi, leader sur ce marché qui développe le grand export.

Le groupe Nakbi (siège à Teboulba) regroupe six sociétés spécialisées dans l'aquaculture. Il a acquis une renommée importante par la qualité et la fraîcheur de ses produits et par sa capacité à approvisionner régulièrement les marchés de poisson d'une qualité nutritionnelle, organoleptique et hygiénique constante. « *La qualité, c'est le secret de notre succès, grâce aux différents systèmes de management mis en place au sein du groupe: système de management de la qualité certifiée Iso 9001 et système de management de sécurité des denrées alimentaires certifié Iso 22000. Le département Qualité du groupe vise à unifier les procédures de travail pour les autres sociétés nouvellement fondées d'ici fin 2018 avec le travail sur l'obtention de quelques labels* », explique Mme Abir Ben Jeddou, responsable qualité, au sein du groupe Nakbi.

Le groupe aquacole tunisien prévoit une production de 8000 tonnes fin 2018 en loups de mer et daurades royales. Actuellement deux fermes aquacoles en mer sont en activité. Pour appuyer son développement le groupe Nakbi prévoit à terme deux constructions de ferme d'élevage et des extensions sur deux fermes. La capacité de production est à la hausse (entre 1000 et 2000 tonnes par ferme), avec une production de 1/3 en loups de mer et 2/3 en daurades. Le groupe Nakbi vend le produit frais, non transformé. « *Le produit frais s'est imposé à l'échelle nationale. Il est de plus en plus réclamé par la population. Nous devons satisfaire des besoins nationaux car la demande se tourne progressivement vers les produits d'élevage que l'on retrouve dans les grandes surfaces* », indique Mme Abir Ben Jeddou, responsable Qualité au sein du groupe Nakbi.

Pour garantir la qualité et la fraîcheur de son produit, les fermes du groupe s'obligent à raccourcir autant que possible le délai de livraison du produit entre la pêche et la livraison (moins de 24 heures pour l'Europe et le Moyen-Orient et moins de 30 heures pour le Canada et les États-Unis). La responsable Qualité estime que le grand export est appelé à se développer. Après un démarrage en douceur en 2015, l'export a pris son rythme de croisière avec la vente de produits frais, non transformés par voie aérienne au Canada, aux États-Unis, aux pays du Golfe arabe, en Jordanie, Algérie, Turquie et Grèce. Le groupe investit actuellement dans une nouvelle écloserie propre pour asseoir son développement.

ENCOURAGER LES PROJETS AQUACOLES

« *Aujourd'hui 15 % seulement des besoins tunisiens en aquaculture sont couverts. Notre objectif est d'atteindre 30 % des besoins de la population tunisienne. Les projets en aquaculture sont encouragés par le gouvernement, qu'ils soient situés en mer ou en eau douce. L'élevage en mer est la principale activité en Tunisie, surtout l'élevage de loups de mer et de daurades. Le gouvernement veut diversifier l'élevage autour de nouveaux projets comme l'élevage de crevettes, d'écrevisses, de moules, d'huîtres et de production de spiruline, de microalgues, un complément alimentaire aux multiples bienfaits pour la santé* », assure Mlayah Borhene, directeur régional au sein de l'Apia (Agence de promotion des investissements agricoles) sous tutelle du ministère de l'Agriculture tunisienne. L'Apia a subventionné une trentaine de sociétés dans le secteur de l'aquaculture qui sont aujourd'hui en activité. « *Notre mission est multiple: encourager les porteurs de projets, octroyer des avantages fiscaux et financiers, aider les porteurs de projets tunisiens et étrangers, assurer l'encadrement et l'assistance tout au long du parcours des porteurs de projet, à toutes les étapes jusqu'à la réalisation. Nous facilitons les autorisations, l'accord des crédits auprès des banques. Les projets d'investissements aquacoles concernent les créations de fermes, les extensions de capacité de fermes aquacoles, les mises à niveau de la capacité de production. L'investissement global moyen à l'échelle nationale en aquaculture est de 20 millions d'euros par an. L'investissement pisciculture off shore représente 90 % de la totalité des investissements/an. En avril 2017, il y a eu l'entrée en vigueur d'une nouvelle politique d'investissement pour encourager les promoteurs* », conclut Mme Rym Heddaoui, chargée des dossiers de la pêche et de l'agriculture à l'Apia.

PIERRE-LOUIS BERGER

SPIRULINE

Les projets spiruline des sociétés tunisiennes, avec ou sans partenariats étrangers:

- Bio Algue Tunisie
 année de création 2000,
 superficie 1000 m²,
 capacité de production 0,8 t de spiruline sèche/an;
- Bio Gatrana
 année de création 2012,
 superficie 2000 m²,
 capacité de production 0,6 t de spiruline sèche/an;
- Eden Life
 année de création 2015,
 superficie 14000 m²,
 capacité de production 3-4 t de spiruline sèche/an;
- Eco Bio Spirulina
 année de création 2016,
 capacité de production 0,5 t de spiruline sèche/an;
- AquaSpir
 année de création 2016,
 superficie 396 m²,
 capacité de production 0,9 t de spiruline sèche/an;
- Spiru Bio
 année de création 2016,
 superficie 1000 m²,
 capacité de production 1,5 t de spiruline sèche/an;
- SpiruInvest
 année de création 2014,
 superficie 18000 m²,
 capacité de production 30 t de spiruline sèche/an.

Source: centre technique de l'aquaculture, Tunis.

FOCUS

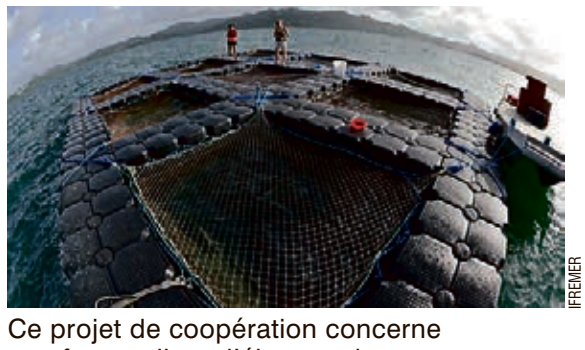
Les partenariats se multiplient

Les partenariats entre la Tunisie et les groupes étrangers se multiplient dans le secteur de l'aquaculture off shore et dans la filière des micro-algues, la spiruline. Les investissements sont de plus en plus sophistiqués et technologiques.

La société tunisienne à participation étrangère et française à hauteur de 64 % « *Spiru Invest* » a été créée en 2015 à Gabès. Le montant de l'investissement reste élevé: 2 millions d'euros. Cette société, spécialisée dans la production de spiruline présente une capacité de production de 30 tonnes de matière sèche/an. Un programme d'extension est en cours. 30 % de la production est écoulée sur le marché tunisien.

La société envisage de développer l'exportation, notamment vers la France.

Un autre partenariat s'est noué entre le gouvernement tunisien et l'État chinois.


IFREMER
Ce projet de coopération concerne une ferme pilote d'élevage de crevettes sur le littoral dans la région de Mahdia dont la production a démarré en 2014.

Le montant de l'investissement: 3 millions d'euros. Un autre projet est aujourd'hui à l'étude entre l'État tunisien et le gouvernement japonais qui porte sur une ferme d'élevage d'écrevisses.

PIERRE-LOUIS BERGER